



CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

HORIZONS SUD

Regards et perspectives sur
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avril 2019

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



agAM
AGENCE D'ORGANISATION
DE LA GLOMERATION
MARSEILLAISE



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE LA RÈGION TOUKOINVAISE ET DU VAA

oupa

AURAV
AGENCE D'URBANISME
DE LA RÈGION AVIGNON VAUCLUSE

Copyright photo de couverture – Hélios Image

Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les quatre Agences d'urbanisme présentes sur le territoire régional sont engagées depuis 2014 dans un partenariat d'une ampleur inédite en France. La mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale produit de la mise en commun d'expertises, de productions de données et d'analyses. Ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

ÉDITO



Région aux multiples atouts, Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit d'un exceptionnel patrimoine naturel, architectural, culturel, économique, humain... C'est une région unique, composée de territoires très diversifiés, du littoral aux paysages majestueux du massif alpin, des grandes métropoles dynamiques aux espaces ruraux porteurs de qualité de vie. Notre territoire est néanmoins confronté à de multiples défis pour rendre la région encore plus attractive performante et améliorer le bien-être de l'ensemble des habitants.

Pour disposer d'une vision à 20 ans, la Région doit mobiliser de la connaissance et de l'expertise pour guider son action au quotidien. Nous devons être à la pointe en matière d'études, de données et d'expertises de qualité et partager ce savoir avec l'ensemble des acteurs et partenaires œuvrant au développement du territoire.

C'est tout le sens du portrait régional ici présenté. « Horizons sud » livre un regard actualisé sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et évoque les perspectives d'un développement durable garantissant la qualité de vie des habitants et l'attractivité des territoires.

Renaud MUSELIER

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Député européen

SOMMAIRE

POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE 11

NOUVEAU CONTEXTE POUR LA RÉGION SUD 12

Un territoire régional inchangé dans une France qui passe de 22 à 13 régions 12

La région Sud demeure la région la plus « métropolitaine » après l'Île-de-France 13

UNE RÉGION DE « TRANSITION » AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE 14

Une situation intermédiaire entre le cœur prospère de l'Europe et les régions périphériques 14

Qualité de vie et bien être : un bilan mitigé pour la région Sud 15

UNE RÉGION OUVERTE ET CONNECTÉE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS 16

Une région transfrontalière 16

Un positionnement charnière sur l'axe latino-méditerranéen 17

La région Sud parmi les régions méditerranéennes riches 17

LES RELATIONS INTER-RÉGIONALES À TRAVERS LE FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU DES AIRES URBAINES 18

Quatre réseaux d'aires urbaines selon les types d'échanges 18

DEUX ESPACES À ENJEUX PARTAGÉS AVEC LES RÉGIONS VOISINES 19

La façade méditerranéenne française : moins attractive et plus fragile 19

Le grand delta du Rhône, territoire d'interface Nord-Sud au fort potentiel de développement 20

BAROMÈTRE DES TERRITOIRES DU « GRAND SUD » 21

Les trois métropoles régionales décrochées 21

Des situations différenciées pour les territoires des grandes villes 21

La majorité des territoires des villes moyennes en difficulté 22

Les territoires des petites villes : une situation aussi délicate que celle des villes moyennes 22

Méthodologie et guide de lecture 23

LE TERRITOIRE TRANSMIS 25

UNE HISTOIRE MILLÉNAIRE EN HÉRITAGE 26

Une population qui se concentre historiquement sur le littoral et la vallée du Rhône 26

Quatre espaces fortement métropolisés face à des défis communs 27

Un patrimoine historique et culturel qui témoigne d'une histoire millénaire et composite 28

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL 29

Un territoire entre mer et montagne, Rhône et Durance 29

La mer Méditerranée et le littoral, des biens communs inestimables 29

Une mosaïque paysagère et des richesses écologiques fragiles 31

Des ressources à préserver et à valoriser : eau, énergies renouvelables, déchets 33

L'eau, une ressource importante mais menacée 33

Les énergies renouvelables, un potentiel important et diversifié 34

Valorisation des déchets, une activité en plein développement 35

DES MENACES SUR L'ENVIRONNEMENT LIÉES AUX ACTIVITÉS HUMAINES.....	36
Les grands équilibres naturels modifiés par l'étalement urbain	36
Un territoire confronté à la pollution atmosphérique surtout dans sa conurbation littorale	37
Menaces sur les ressources et les continuités écologiques	38
Risques naturels : la vulnérabilité aggravée par le changement climatique.....	39

LE TERRITOIRE VÉCU.....43

UNE ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE RALENTIE.....	44
Une attractivité démographique en recul	44
Toujours attractive avec la France du nord, mais désormais déficitaire avec la France du sud	44

UN TERRITOIRE CONFRONTÉ AU FORT VEILLISSEMENT DE SA POPULATION	46
Un vieillissement accentué de la population plus fort au sud qu'au nord de la France	46
La population âgée de 30 à 44 ans, une catégorie à enjeu pour l'avenir du territoire	47

LE PARADOXE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL	48
La région Sud se classe au 3 ^e rang pour la dynamique récente de l'emploi... ..	48
... mais toujours au deuxième rang pour le taux de chômage	48
Travailler à une meilleure adéquation des compétences et des besoins en main d'œuvre des entreprises	49

NIVEAU DE VIE, DE FORTES INÉGALITÉS SOCIALES ET UNE FRACTURE TERRITORIALE QUI S'ACCENTUE	50
D'importantes disparités de revenus au niveau régional	50
Un niveau de pauvreté élevé qui concerne une grande partie du territoire	51

CONDITIONS D'HABITAT, LE LOGEMENT À LA CROISÉE DES CHEMINS	52
Une offre de logements insuffisante et décalée par rapport aux besoins.....	52
Des vocations résidentielles et touristiques qui se concurrencent	53
Le problème de vétusté du parc concerne un logement sur quinze	53

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES, UNE OFFRE SATISFAISANTE MAIS À RÉÉQUILIBRER GEOGRAPHIQUEMENT.....	56
Une offre d'équipements et de services accessible pour la majorité des habitants.....	56
Une offre de soins inégalement répartie sur le territoire	56
La région Sud, une des régions les mieux dotées en équipements culturels	57
La formation, un puissant vecteur d'ascension sociale et d'accès à l'emploi	57
Le numérique, une opportunité pour le désenclavement	58

UNE QUALITÉ DE VIE ALTERÉE, LE MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE ENRAYÉ ?	60
Une qualité de vie différenciée selon les territoires	60
Les effets indésirables du périurbain : toujours plus loin pour habiter et encore plus de déplacements pendulaires	61
La qualité de vie urbaine mise à mal par la dévitalisation des centres anciens	63

LE TERRITOIRE ORGANISÉ65

QUATRE ENSEMBLES TERRITORIAUX, PORTEURS DE DYNAMIQUES SINGULIÈRES66

Quatre réseaux d'aires urbaines infrarégionales dessinant des espaces aux dynamiques singulières	66
L'espace Provençal, marqué par une forte métropolisation	66
L'espace Azuréen, de la mer à la montagne, un espace de rayonnement international à forts enjeux d'aménagement.....	67
L'espace Alpin, un espace qui se distingue par son fort potentiel de développement	68
L'espace Rhodanien, un espace charnière à l'échelle méditerranéenne et interrégionale	68

LE LITTORAL ET L'AXE RHODANIEN, UN TERRITOIRE FORTEMENT METROPOLISÉ 69

La métropolisation comme marqueur du développement régional.....	69
Trois espaces fortement métropolisés face à des défis communs	69
Des fonctions métropolitaines à conforter et des complémentarités à rechercher	70

UN TERRITOIRE RURAL, À LA FOIS FRAGILE ET BOOSTÉ PAR LE TOURISME, PRÉDOMINANT DANS L'ESPACE ALPIN 72

Un fort dynamisme démographique et des piliers économiques variés	72
Une qualité de vie entamée par une forte vulnérabilité énergétique	73

LA MOBILITÉ, ÉLÉMENT-CLÉ POUR UN TERRITOIRE RÉGIONAL POLYCENTRIQUE..... 74

L'accessibilité externe et longue distance de la région	74
Une accessibilité régionale centrée sur les pôles d'échanges multimodaux et affaiblie par un réseau ferré et des autoroutes urbaines trop souvent saturés	74
L'échelle des déplacements quotidiens marquée par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle	76

UN PROFIL ÉCONOMIQUE ATYPIQUE EN VOIE DE RECOMPOSITION 79

Une région moins touchée par la désindustrialisation	79
Une sphère présentielle très développée	79
Vers un profil remodelé alliant spécialisations traditionnelles et nouvelle économie	80

UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE S'APPUYANT SUR L'ORGANISATION SPATIALE DES MÉTROPOLIS 82

Le renouveau de l'attractivité de la métropole Aix-Marseille-Provence, un enjeu-clé pour la plus importante des métropoles régionales	82
L'Eco-Vallée Plaine du Var, le repositionnement économique de la métropole Nice-Côte d'Azur	84
La métropole toulonnaise fertilise sa spécificité économique centrée sur la fonction navale et militaire	85

PROJETS COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT, 52 TERRITOIRES DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE.....86

En 2017, le nombre d'EPCI a été réduit d'un tiers	86
Une refonte importante de la carte intercommunale concernant surtout l'espace alpin	86

SYNTHÈSE

HORIZONS SUD, RADIOSCOPIE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Au plan national, les lois relatives à la délimitation des régions et à la réorganisation de leurs compétences ont affecté la situation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le contexte national et européen.

Pour bien appréhender ces changements et pour percevoir clairement les enjeux liés à la mise en œuvre de la politique régionale, « Horizons Sud » propose un regard actualisé du territoire régional. Celui-ci positionne la région dans son nouvel environnement et s'enrichit des études récentes réalisées par la Région à travers plusieurs partenariats notamment ceux avec l'INSEE et les agences d'urbanisme.

L'étude propose un état des lieux qui se veut principalement didactique et instructif. Pour ce faire, il comporte de nombreuses illustrations : 45 cartes, 15 diagrammes, une douzaine d'infographies présentant les chiffres-clés

Au plan régional, le projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité (SRADDET), arrêté en octobre 2018, porte la stratégie régionale de développement à moyen et long terme (2030-2050).

des thèmes abordés. Le regard porté décline la notion de territoire en quatre chapitres.

Le chapitre premier présente le « positionnement géostratégique ». Au plan international, au sein de l'Union européenne mais aussi au-delà avec le bassin méditerranéen- et au

plan national avec les autres régions nationales et plus particulièrement avec les deux régions limitrophes : Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le chapitre 2, « le territoire transmis », a pour fil rouge l'histoire qui a profilé au cours des siècles le territoire actuel. Nombre d'atouts que possède aujourd'hui Provence-Alpes-Côte d'Azur sont hérités du passé. Ainsi, les patrimoines naturels et culturels sont d'une extrême diversité et d'une grande qualité. Ils sont parfois soumis à des menaces liées au développement des activités humaines.

Le chapitre 3, le « territoire vécu », vise à décrire et à qualifier la population régionale à travers le filtre de la vie quotidienne. Il traite essentiellement de la qualité de la vie des habitants en soulignant les forces et les faiblesses du territoire.

Enfin, le dernier chapitre, le « territoire organisé », propose une approche plus prospective qui évoque les potentialités de développement d'un territoire polycentrique qui reste à structurer. Un développement qui se doit d'être intégré et durable pour léguer aux générations futures un territoire où il fait bon vivre...

La particularité du territoire régional tient à sa situation entre plusieurs types d'espaces - massif alpin, littoral azuréen, espace provençal et couloir rhodanien -, qui entraîne des contraintes géomorphologiques, mais le positionne également en interface stratégique.

Pont entre l'Europe et la Méditerranée, la région s'inscrit dans une histoire et une géographie de longue portée, durant lesquelles les hommes ont développé une tradition d'échanges sur l'arc méditerranéen, entre les routes du nord et du sud. Cette tradition commerciale a permis de créer de la richesse, de structurer des réseaux et d'asseoir les villes dans leurs fonctions économiques.

L'ouverture sur la Méditerranée, l'axe rhodanien et le bassin européen, ainsi que les échanges via l'axe alpin ont permis le déploiement de portes métropolitaines importantes supportées par un réseau d'infrastructures dense et diversifié. La situation de carrefour emprunte donc tout autant à la géographie qu'à l'histoire et à l'action des hommes qui ont façonné ces portes d'entrée sur la Méditerranée et le bassin européen par l'intensité de leurs échanges, des coopérations et des relations.

Cet héritage exceptionnel en dit long sur la relation originale entre les hommes et leur territoire, entre culture et nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où les sociétés ont su tirer parti de la géographie.

“ **Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants** ”

Proverbe amérindien, repris par Antoine de Saint-Exupéry - Terre des hommes - 1939



POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE

Une position géostratégique
au cœur du Grand Sud



NOUVEAU CONTEXTE POUR LA RÉGION SUD

Les lois relatives à la délimitation des régions et à la réorganisation de leurs compétences ont affecté la situation de la région Sud dans le contexte national et européen. Tout comme l'extension du nombre de métropoles qui passe de 15 (loi MAPTAM de 2013) à 22 (loi sur le statut de Paris et de l'aménagement métropolitain de 2016).

Un territoire régional inchangé dans une France qui passe de 22 à 13 régions

Parmi les treize régions existantes aujourd'hui (loi N°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions), sept résultent de la fusion de deux ou trois régions alors que six demeurent inchangées dont la région Sud. Il est trop tôt pour apprécier les impacts du nouveau maillage régional et les effets sont pour le moment surtout « statistiques ». Ainsi, la région Sud devient une région de taille moyenne au plan national. Au plan démographique, elle se classe désormais au 7e rang alors qu'elle occupait le 3e rang avant la réforme. Peuplée de 5 millions d'habitants, elle dépasse de peu la moyenne des nouvelles régions qui s'établit à 4,8 millions d'habitants. En termes de taille,



Les nouvelles Régions



CHIFFRES CLÉS

RÉGIONS FRANCE MÉTROPOLITAINE	POPULATION (EN MILLIONS D'HABITANTS)	SUPERFICIE (EN KM ²)
ÎLE-DE-FRANCE	12,1	12 010
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7,94	69 710
HAUTS-DE-FRANCE	6,03	31 800
NOUVELLE-AQUITAINE	5,94	83 810
OCCITANIE	5,83	72 720
GRAND EST	5,56	57 430
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,02	31 400
PAYS DE LA LOIRE	3,74	32 080
NORMANDIE	3,34	29 900
BRETAGNE	3,31	27 210
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2,82	47 780
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	2,58	39 150
CORSE	0,33	8 680

Poids démographique des métropoles en région

RÉGIONS FRANCE MÉTROPOLITAINE	MÉTROPOLES	POPULATION ENSEMBLE MÉTROPOLES (EN MILLIONS D'HABITANTS)	POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES MÉTROPOLES
ÎLE-DE-FRANCE	1	7,00	58%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	3	2,83	57%
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	4	2,50	32%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	2	0,57	22%
OCCITANIE	2	1,20	21%
BRETAGNE	2	0,64	20%
HAUTS-DE-FRANCE	1	1,14	19%
GRAND EST	3	0,96	17%
PAYS DE LA LOIRE	1	0,63	17%
NORMANDIE	1	0,49	15%
NOUVELLE-AQUITAINE	1	0,77	13%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1	0,21	9%
CORSE	0	-	0%
ENSEMBLE FRANCE MÉTROPOLITAINE	22	18,94	28%

l'effet est encore plus important : la superficie moyenne des régions est aujourd'hui de 41 800 km² contre seulement 31 400 pour la région Sud. Enfin, la région Sud est dorénavant entourée de deux régions qui la dépassent largement aussi bien en superficie qu'en nombre d'habitants. Ainsi, la région Auvergne-Rhône-Alpes conforte sa deuxième place avec 7,8 millions d'habitants pour une superficie de 70 000 km². Quant à l'Occitanie, elle se classe au 5ème rang avec 5,8 millions d'habitants pour une superficie de 84 000 km²).

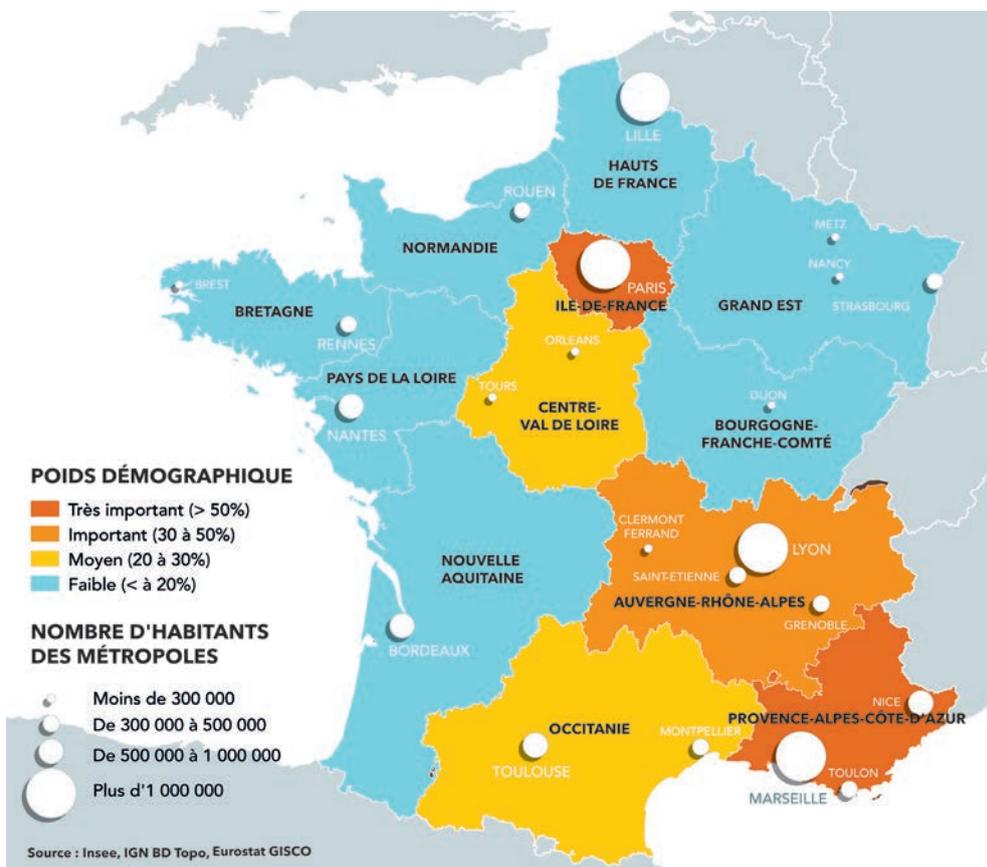
La région Sud demeure la région la plus « métropolitaine » après l'Île-de-France

La réforme territoriale a instauré de nouveaux rapports entre régions et métropoles. En 2014, la France comptait 22 régions et 15 métropoles. Aujourd'hui, elle ne compte plus que 13 régions et le nombre de métropoles est passé à 22. Désormais, chaque région dispose d'au moins une métropole. Les binômes Régions-Métropoles

constituent des leviers d'action forts pour l'aménagement du territoire. C'est notamment le cas pour la région Sud dont les trois métropoles représentent plus de la moitié du poids démographique de la région

(57%). C'est nettement plus que la région Auvergne-Rhône-Alpes (32%) qui compte pourtant quatre métropoles et que la région Occitanie (21%) qui ne possède que deux métropoles.

Le poids démographique des métropoles par région

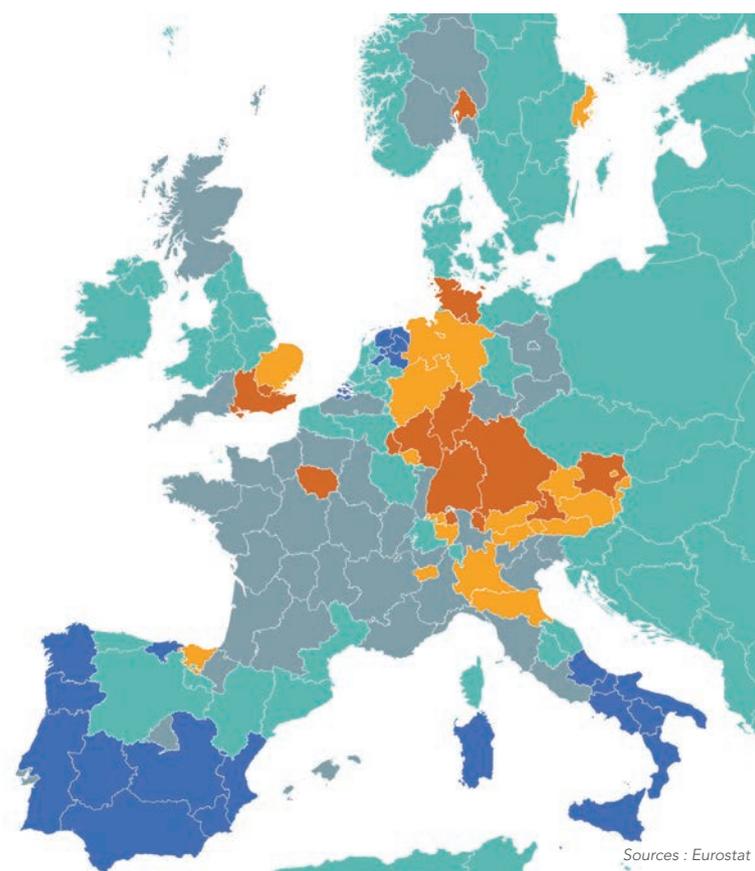


UNE RÉGION DE "TRANSITION" AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

La région Sud se situe dans la moyenne du niveau de développement et de la qualité de vie européenne. Si elle ne rivalise pas avec les régions de la dorsale économique européenne et du cœur Rhénan (de Liverpool à Milan), elle est en revanche bien positionnée parmi les régions de l'arc méditerranéen.

Une situation intermédiaire entre le cœur prospère de l'Europe et les régions périphériques

Revenu disponible par habitant en 2013

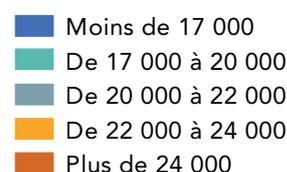


Sources : Eurostat

Dans l'ensemble européen, la région Sud est dans une situation « d'entre d'eux », entre une Europe aisée (niveau élevé du PIB par habitant, du revenu disponible, du taux d'emploi..) et une Europe composée des régions les moins développées qui concentrent l'essentiel des fonds européens de la politique dite « régionale ».

Ainsi, l'Union européenne s'est longtemps organisée autour d'un axe central reliant la Lombardie au Grand Londres en suivant la vallée du Rhin à l'est et la Seine à l'ouest. Aujourd'hui, en raison des évolutions récentes (Brexit en cours), cet axe se réoriente vers le Danemark et la Suède en passant par la Suisse. Cet ensemble constitue la zone la plus compétitive et la plus innovante d'Europe. La région Sud ne fait pas partie de cette dorsale et elle appartient au premier cercle de sa périphérie constitué des régions datant de l'Europe des 15 (de 1995 à 2004), un second cercle étant constitué par

les régions encore moins développées des pays de l'Europe de l'est qui ont rejoint l'Union entre 2004 et 2013.



Classement de la Région Sud selon le PIB en euros par habitant en 2015 - source Eurostat

ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	3			
Méditerranée Orientale (Grèce, Chypre, Malte, Croatie, Slovénie)																																			
Europe centrale et de l'Est (Pays Baltes, Pologne, Hongrie...)																																			
Méditerranée Occidentale (Portugal, Espagne, Italie)																																			
Grande-Bretagne / Irlande																																			
Pays scandinaves: Danemark, Suède, Finlande																																			
Bénelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg)																																			
Allemagne-Autriche																																			

Nombre de régions de l'ensemble géographique
 Rang "virtuel" occupé par la région Sud si elle se situait dans l'ensemble géographique

UNE RÉGION OUVERTE ET CONNECTÉE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La région Sud est un territoire situé au carrefour de la méditerranée et des Alpes. Son positionnement géographique l'inscrit de facto dans la dynamique européenne. Que ce soit au plan transfrontalier (avec l'Italie... et Monaco) ou transnational (bassin méditerranéen, massif alpin) les coopérations via l'Union Européenne sont des éléments primordiaux pour renforcer son influence au sein de l'Europe des régions.

Une région transfrontalière

L'essentiel de la frontière franco-italienne (515km) concerne, pour la partie française, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est la raison pour laquelle la coopération transfrontalière constitue un volet important de la politique européenne de la région. Les Alpes-de-Haute Provence, les Hautes Alpes et les Alpes Maritimes sont des territoires éligibles à Alcotra, programme européen de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie. Les Alpes-Maritimes et le Var sont éligibles à Marittimo, programme transfrontalier à dimension « maritime ».

Par ailleurs, la région Sud présente la particularité d'avoir une enclave au sein de son territoire : la principauté de Monaco. Celle-ci constitue une cité-État d'à peine deux km² mais dont le poids économique et le rayonnement sont très importants (voir chiffres-clés). En raison de son statut, Monaco ne figure pas dans les statistiques nationales bien qu'elle participe activement à l'attractivité et au rayonnement de la Côte d'Azur.

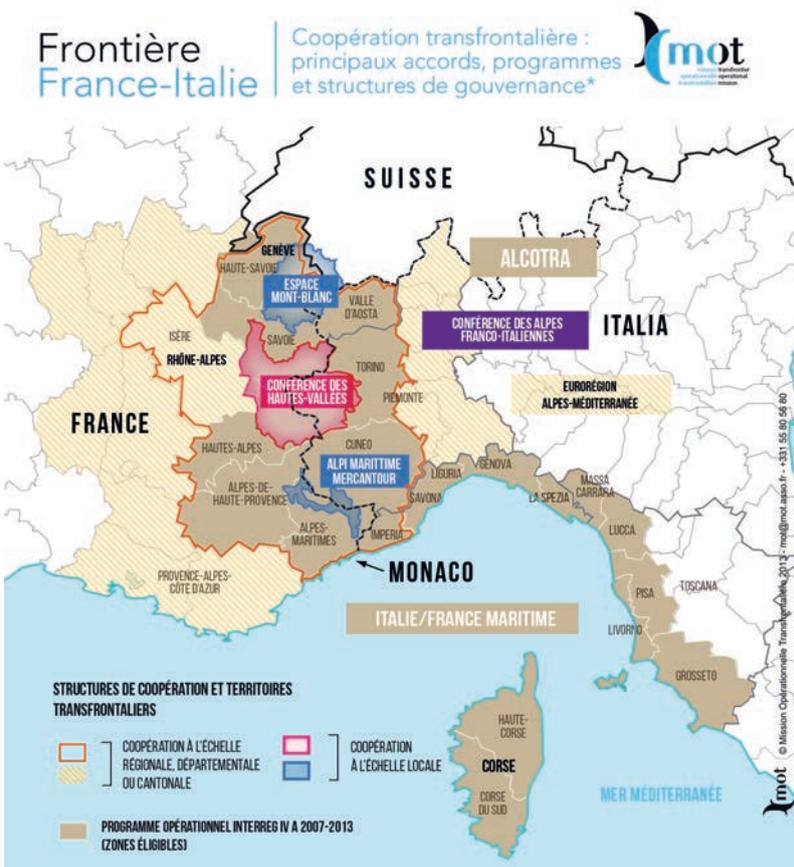


Crédit photo : Isabelle Gras

ALCOTRA

Les deux objectifs du programme :

- favoriser un développement durable et équilibré en redynamisant l'économie,
- renforcer la cohésion des territoires et améliorer la qualité de vie des habitants.

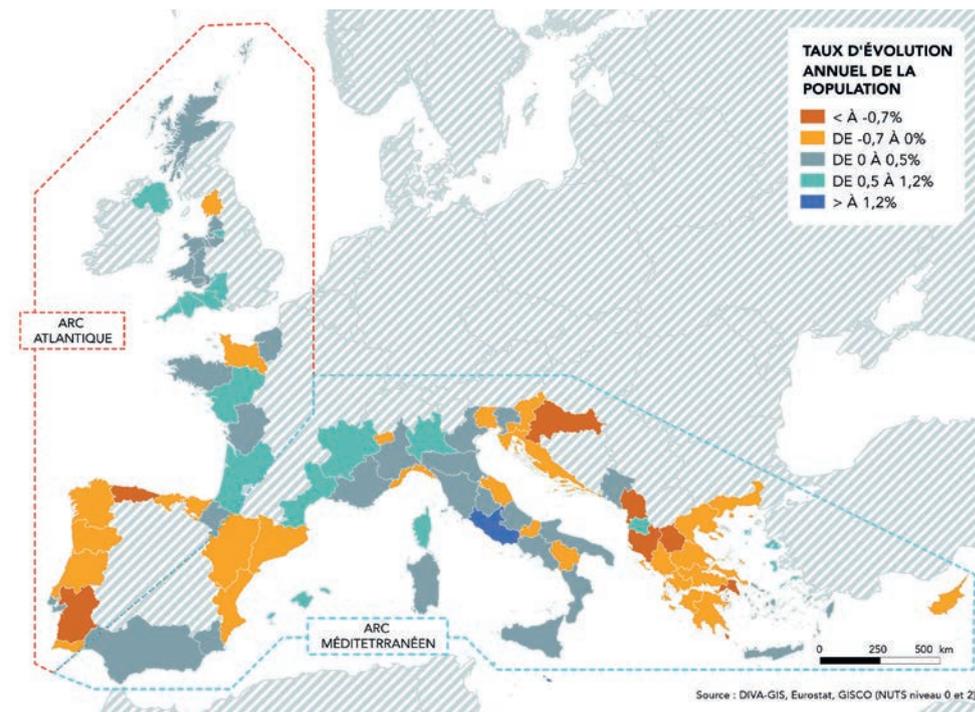


Un positionnement charnière sur l'axe latino-méditerranéen

Les régions institutionnelles s'inscrivent dans des territoires transnationaux façonnés par la géographie et l'histoire. Elles doivent souvent gérer le paradoxe de coopérer avec les régions de même appartenance tout en veillant d'y occuper une place de leadership. Ainsi, la région Sud appartient à l'arc méditerranéen de plus en plus concurrencé par l'arc atlantique notamment par sa partie française. Par ailleurs, tout en recherchant alliances et coopérations avec les autres régions méditerranéennes, elle doit veiller à conserver, voire à améliorer, son positionnement au sein de l'arc méditerranéen.

La région Sud parmi les régions méditerranéennes riches

Parmi les régions méditerranéennes appartenant à l'Union Européenne, la région Sud figure parmi les régions les plus riches avec la Catalogne et le Latium. Que ce soit en termes de Produit Intérieur Brut par habitant, de taux d'emploi, de revenu disponible et de chômage, la région Sud figure parmi les régions méditerranéennes les mieux pourvues y compris par rapport à la Catalogne, le Latium et la Toscane. Toutefois, le dynamisme des régions est fortement corrélé avec celui de



leur capitale. En l'occurrence, Barcelone et Rome sont de puissantes capitales à la tête de régions disposant d'une forte autonomie (Catalogne) ou de fonctions nationales (Rome). Si la Catalogne et le Latium sont deux régions-clés sur l'arc méditerranéen, la région Sud dispose de nombreux atouts pour occuper une place importante sur cet arc au sein duquel elle occupe une position charnière. Le niveau de qualification de la population, la présence de secteurs de haute technologie et de services à haute valeur ajoutée et la conurbation littorale comptant trois métropoles sont des avantages non négligeables pour que la région Sud joue un rôle majeur sur cet arc aux cotés de la Catalogne et du Latium.

CHIFFRES CLÉS



Principauté de Monaco

2 km²

37 300 habitants
(dont 1/4 de Français)

54 000 emplois
(2/3 occupés par des Français)

Produit National Brut :
5680 millions d'euros

Un PNB par habitant **2,6** supérieur à celui de la France

Source : IMSEE, données 2017

Chiffres-clés : comparatifs région Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport à la Catalogne (Espagne) et au Latium (Italie). Source : Eurostats 2016

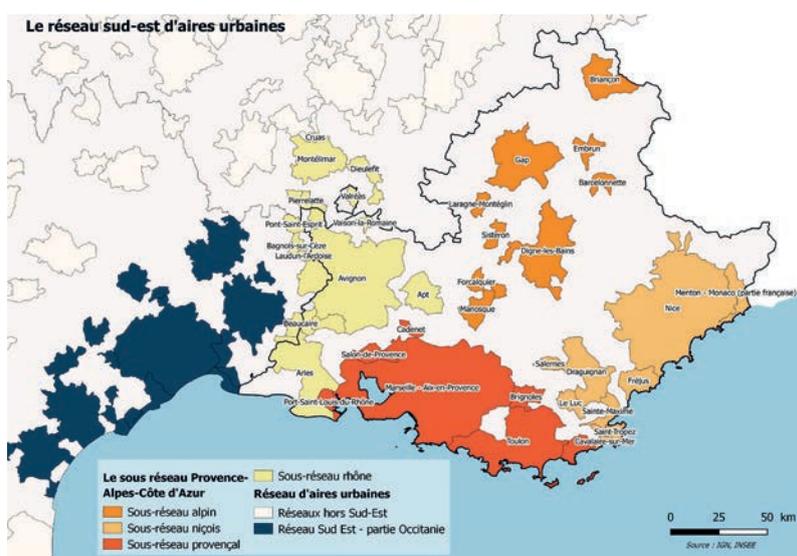
	CATALOGNE	LATIUM	SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
VILLE PRINCIPALE	BARCELONE	ROME	MARSEILLE
SUPERFICIE RÉGION	31 950 KM ²	17 250 KM ²	31 400 KM ²
POPULATION	7,4 MILLIONS	5,8 MILLIONS	5 MILLIONS
NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME	1,39	1,35	2,06
NOMBRE D'EMPLOIS POUR 1000 ACTIFS	74	89	90
PIB PAR HABITANT	28 600 €	34 500 €	30 700 €
TAUX DE CHÔMAGE	20,3%	12,5%	10,1%

LES RELATIONS INTER-RÉGIONALES À TRAVERS LE FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU DES AIRES URBAINES

Les déplacements des personnes et d'établissements entre aires urbaines fondent des réseaux d'échanges privilégiés. Selon la nature des échanges étudiés, le territoire national se répartit en divers réseaux qui se caractérisent par l'intensité des relations entre aires urbaines.

Quatre réseaux d'aires urbaines selon les types d'échanges.

Le tableau-ci-dessous mentionne les quatre réseaux existants à l'échelle du sud-est de la France concernant les aires urbaines de la région. Les flux relatifs aux déplacements domicile-travail (carte ci-contre) montrent les liens importants avec 24 aires urbaines d'Occitanie. Pour les migrations résidentielles, on observe de forts échanges avec 67 aires urbaines de la région Auvergne-Rhône et avec la totalité des aires urbaines corses. Enfin, pour ce qui concerne les flux des entreprises, la totalité des aires urbaines de la Corse est fortement connectée au réseau sud-est aussi bien pour les transferts que pour les liens sièges-établissements.



Un des 4 réseaux d'aires urbaines du Sud Est - Flux domiciles/travail

sements. A noter enfin que les liens entre les entreprises-sièges et leurs « succursales » (établissements) sont nombreux avec les aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes (67) et Occitanie (32).

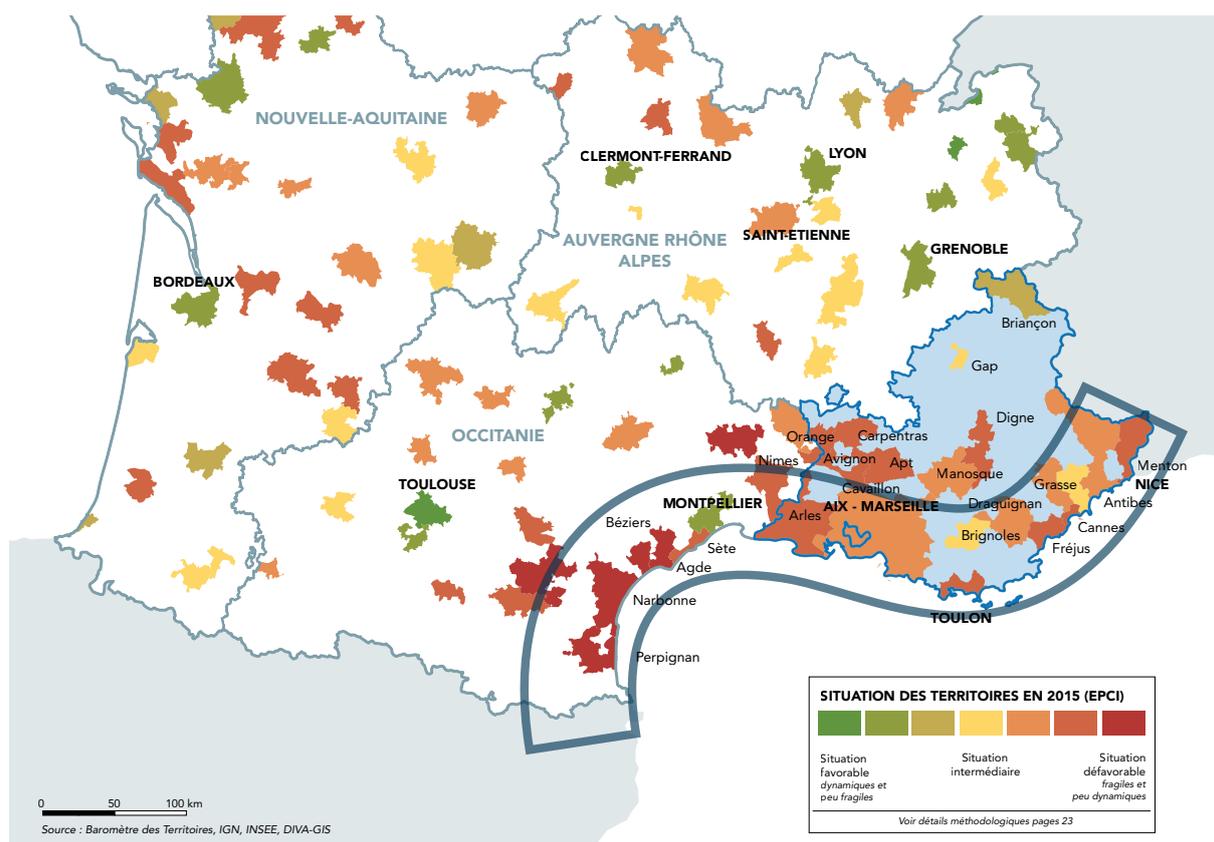
Guide de lecture : Pour les flux domicile-travail, il y a 17 réseaux au plan national. Le réseau Sud-Est compte 67 aires urbaines dont 36 sont situées dans Provence-Alpes-Côte d'Azur (la totalité des zones urbaines de la région), 7 en Auvergne-Rhône-Alpes (sur les 106 que compte cette région), 24 en Occitanie (sur les 95 que compte cette région) et aucune en Corse.

NATURE DES FLUX	NOMBRE DE RÉSEAUX AU PLAN NATIONAL	COMPOSITION DU RÉSEAU SUD-EST (EN NOMBRE D'AIRES URBAINES)				
		Nb d'aires urbaines dans le réseau Sud-Est	Région Sud (36 aires urbaines)	Auvergne Rhône-Alpes (106 aires urbaines)	Occitanie (95 aires urbaines)	Corse (9 aires urbaines)
Flux Domicile-travail	17	67	36	7	24	0
Migrations résidentielles	7	142	36	67	24	9
Transferts d'établissements	11	46	36	1	0	9
Liens Sièges-établissements	7	160	36	63	32	9

Source INSEE: Réseau d'aires urbaines, un fonctionnement régional ou plus localisé (2013)

DEUX ESPACES À ENJEUX PARTAGÉS AVEC LES RÉGIONS VOISINES

La mer méditerranée et son littoral constituent le principal espace à enjeu inter-régional, en l'occurrence partagé avec la région Occitanie et, à une moindre mesure, la Corse. Le Grand Delta du Rhône forme un second espace-clé associant des territoires situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie (Nîmes-Montpellier) et en Auvergne-Rhône-Alpes (moyenne vallée du Rhône)



L'arc méditerranéen français : moins attractif et plus fragile

Les régions Sud et Occitanie ont en commun un espace à la fois très attractif et très vulnérable : la façade méditerranéenne. La quasi totalité des vingt territoires qui la composent est en difficulté : faible dynamisme, et fragilités importantes. Seules la métropole de Montpellier et l'agglomération de Sophia-Antipolis tirent leur épingle du jeu. Quatre des six métropoles littorales nationales sont situées sur la façade méditerranéenne : Nice, Toulon, Aix-Marseille et Montpellier. Territoire très prisé,

notamment en raison de son climat, il a attiré aussi bien de nombreux actifs que de retraités...ainsi que des touristes. Pendant plusieurs décennies, l'arc méditerranéen a subi une hyper-attractivité qui a contribué à altérer son cadre de vie (problèmes écologiques, de pollution de l'air, risques naturels) et ses conditions de vie (difficultés d'accès au logement, développement du chômage, de la précarité). En bref, la qualité de vie, qui constituait le socle de son attractivité, est désormais plus associée à l'arc atlantique qu'à l'arc méditerranéen. Le modèle de développement s'est grippé et le constat alarmant de sa situation interpelle sur l'opportu-

nité et la pertinence d'engager des coopérations interrégionales Occitanie-Sud pour réfléchir et œuvrer ensemble sur cet espace à fort enjeu.

CHIFFRES CLÉS

Façade méditerranéenne

Région Sud

1 035 km de linéaire côtier
64 communes littorales



Occitanie
325 km de linéaire côtier
54 communes littorales



© iainmacaulay

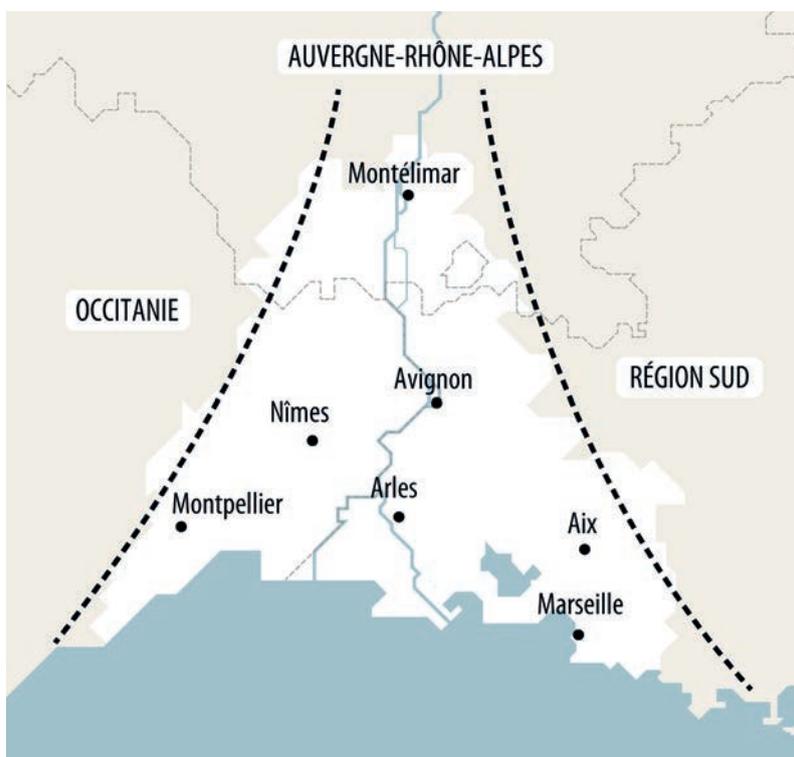
CHIFFRES CLÉS

Grand Delta du Rhône



- 45** intercommunalités
- 2** métropoles
- 4,2** millions d'habitants
- 1,6** million d'emplois

1/4 des marchandises transite en France par la vallée du Rhône



Le grand delta du Rhône, territoire d'interface Nord-Sud au fort potentiel de développement

Dépassant largement la seule embouchure du Rhône, le grand delta du Rhône constitue le principal corridor de transport européen reliant l'Europe du Nord et celle du sud. De par sa situation géographique, à l'intersection de deux axes européens majeurs (l'arc méditerranéen et la vallée du Rhône) et de trois régions (Sud, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie), il constitue un territoire à enjeu qui n'a pas de périmètre institutionnel. Il interroge

en premier lieu sur la question de sa principale fonction, celle de corridor stratégique dans la logistique des marchandises. Pour la région Sud, il constitue l'hinterland naturel du port de Marseille. Au-delà de la logistique, les interdépendances sont nombreuses en termes de tourisme, d'innovation et de gestion d'espaces naturels de grande qualité mais aussi d'une grande vulnérabilité face au risque inondation. Enfin, le delta est le point de contact entre trois systèmes urbains : le réseau d'aires urbaines de Montpellier-Nîmes, Avignon-Montélimar et d'Aix-Marseille-Toulon.

BAROMÈTRE DES TERRITOIRES DU « GRAND SUD »

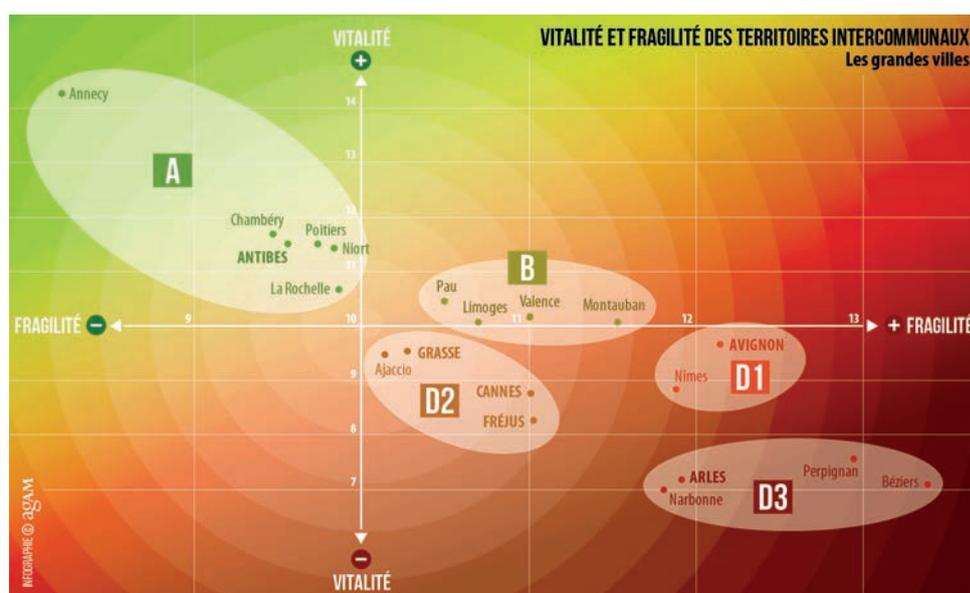
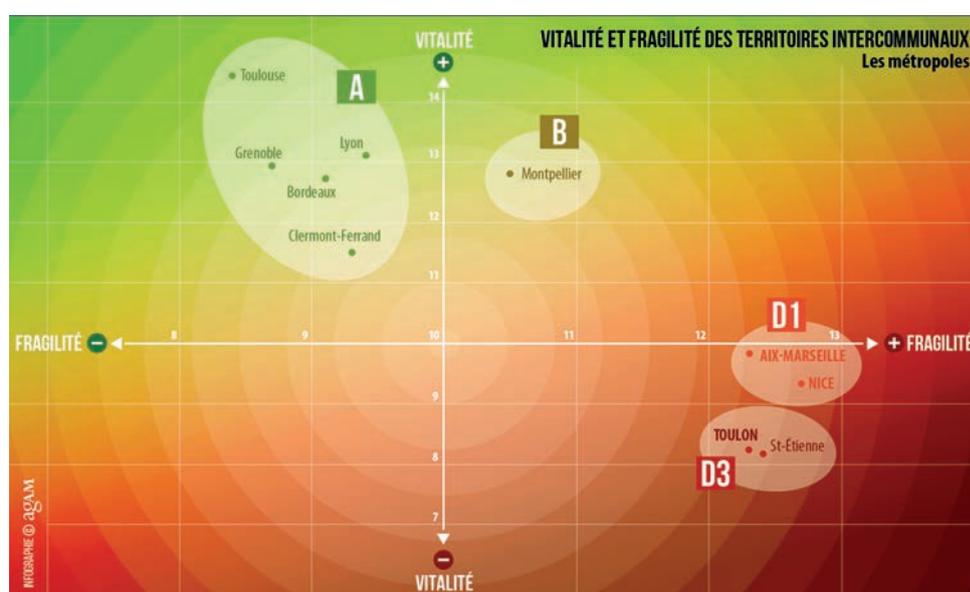
Le Baromètre des territoires (voir encadré méthodologique page suivante) constitue un outil d'observation des 100 principales intercommunalités situées dans un territoire de comparaison dénommé « Grand Sud » composé des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les territoires du panel ont été analysés au prisme des éléments de vitalité et de fragilité territoriale détaillés dans l'encadré méthodologique. Cette analyse permet de connaître dans le grand Sud des 20 principales intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon quatre types de territoires : métropolitains, des grandes villes, des villes moyennes et des petites villes.

Les trois métropoles régionales moins performantes que celles situées dans le Grand Sud

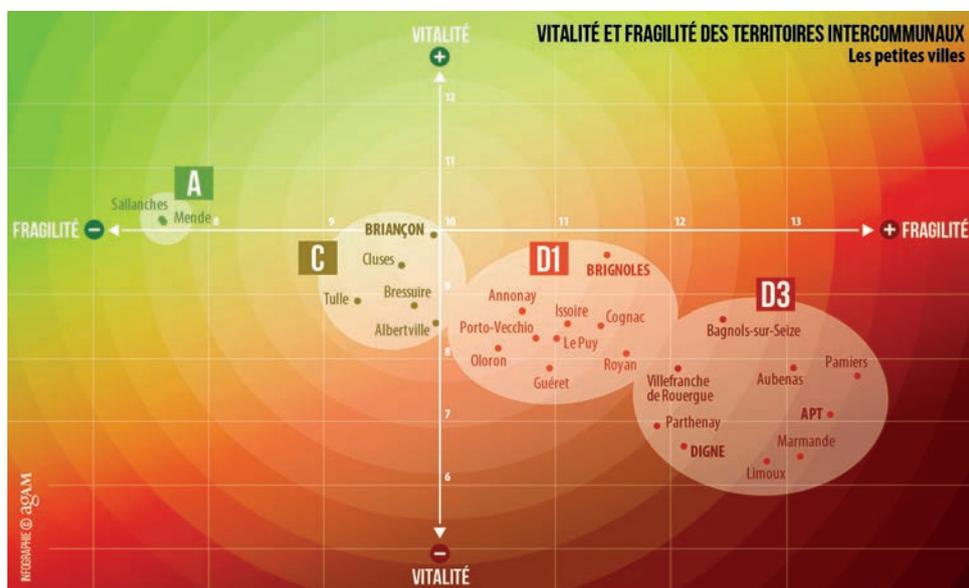
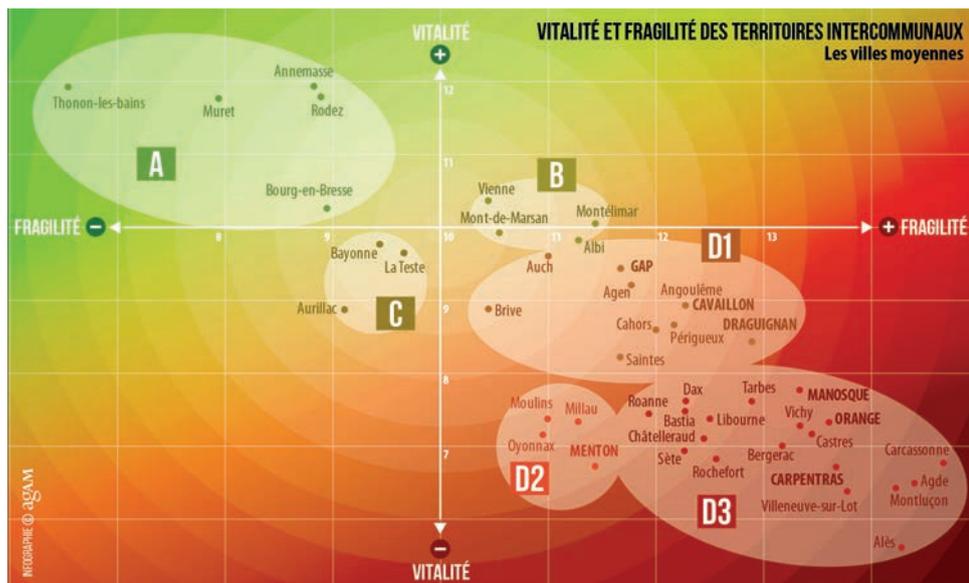
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarque des autres régions par le fait que ses trois métropoles (Aix-Marseille, Nice et Toulon) ne sont pas en situation favorable. Un constat fondamental dans la mesure où le poids démographique et économique que représentent ces trois métropoles (environ 55%) est nettement supérieur à celui des autres métropoles : 32% en Auvergne-Rhône-Alpes (quatre métropoles), 21% en Occitanie (deux métropoles) et 13% en Nouvelle Aquitaine (une métropole). Les trois métropoles régionales, accompagnées de Saint-Etienne, apparaissent décrochées. Elles présentent à la fois un moindre dynamisme et un niveau de fragilité socioéconomique plus élevé.

Des situations différenciées pour les territoires des grandes villes

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, fortement métropolisée, les dynamiques les plus puissantes se passent en partie ailleurs, dans le périurbain et son réseau de villes moyennes qui concentrent aujourd'hui l'essentiel de la croissance démographique et économique régionales.



Les territoires des grandes villes forment des relais des métropoles au plan régional et constituent des pôles d'équilibre qui participent activement au développement du territoire. La diversité des situations est plus forte que pour les métropoles. Un peu plus d'un quart des territoires des grandes villes (6 sur 20) se porte bien dont le territoire



jouent un rôle charnière central dans le maillage territorial et constituent un enjeu d'aménagement du territoire de premier ordre même si elles ne représentent que 10 à 20 % de la population régionale.

La situation des territoires des villes moyennes du Grand Sud ne surprendra pas puisque cette « moitié de France » n'échappe pas au constat réalisé au plan national : les trois quarts des territoires sont sur la liste du plan « action, cœur de ville ». En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux tiers des villes moyennes, soit quatre villes sur six, sont bénéficiaires du dispositif : Cavaillon, Carpentras, Manosque et Gap.

Ce constat renvoie à des situations très spécifiques dans le contexte régional où jouent pêle-mêle la proximité avec les métropoles, les concurrences de proximité dans le périurbain, tant en offre commerciale qu'en offre nouvelle de logements, le passé économique (industrie, agriculture employeuse de main d'œuvre) ou encore l'attractivité touristique. L'enjeu de la santé de ces villes moyennes est donc d'autant plus stratégique pour la projection de la Région dans son futur proche.

Les territoires des petites villes en mauvaise posture

Environ les deux tiers des 25 territoires des petites villes du Grand Sud sont en mauvaise posture. Parmi les quatre territoires situés en Provence-Côte d'Azur, Le Briançonnais est l'un des rares territoires – avec ceux de Sallanches et de Mende – à tirer son épingle du jeu.

Brignoles (Provence-Verte) présente un certain dynamisme accompagné de signes de fragilité notables. Enfin, les territoires d'Apt et de Digne cumulent un double handicap : ils sont peu dynamiques (notamment Digne) et fragilisés, particulièrement pour Apt qui présente le plus haut niveau de fragilité après Pamiers.

de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

Les territoires des deux autres grandes villes de la Côte d'Azur qui s'inscrivent dans la mouvance de Nice - Cannes et Grasse- apparaissent peu dynamiques notamment du fait du fort vieillissement de la population.

Le territoire de Fréjus est dans une position similaire.

Pour le Grand Avignon, si la dynamique de développement est plutôt située dans la moyenne, en revanche, le niveau de fragilisation y est particulièrement élevé. Enfin, le territoire d'Arles figure parmi les territoires des grandes villes méridionales en difficulté en compagnie des territoires voisins du littoral

méditerranéen occitan : Perpignan, Narbonne et Béziers.

La majorité des territoires des villes moyennes en difficulté

Les villes moyennes ont participé aux évolutions économiques, démographiques, sociales et politiques des « Trente Glorieuses ». Depuis, elles ont connu un déclin accentué lié en grande partie à la mondialisation et aux effets induits de la désindustrialisation de leur territoire. Une situation d'alerte qui est à l'origine du nouvel intérêt porté par les pouvoirs publics pour cette catégorie de territoires. Dans le Grand Sud, elles

BAROMÈTRE DES TERRITOIRES

Le baromètre des territoires a été réalisé en 2017 dans le cadre du partenariat Région-agences d'urbanisme. Il repose sur une analyse comparative des territoires à partir d'une série d'indicateurs traduisant les niveaux de dynamisme et de fragilité des territoires.

Méthodologie et Guide de lecture

10 indicateurs pour mesurer le niveau de vitalité des territoires et 10 autres indicateurs pour mesurer leur niveau de fragilité. .



10 INDICATEURS DE VITALITÉ

- ▶ Dynamique résidentielle récente
- ▶ Solde naturel
- ▶ Solde migratoire
- ▶ Part des jeunes actifs (20 à 34 ans)
- ▶ Part des cadres et des professions libérales
- ▶ Part des diplômés de l'enseignement supérieur
- ▶ Revenu médian
- ▶ Taux d'emploi des 15 à 64 ans
- ▶ Indice de concentration de l'emploi
- ▶ Taux de propriétaire



10 INDICATEURS DE FRAGILITÉ

- ▶ Indice de vieillissement de la population
- ▶ Indice de dépendance économique
- ▶ Part des jeunes sans emploi et sans diplôme
- ▶ Part des emplois précaires
- ▶ Indice de déclassement des diplômés de l'enseignement supérieur
- ▶ Taux de chômage
- ▶ Taux de familles monoparentales
- ▶ Taux de pauvreté
- ▶ Disparité des revenus
- ▶ Taux de logements vacants

Pour chaque indicateur et pour chaque territoire, une note allant de 0 à 20 a été attribuée selon la valeur de l'indicateur avec comme références : 20 pour la valeur la plus élevée du panel, 10 pour la valeur moyenne, 0 pour la valeur la plus faible.

La note moyenne de la dimension « vitalité » résulte de la moyenne constatée pour l'ensemble des dix indicateurs. La méthode est la même pour la dimension « fragilité ».

Les axes de diagrammes (vitalité en ordonnée, fragilité en abscisse) se croisent à la valeur 10 qui correspond à la moyenne de l'ensemble des territoires du « Grand Sud ».

▶ **Rectangle A** : très bon état de santé des territoires ; plus dynamiques et moins fragiles que la moyenne.

▶ **Rectangle B** : bon état de santé mais avec des signes de fragilisation.

▶ **Rectangle C** : territoires peu dynamiques mais non fragilisés.

▶ **Rectangle D** : territoires en difficulté qui cumulent déficit de vitalité et fragilités avec des nuances :

- D1 : prééminence du niveau de fragilité (élevé) sur le niveau de vitalité (proche de la moyenne) ;
- D2 : territoires « dévitalisés » mais avec un niveau de fragilité modéré ;
- D3 : territoires en grande difficulté cumulant dévitalisation et fragilisation.

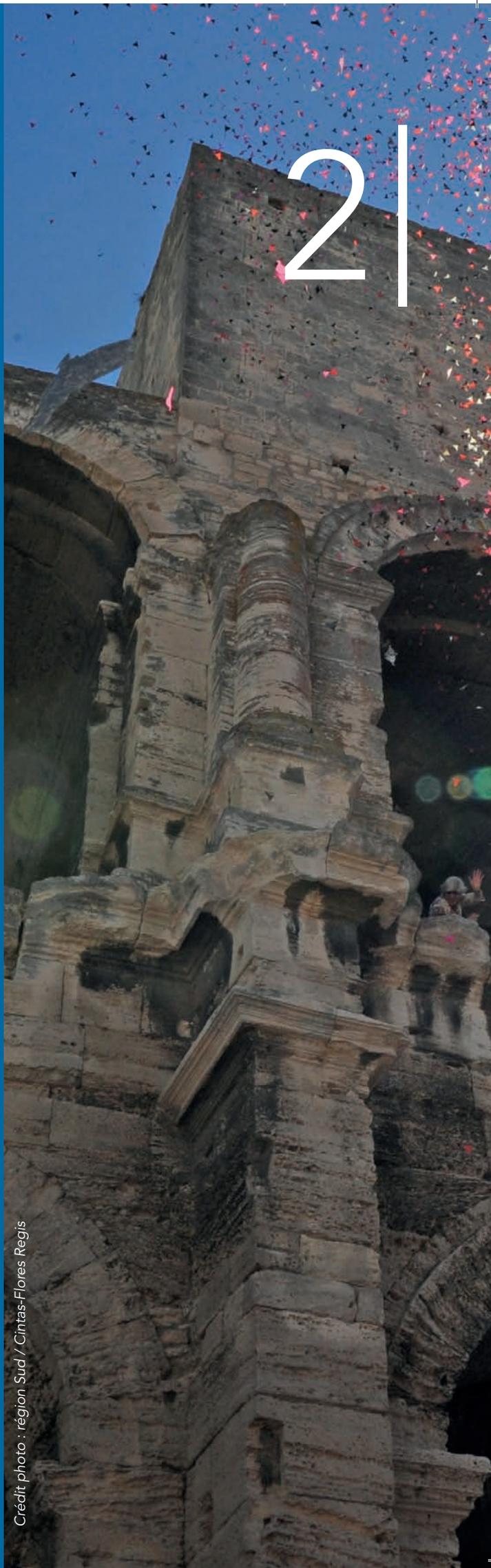
A noter : Pour des raisons de lisibilité des diagrammes, les noms des territoires intercommunaux sont ceux des villes-centre plus courts et plus explicites que ceux des intercommunalités

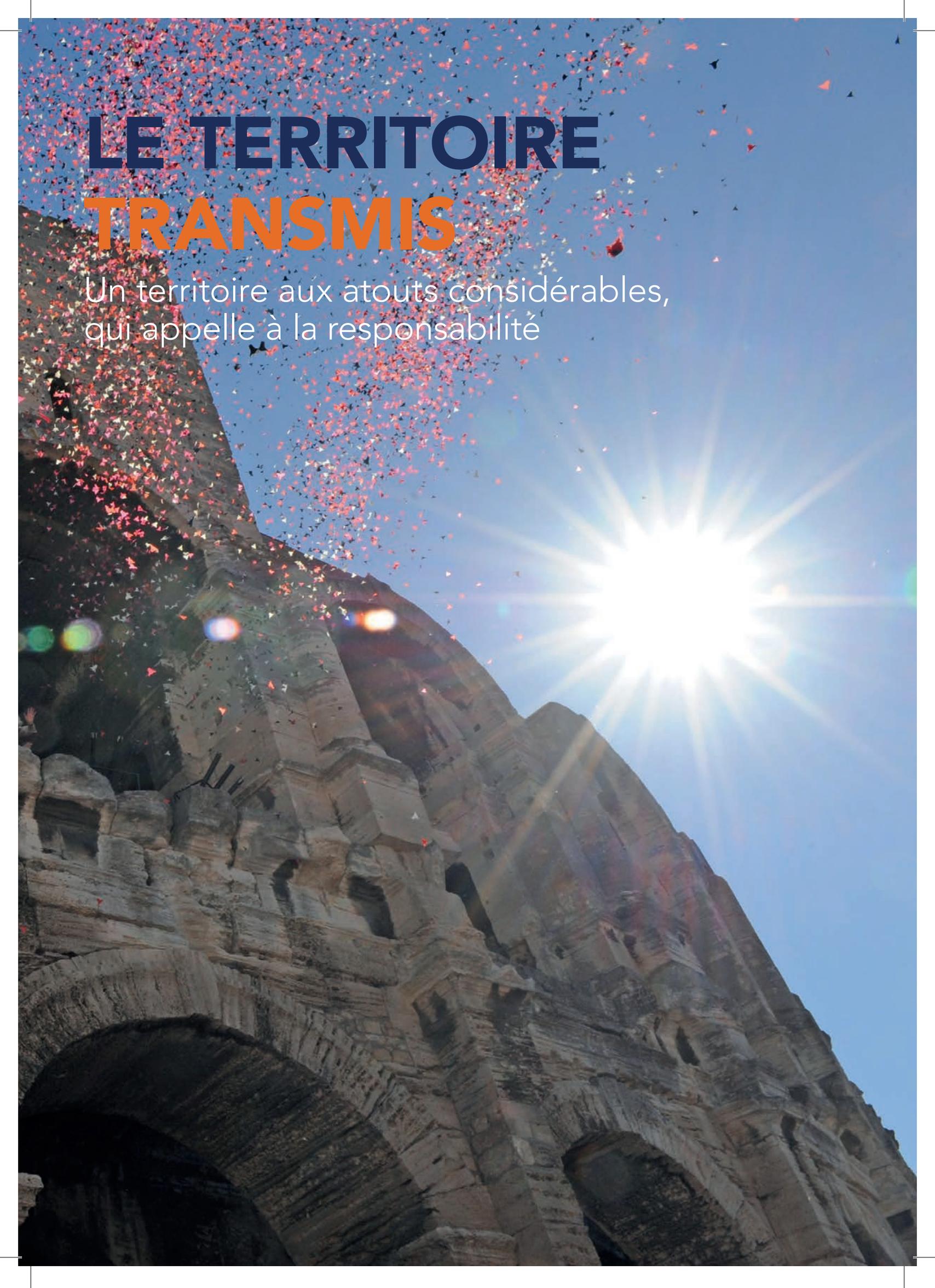
Le territoire transmis, c'est le territoire actuel, sur lequel nous vivons, et tel que demain nous le transmettrons. Il s'agit, au travers de cette notion, de porter un regard sur ses évolutions sur le temps long, tout en appréhendant les évolutions et les impacts générés sur le temps court.

Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît ainsi comme un territoire ouvert au monde, du fait d'une position géostratégique avantageuse, nourri d'une histoire millénaire et composite, dont témoigne son patrimoine historique et culturel remarquable. Entre mer et montagne, le territoire régional est aussi une mosaïque paysagère qui recèle des milieux naturels d'une grande richesse et d'une grande diversité. Parfois sources de contraintes, ces ressources paysagères, naturelles et patrimoniales contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants et sont vecteurs d'attractivité touristique et résidentielle ; elles possèdent également des potentialités énergétiques et économiques.

Leviers du développement régional, elles constituent des atouts qui appellent à la responsabilité afin de les préserver, de les valoriser et de les transmettre aux générations futures.

Les signes d'alerte se multiplient cependant et interpellent quant aux effets du mode de développement extensif privilégié au cours des dernières décennies. Des tensions se font jour entre la recherche d'attractivité et les pressions que celle-ci est susceptible de générer sur les ressources du territoire.





LE TERRITOIRE TRANSMIS

Un territoire aux atouts considérables,
qui appelle à la responsabilité

UNE HISTOIRE MILLÉNAIRE EN HÉRITAGE

Le territoire régional est, à la fois, le fruit d'une longue histoire qui lui a légué un patrimoine historique et culturel d'une grande richesse et le fruit de phénomènes plus récents liés à son ouverture sur le monde. Parmi ceux-ci, le métropolisation apparaît comme un marqueur déterminant du développement régional.

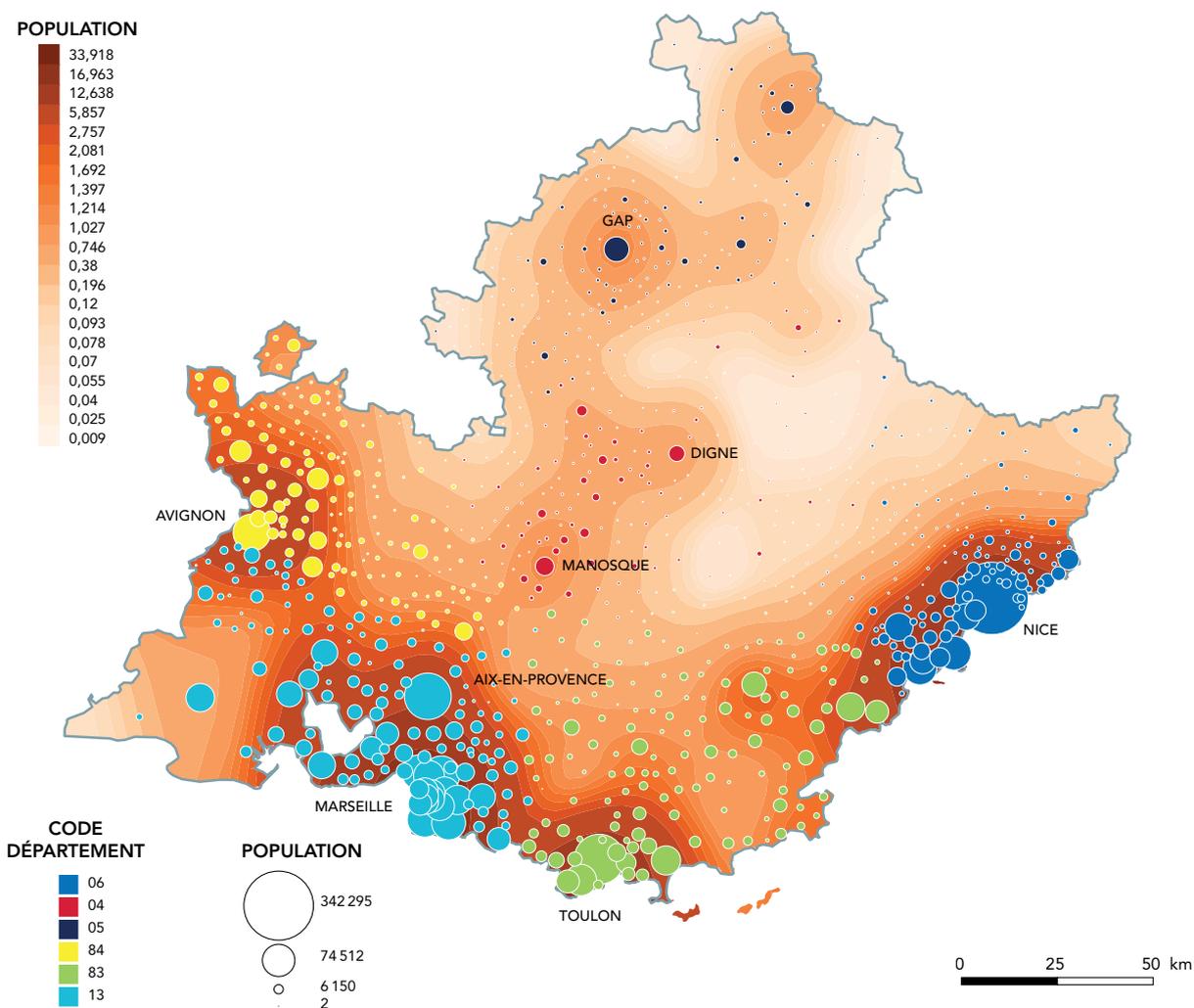
Une population qui se concentre historiquement sur le littoral et la vallée du Rhône

C'est au cours du XX^e siècle que le territoire a connu une croissance spectaculaire de sa population. Alors que la population nationale double entre 1876 et 2009, elle triple sur le territoire régional. Cette croissance

se concentre autour du littoral et de la vallée du Rhône, annonçant dès le milieu du XIX^e siècle le déséquilibre urbain croissant. Victimes de l'exode rural, les arrière-pays méditerranéens se vident et les migrations se multiplient, de l'intérieur vers le littoral et de la montagne vers la plaine. Les territoires alpins connaissent dans cette période une forte diminution de leur population,

qui prendra fin dans les années 1950. Gagnant en population, les grandes villes de la région se densifient, mais croissent également en raison du phénomène de périurbanisation qui s'intensifie dans les années 1970, entraînant une concentration marquée de la population sur une large bande du littoral méditerranéen et la vallée du Rhône. D'autres dynamiques tempèrent modestement

Un population qui se concentre sur le littoral





Crédit photo : Région Sud

cette tendance à l'hyperurbanisation, notamment la reprise de la croissance démographique dans les territoires alpins, qui leur permettra de retrouver à la fin du XX^e siècle leur niveau de population de 1876, et un phénomène de repeuplement des zones rurales, aussi appelé « rurbanisation ».

Un patrimoine historique et culturel qui témoigne d'une histoire millénaire et composite

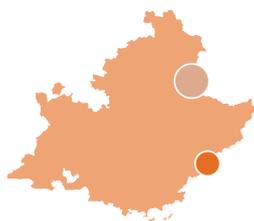
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un patrimoine historique et culturel d'une grande richesse. La remarquable variété de ce patrimoine est due à une combinaison de facteurs géographiques et historiques : une topographie particulière combinant plusieurs types de littoraux, de massifs montagneux et d'espaces valléens, le rôle de la frontière italienne et maritime, la

présence forte et précoce de l'occupation romaine, l'influence durable de l'Italie dans les modes d'expression artistique, l'invention du tourisme sur la Côte d'Azur au XIX^e siècle et ses conséquences sur les paysages. Qu'il soit antique, industriel, militaire, religieux, balnéaire ou pastoral, ce patrimoine façonne l'identité régionale.

La conservation, la valorisation et la transmission aux générations futures de ce patrimoine matériel, mais également immatériel, figurent parmi les grands enjeux qui s'imposent à la région.

CHIFFRES CLÉS

Densité moyenne
159 habitants
par Km²



Densité la plus faible
Vallée de l'Ubaye- Serre Ponçon
8 habitants par km²

Densité la plus forte
Cannes-Pays de Lérins
1642 habitants par km²



3/4

des habitants résident
dans les quatre
plus importantes
aires urbaines de la région

(Marseille - Aix-en-Provence,
Nice, Toulon et Avignon)

70% 
de la population concentrée
sur une bande côtière de 25 km

Soit **3,9** millions d'habitants
répartis sur **29%**
de la surface régionale



Crédit photo : Aurav

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Dotée de nombreux espaces naturels, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur figure parmi les rares régions, avec l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et la Corse, à disposer d'un territoire alliant mer et montagne. Ainsi, la mer Méditerranée et le littoral constituent des biens communs inestimables. Elle bénéficie également d'une richesse paysagère remarquable qui reflète sa diversité.

Un territoire entre mer et montagne, Rhône et Durance

Sur près de 900 kilomètres, le littoral se compose notamment de rivages bas, la Camargue et la Crau, et de hautes falaises caractéristiques, les Calanques. La région est également constituée d'une succession de barres montagneuses orientées Est-Ouest. Du littoral méditerranéen à la barre des Écrins (qui culmine à 4 102 m), les massifs s'enchaînent : Maures, Estérel, Calanques, Sainte-Baume, Sainte-Victoire, Alpilles, Luberon, montagne de Lure, mont Ventoux... Tandis qu'à l'est, les Préalpes calcaires, abruptes et inhospitalières, s'achèvent sur la dorsale du Mercantour qui descend jusqu'à la mer. Ces massifs représentent plus de la moitié de la superficie régionale, soit près de 65% du territoire. Entre ces deux grands ensembles se situe la Provence intérieure, formée de collines et de coteaux.

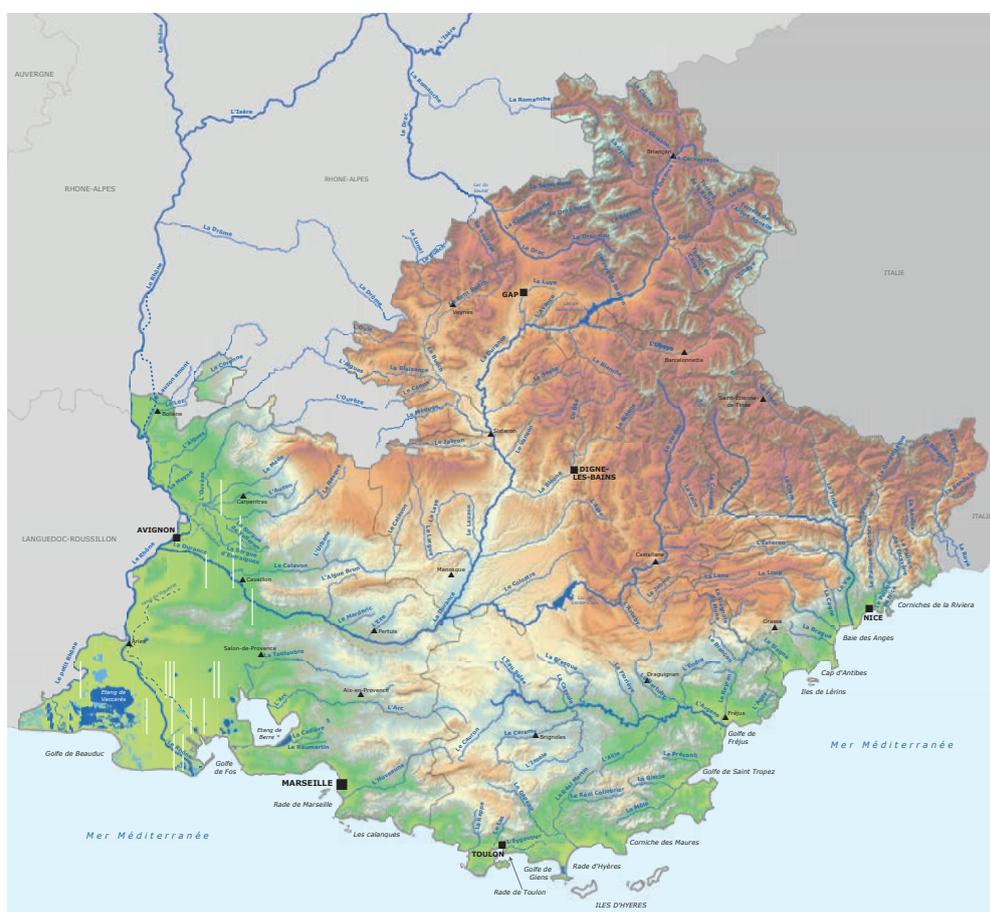
La mer Méditerranée et le littoral, des biens communs inestimables

Frontière maritime de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mer Méditerranée représente un capital inestimable par la valeur de ses écosystèmes et de son patrimoine culturel mais aussi par sa fonction sociale et son identité. Cet espace offre de nombreuses opportunités de développement et de mise en valeur mais également de multiples vulnérabi-

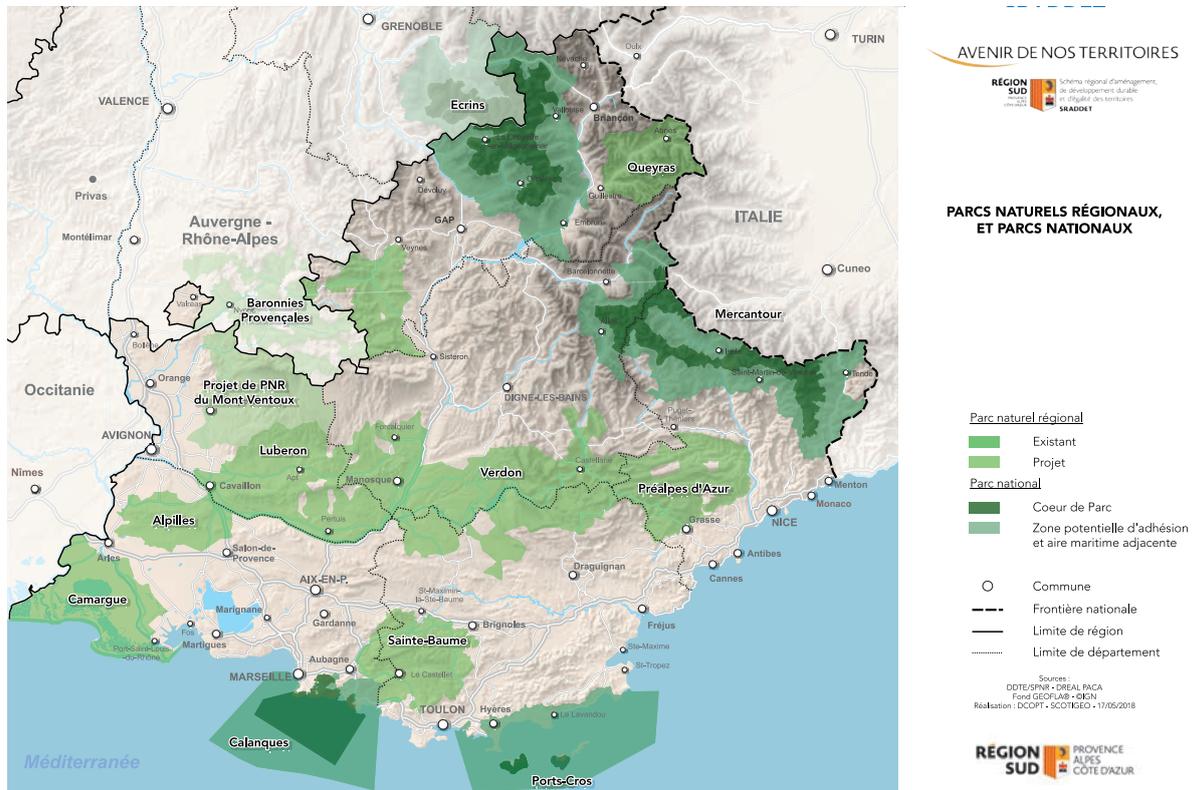
tés : les multiples activités fragilisent les écosystèmes mais aussi, ils sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. La mer Méditerranée est un des 34 « hotspots » de biodiversité de la planète. Elle abrite environ 10% des espèces répertoriées mondialement alors qu'elle ne représente qu'1% de la surface globale des océans. Les fonds marins de la région abritent une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. La mer Méditerranée rend de nombreux

services à l'Homme : production d'énergie renouvelable, production halieutique et aquacole, production d'oxygène, piège à carbone, protection des plages vis-à-vis de l'érosion, sont autant de fonctions que remplissent les écosystèmes marins. L'utilité de ces fonctions est encore plus évidente dans un contexte de changement climatique.

Géographie physique du territoire régional. Source : Dreal PACA, Agam

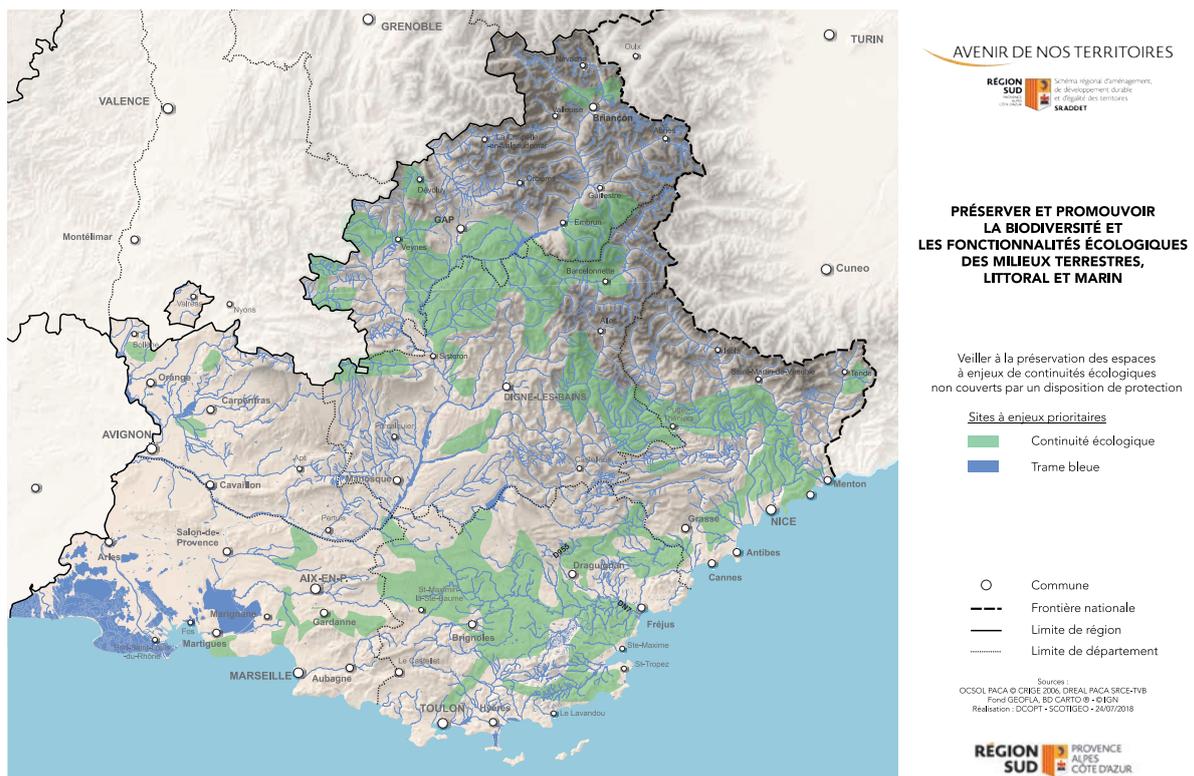


Une forte présence des parcs nationaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur : quatre parcs nationaux et huit parcs régionaux existants. En projet, le parc régional du Mont-Ventoux.



Trame verte et bleue, continuités écologiques

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.





© DR

Une mosaïque paysagère et des richesses écologiques fragiles

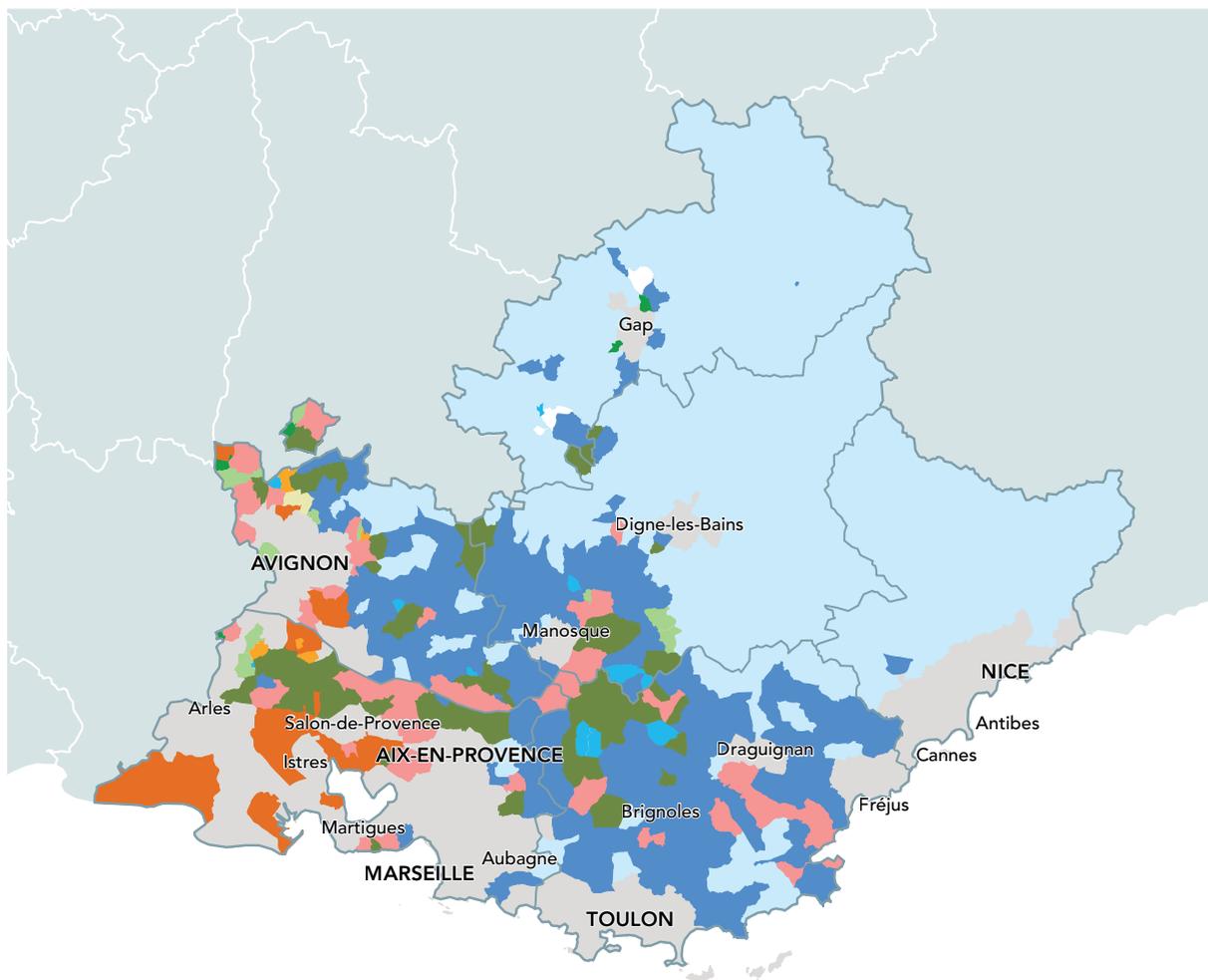
La rencontre entre les deux régions biogéographiques alpines et méditerranéennes engendre une mosaïque de paysages peu commune en France. Celle-ci abrite des milieux terrestres et aquatiques d'une richesse biologique exceptionnelle, faisant du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un « hot spot » de la biodiversité. Très riche, il abrite plus de la moitié des espèces de poissons d'eau douce, d'amphibiens, d'oiseaux et d'insectes, et environ trois quarts des espèces de mammifères, reptiles et plantes vasculaires vivant en France continentale. S'y rencontrent également près des deux tiers des espèces végétales françaises.

Porteurs de développement et créateurs de richesses, les paysages régionaux participent à l'attractivité résidentielle, économique et

UN TERRITOIRE RÉGIONAL RECONNU POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET LA SENSIBILISATION DE SES ESPACES NATURELS MARINS

Les nombreuses acquisitions foncières du Conservatoire du littoral, l'existence de deux parcs nationaux terrestres et marins (Port-Cros et Les Calanques), le Parc naturel régional de Camargue, le Parc marin de la Côte Bleue et le réseau Natura 2000 développé en mer sur plus de 3000 km² témoignent de l'exceptionnelle volonté de préservation du milieu littoral et marin. Par ailleurs, la sensibilisation des publics à la mer constitue depuis plusieurs années, un des axes prioritaires de la politique maritime régionale aux côtés des partenaires institutionnels (campagnes Onf'Eau Mer, Ecogestes, etc.).

touristique de la région. Inspirant les artistes (peintres, écrivains, cinéastes...), les paysages sont aussi porteurs d'une dimension culturelle forte. Cela également au sens où ils fondent les identités et les cultures des territoires. La question de la qualité paysagère porte naturellement sur les paysages remarquables, mais aussi sur tous ceux qui constituent le cadre de vie des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur : le paysage du quotidien peut ainsi être un élément fédérateur pour les différents acteurs du territoire.



TYPLOGIE

- Rural artificialisé
- Paysages artificialisés en contexte semi-naturel ou humide
- Paysages de cultures avec forte marque du bâti
- Plaines et plateaux et grands openfields
- Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué
- Plaines et plateaux, prairies et forêts
- Collines et vallées, paysages diversifiés
- Collines et vallées en prairies, peu artificialisées
- Relief marqué, paysages diversifiés
- Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle
- Hors champ

0 25 50 km

Source : IGN, DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT

CHIFFRES CLÉS



4 sur 10

parcs naturels nationaux
sont situés en

Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

128

sites classés **Natura 2000**

couvrant **30%** de la superficie régionale



8 parcs naturels régionaux
plus **1** en projet

6 réserves nationales



317

Espaces naturels
sensibles



6% du territoire est soumis
à une protection réglementaire

contre **1%** au niveau national

DES RESSOURCES À PRÉSERVER ET À VALORISER : EAU, ÉNERGIES RENOUVELABLES, DÉCHETS

La préservation de la richesse naturelle exceptionnelle de la région constitue un enjeu essentiel pour un territoire fortement exposé aux activités humaines. L'eau, le soleil, le vent forment aussi des ressources à valoriser dans le cadre des énergies renouvelables, tout comme l'économie circulaire, en plein développement, qui contribue à la valorisation des déchets.

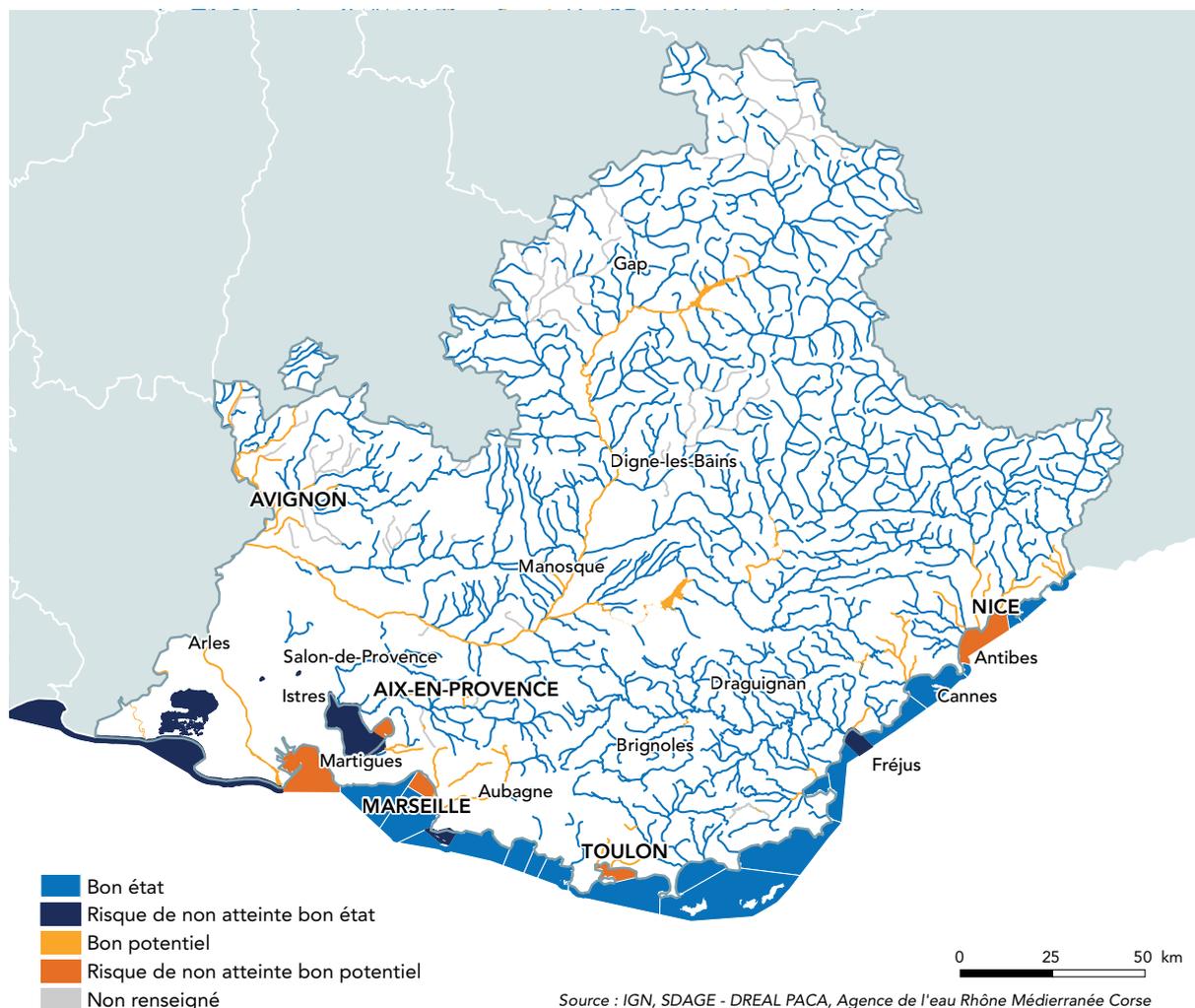
L'eau, une ressource importante mais menacée

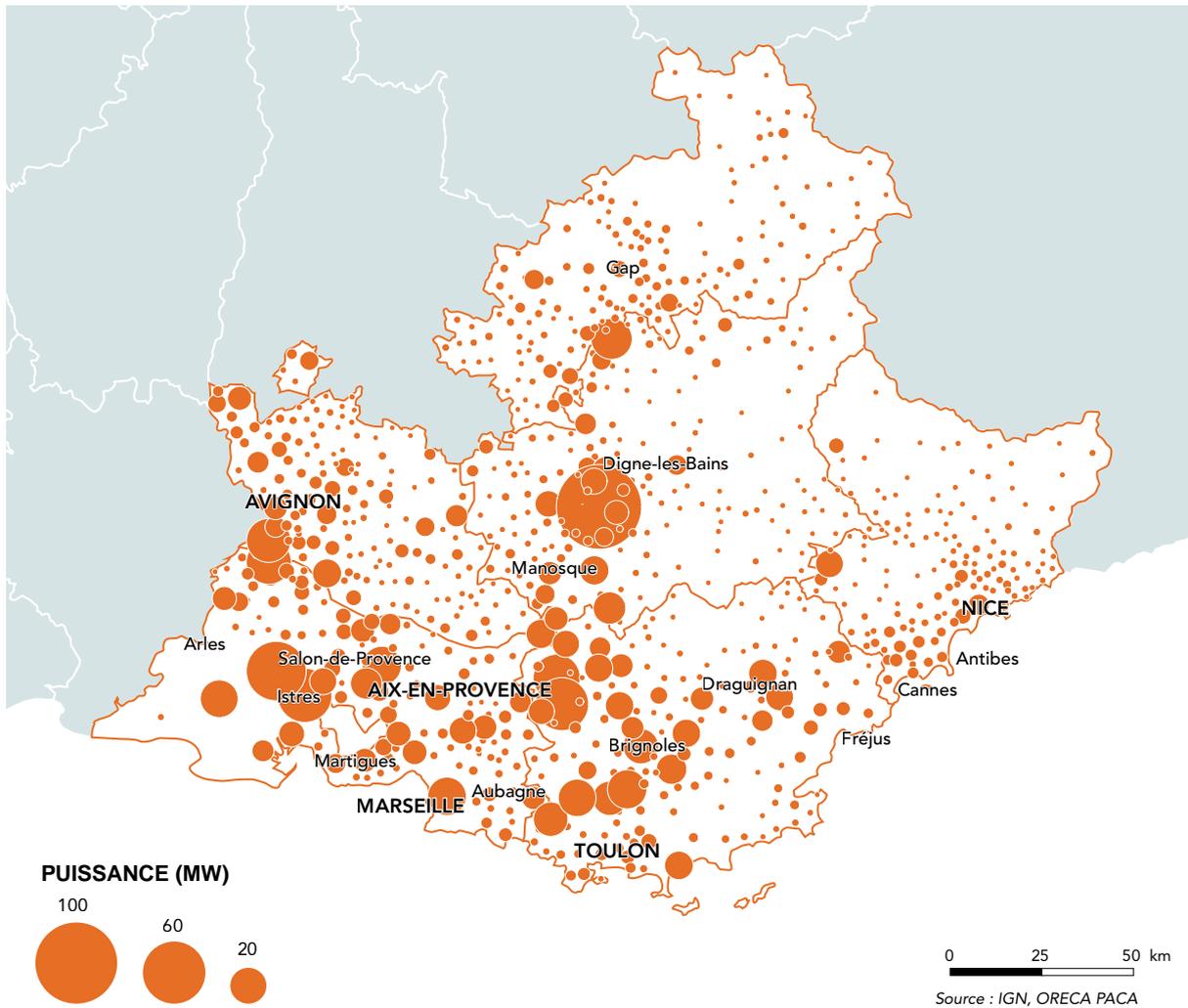
La ressource en eau (de surface et souterraine) régionale est importante. Le territoire possède 46 000 km de cours d'eau et bénéficie d'une ressource en eau abondante, disponible et de bonne qualité. La région

possède des infrastructures et un patrimoine hydraulique exceptionnels : 5 000 km de canalisations, alimentation de 6 000 exploitants agricoles (80 000 ha), 1 700 entreprises, 165 communes et 37 000 particuliers. Cependant, ces ressources importantes et ces aménagements performants sont inégalement répartis sur

le territoire. Les besoins augmentent avec l'extension de l'urbanisation, l'évolution des modes de vie et de consommation, notamment ceux des populations urbaines s'installant en milieu rural, et la pression de la fréquentation touristique en haute saison. Ajoutée aux effets induits par le changement climatique, cette

La ressource en eau





Puissance des installations solaires photovoltaïques en 2016

situation appelle à la plus grande vigilance du point de vue de la gestion de la ressource.

Les énergies renouvelables, un potentiel important et diversifié

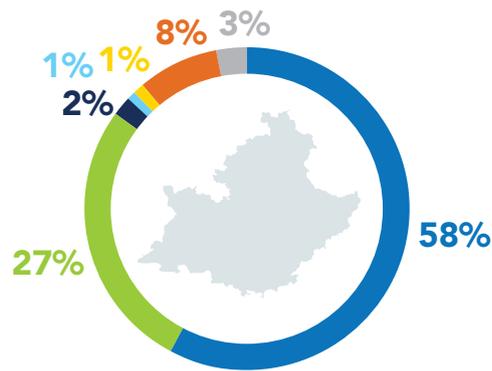
La région est l'une des plus consommatrices d'énergie en France. Sa dépendance se traduit par un déficit de la balance commerciale énergétique de plus de 13 milliards d'euros. Malgré cela, elle présente des atouts du fait d'une structure de production énergétique intégralement renouvelable. En effet, par sa situation géographique et climatique, le territoire dispose des ressources nécessaires et d'un

potentiel important pour poursuivre ce développement au bénéfice des territoires, de l'économie régionale et des emplois.

Cette production émane de différentes sources, dont le secteur hydro-électrique constitue le principal gisement. Le territoire régional se place au 3ème rang de la production d'énergie hydro-électrique au niveau national, avec des équipements sur la Durance, le Verdon et le Rhône. Le changement climatique pourrait cependant modifier la donne, du fait de la raréfaction de la ressource en eau et de la réduction des apports en amont des ouvrages, susceptible d'entraîner une diminution de la production d'énergie.

Pour conforter le potentiel régional, il convient de procéder à la diversification des sources d'énergies

renouvelables. Ainsi, en plus du secteur photovoltaïque, de plus en plus compétitif, et de l'éolien à l'acceptabilité difficile, se développent d'autres sources d'énergies renouvelables parmi lesquelles le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique, la thalassothermie, la géothermie et les réseaux de chaleur. Les principales entraves au développement de certaines de ces énergies sont notamment liées au coût des investissements à réaliser et à la complexité des procédures pour passer d'installations particulières à des installations collectives. Enfin, la production d'énergie renouvelable représente sur le territoire régional un support d'innovation et d'expérimentation (procédés préindustriel, démonstrateur). Des sites régionaux sont au cœur de ce



Production régionale d'énergie primaire par filière en 2016. Source ORECA

processus comme un Smart Grid à Carros, ITER dans le Val de Durance, Power to gaz (méthanation) et Provence Grand Large à Fos sur mer. Le pôle de compétitivité Capénergies fédère des centaines d'acteurs à la fois privés et publics pour impulser une dynamique économique régionale autour du développement des énergies nouvelles décarbonées.

Valorisation des déchets, une activité en plein développement

Les enjeux de valorisation des déchets sont considérables à l'échelle du territoire régional, qui se caractérise par une production de déchets par habitant supérieure à la moyenne nationale.

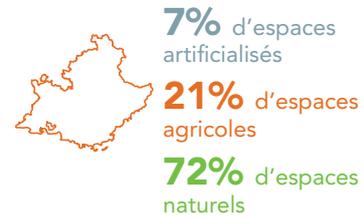
- Déchets non dangereux non inertes : plus de six millions de tonnes (comprenant la majorité des déchets des ménages) seules 37% sont valorisées. Cette part de valorisation doit être portée à 55% en 2020.
- Déchets non dangereux inertes : sur les 15 millions de tonnes produites (notamment issus des chantiers du BTP), 70% sont valorisées, ce qui correspond à l'objectif réglementaire de valorisation pour 2020.

- Déchets dangereux : leur gisement est estimé à 834 000 tonnes, mais seulement 52% sont considérés comme valorisés (valorisation matière, organique et énergétique). Depuis 2010, les filières de valorisation des déchets dangereux collectés en région sont en progression. Parallèlement, le traitement biologique, le stockage et l'incinération sont en forte baisse. Ces déchets collectés ne sont traités en région que pour 57% d'entre eux.

L'économie circulaire en plein développement traduit cette valorisation des déchets. Elle vise à minimiser l'impact environnemental d'un produit, à promouvoir la vente de l'usage plutôt que la vente du produit et à rechercher une écologie industrielle s'installe peu à peu en région. A titre d'exemple, on recensait en 2016 près de 450 structures de réemploi et 17 ressourceries, dont le nombre est en constante augmentation. Par ailleurs, les papiers, cartons, boîtes en métal et bouteilles en plastiques recyclables font l'objet, une fois triés, de contrats de reprise avec des repreneurs. Eux-mêmes transforment les déchets en matière première pour fabriquer de nouveaux papiers-cartons, tuyaux, gaines, isolants...

CHIFFRES CLÉS

Occupation de l'espace



Plus de **85%** des usages en eau sont couverts par **les ressources régionales**



10%

C'est le **taux de couverture actuel** des consommations énergétiques par la production énergétique primaire



environ **21 millions de tonnes** de déchets produites en région (en 2016)

304 déchèteries et points relais



84 installations de traitement de déchets

dont **5** unités de valorisation énergétique



10 000 salariés dans le secteur de la gestion des déchets

DES MENACES SUR L'ENVIRONNEMENT LIÉES AUX ACTIVITÉS HUMAINES

Les mutations induites par les activités humaines sur l'environnement constituent la menace la plus visible et la plus immédiate sur le territoire. La réduction des espaces agricoles et l'urbanisation marquée par l'étalement urbain fragmentent les espaces naturels. Les pollutions, parmi lesquelles figure au premier chef la pollution atmosphérique, impactent fortement le cadre de vie des habitants – et parfois leur santé – notamment dans les espaces les plus urbanisés.

Les grands équilibres naturels modifiés par l'étalement urbain

La pression exercée par le phénomène d'étalement urbain sur le foncier, notamment agricole, ainsi que sur les ressources et les espaces naturels remet en cause la pérennité du modèle de développement. La consommation foncière est aujourd'hui deux fois plus rapide que l'évolution démographique et s'effectue à proximité des grands pôles urbains.

Les terres agricoles, qui représentent moins de 20 % du territoire régional, sont les plus impactées avec près de 3125 hectares artifi-

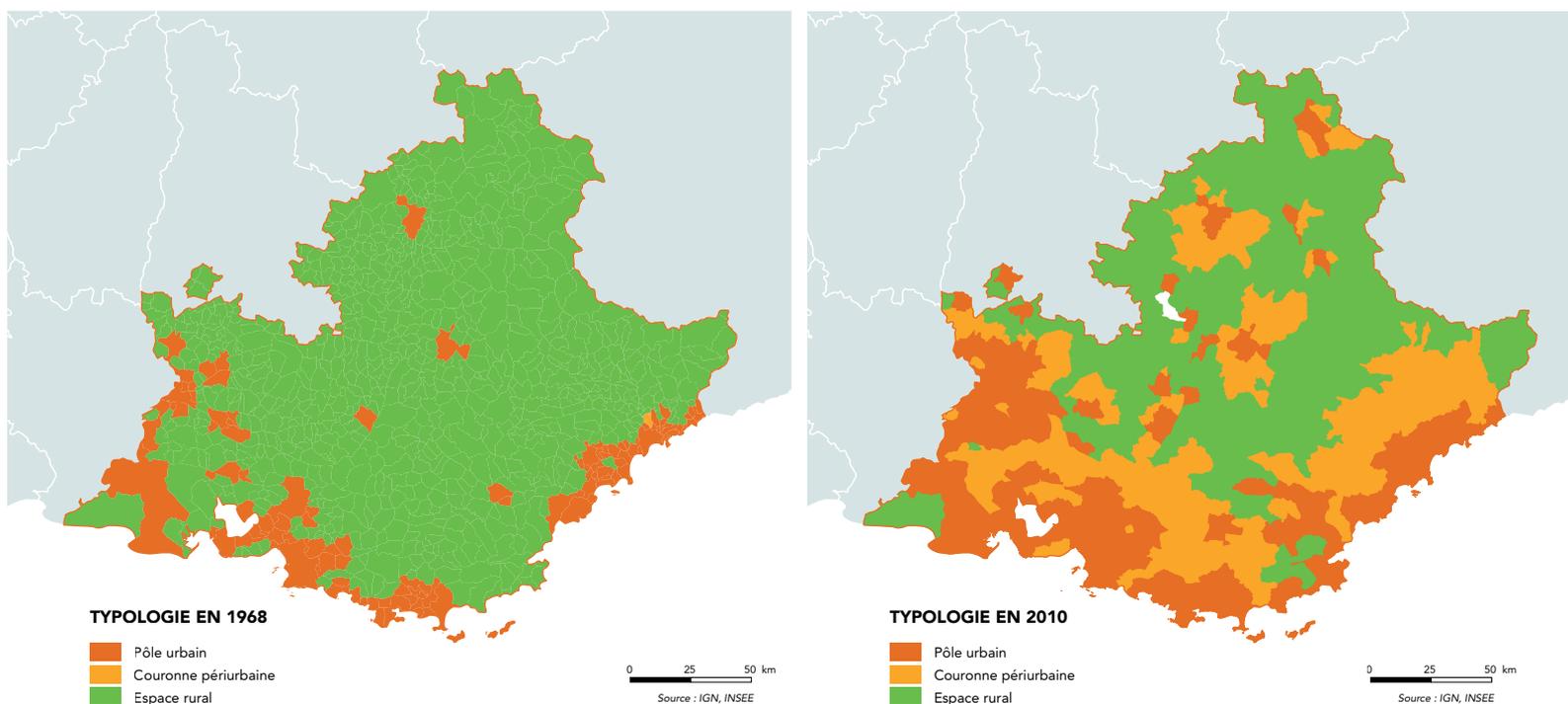
lisés entre 2006 et 2014, soit 390 hectares par an. Il en est de même pour les espaces forestiers et naturels : 2 814 hectares ont été artificialisés durant cette période.

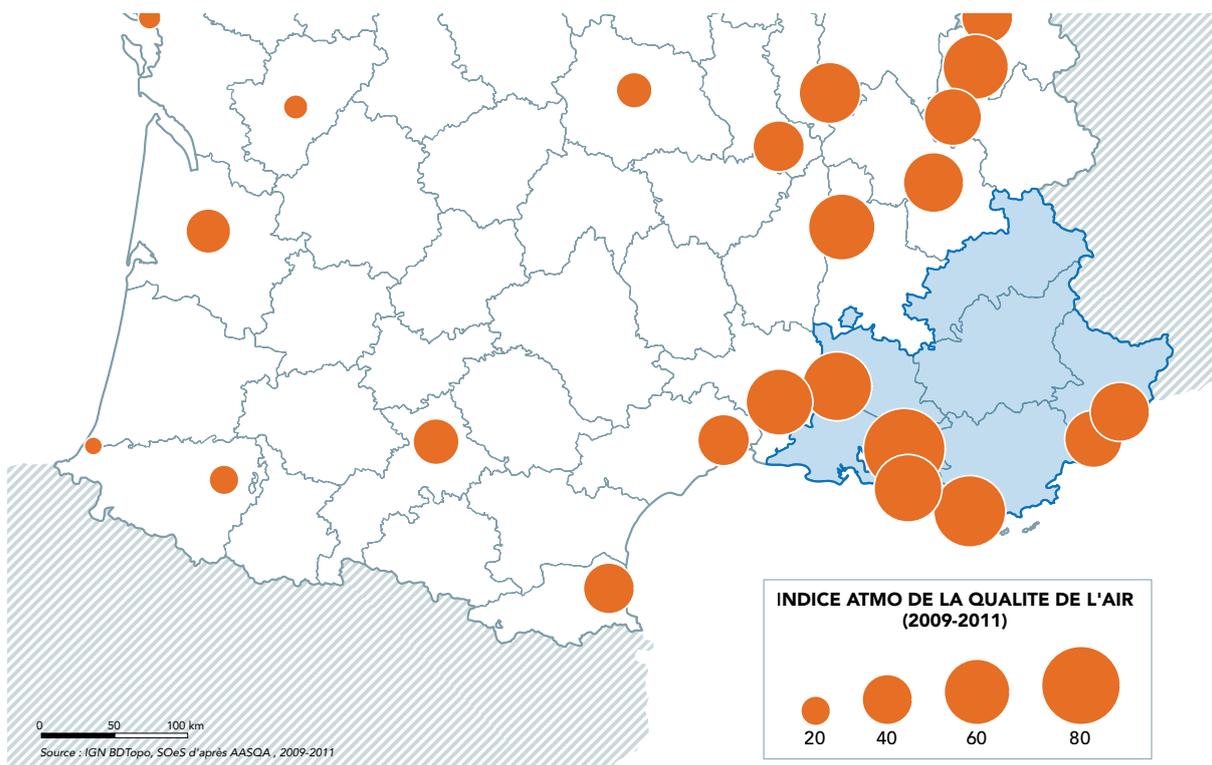
Au-delà des profonds bouleversements induits sur les équilibres naturels et la fragmentation des milieux, c'est également une part d'identité liée aux paysages cultivés, tels que les vignobles, les vergers, les oliveraies ou les rizières, qui s'en trouvent dégradée. S'y substituent des paysages souvent peu désirés ou banalisés.

A travers l'étalement urbain ce sont également les pressions exercées par l'homme qui sont interrogées : elles portent à la fois sur l'exploitation des ressources, les rejets polluants ou la sur-fréquentation des espaces naturels.

Or ces pressions sont aussi le corollaire d'une forte fréquentation touristique en haute saison. Rappelons que dans un territoire comme les Hautes-Alpes, on constate + 47,6% de population présente en moyenne à l'année par rapport à la population recensée, avec des pics saisonniers pouvant atteindre + 176%. Les comportements individuels peuvent contribuer à aggraver ou limiter ces pressions.

Typologie urbain-rural en 1968 et en 2010





Un territoire confronté à la pollution atmosphérique surtout dans sa conurbation littorale

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions françaises les plus émettrices de polluants dit « surveillés ». Elle se caractérise par :

- une forte pollution industrielle et urbaine, conséquence d'une concentration industrielle (rives de l'étang de Berre) et d'un taux d'urbanisation importants (conurbation littorale incluant 3 métropoles) ;
- la pollution liée au trafic maritime : bateaux de croisières, tankers, cargos ;
- la pollution à l'ozone liée aux pics de chaleurs qui sont fréquents dans la région pendant l'été. Du fait de ses conditions climatiques, elle est une des régions d'Europe les plus touchées par la pollution photochimique à l'ozone ;
- un réseau routier très dense du fait de la présence d'autoroutes notamment ;
- la présence de reliefs favorisant la stagnation des masses d'air.



CHIFFRES CLÉS



En 2016

+ de 300 000

personnes de Provence Alpes Côte d'Azur résidaient dans une zone où la pollution de l'air dépasse les valeurs limites

Chaque années dans la région

près de **5000** décès prématurés sont dus aux particules fines

Les déplacements mécanisés représentent

- 60%** des émissions de **NOx**
- 8%** des émissions de **COVnm**
- 14%** des particules **PM10**
- 18%** des particules **PM_{2,5}**

Menaces sur les ressources et les continuités écologiques

On assiste actuellement à une crise majeure d'extinction des espèces animales et végétales. Mais pour la première fois, c'est l'activité humaine qui en est la cause. Le rythme actuel de disparition des espèces est au moins 100 fois supérieur au rythme naturel. Les causes anthropiques de régression de la biodiversité sont bien identifiées dans la région : destruction, dégradation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources au-delà des capacités de renouvellement, pollution de l'eau, de l'air et des sols qui perturbent les cycles biologiques,

diffusion d'espèces envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales, effets du changement climatique.

Les activités anthropiques menacent également la qualité de l'eau : les captages d'altitude peuvent être dégradés par les effets du pâturage et de l'élevage ou les activités forestières, tandis que les points de prélèvements des aquifères situés dans les vallées peuvent pâtir des pollutions industrielles.

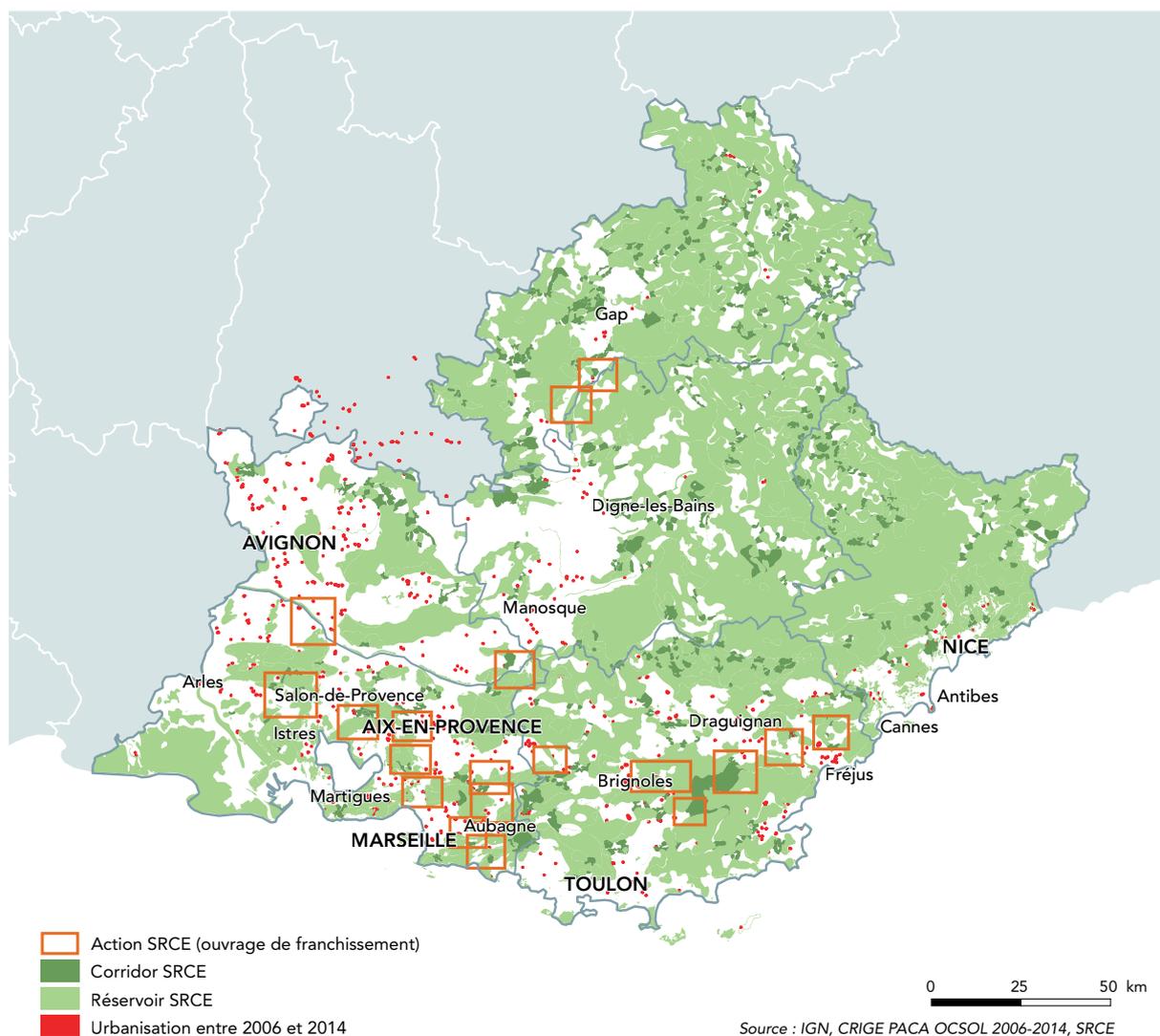
Ce réchauffement va également entraîner une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (en quantité et en répartition dans le temps) : il est ainsi attendu une baisse de 10% de la ressource en eau sur le système Durance-Verdon en

2050, avec des risques d'augmentation des tensions entre les usages puisque ce seul système approvisionne 60% de l'ensemble des prélèvements du territoire régional. En parallèle, une réflexion doit être conduite sur la préservation des ressources en eau souterraine, stratégiques pour la sécurisation des usages, en particulier l'alimentation en eau potable.

Risques naturels : la vulnérabilité aggravée par le changement climatique

Considérée comme un « point chaud » du changement climatique au niveau mondial, la région Pro-

Consommation de l'espace et les continuités écologiques



vence-Alpes-Côte d'Azur compose aujourd'hui avec plusieurs risques naturels majeurs : inondations et submersion marine, incendies de forêt, mouvements de terrain (dont retrait-gonflement des argiles, chutes de blocs...), séismes et avalanches.

Deux évolutions majeures sont à prendre en considération, susceptibles d'accroître l'exposition du territoire aux risques naturels, ainsi qu'aux événements climatiques extrêmes touchant les populations, les activités économiques et le patrimoine naturel :

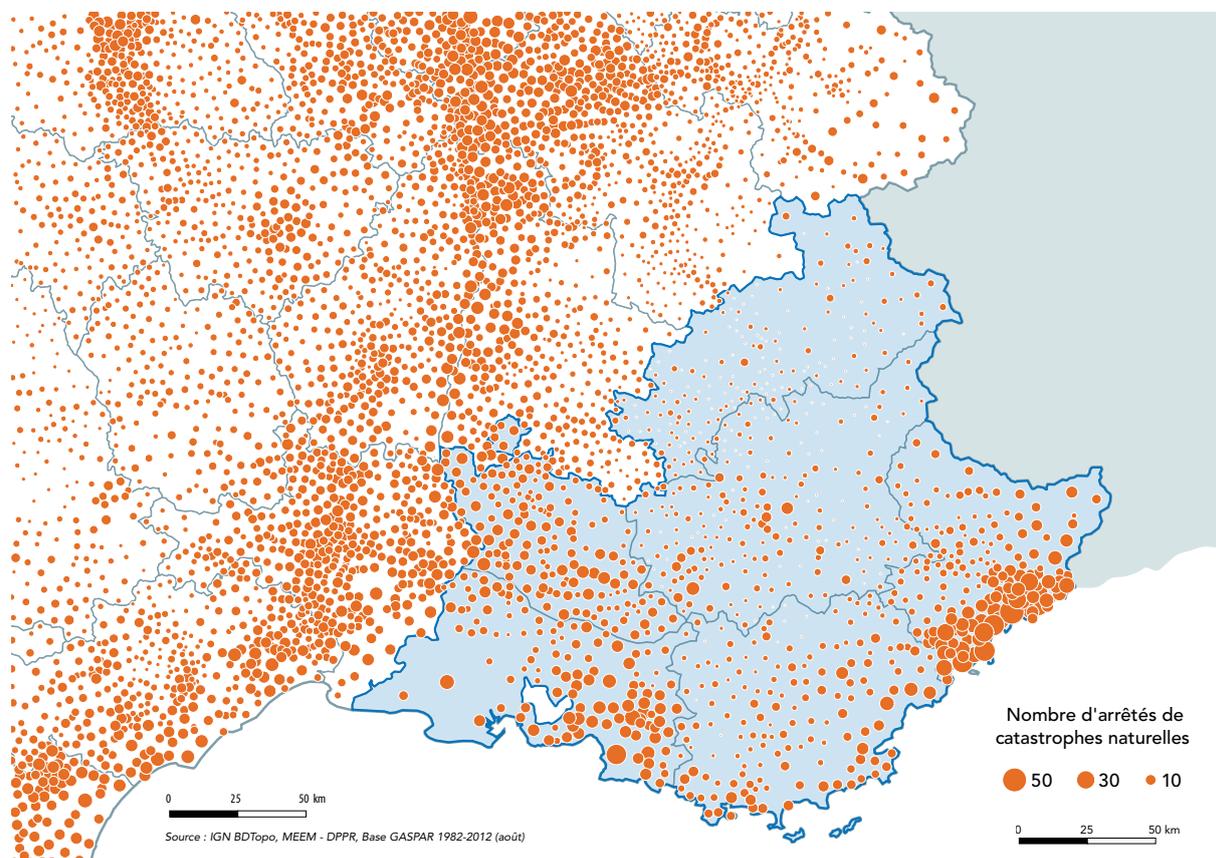
- la hausse des températures moyennes, avec en particulier une hausse des maximales estivales et un relèvement des minimales hivernales ;
- un régime de précipitations de plus en plus irrégulières, avec une accentuation des sécheresses estivales et des épisodes de pluies diluviennes.

Le risque inondation est le risque le plus répandu et le plus impactant, en termes humains et matériels. Il se traduit par des inondations torrentielles dans les départements alpins, des inondations de plaine par les grands cours d'eau (phénomènes de ruissellement ou de remontée de nappe), ou encore par la submersion marine sur les espaces littoraux. Cette vulnérabilité au risque inondation est accentuée par le changement climatique et l'urbanisation excessive, qui engendre l'imperméabilisation des sols. L'élévation du niveau de la mer, lié au changement climatique, entraîne un risque de submersion des zones littorales, c'est-à-dire un risque d'inondation de la zone côtière par la mer. De faibles variations du niveau marin pourraient avoir des conséquences socio-économiques majeures sur les populations et les activités humaines. Le littoral est également sujet à l'érosion, avec un recul du trait de côte qui s'observe en par-

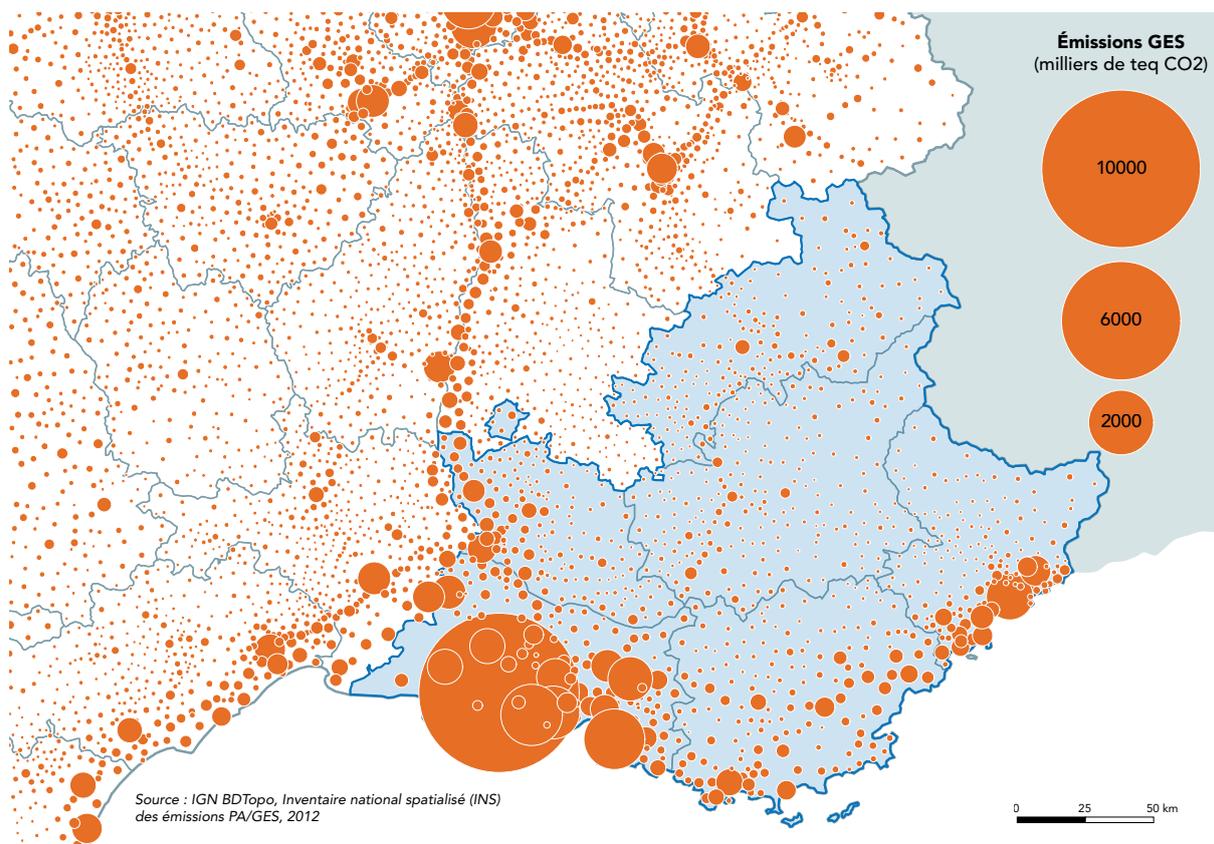
ticulier en Camargue, sur la Côte bleue, la presqu'île de Giens et de nombreuses baies de la Côte d'Azur. Le risque incendie, qui concernait principalement la zone littorale, s'étend à l'ensemble du territoire régional. Couverte par des espaces forestiers sur près de la moitié de sa superficie, Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement vulnérable. Avec le changement climatique combiné aux évolutions d'occupation et d'usages du sol, les incendies risquent de devenir plus intenses, plus fréquents et plus sévères, et devraient toucher de plus en plus les départements rhodaniens et alpins. Le risque mouvement de terrain, le risque sismique et le risque avalanche sont également caractéristiques du territoire.

Les phénomènes de concentration de la population mais aussi d'étalement urbain posent la question de la vulnérabilité croissante des habitants aux risques et au changement climatique. L'extension de

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au Journal Officiel entre 1982 et 2012



Émissions de gaz à effet de serre hors puits



Crédit photo : Agam, région Sud / Franck-Pennant, Garufi-Jean-Pierre

l'urbanisation a souvent investi des espaces particulièrement exposés (littoral, massifs boisés périurbains, vallées fluviales).

L'exposition aux risques est donc multiforme. Le savoir-faire en matière de prévention et de gestion des risques est essentiel et

doit s'accompagner d'une sensibilisation accrue des populations. La connaissance des risques et les politiques de protection sont désormais très développées et l'enjeu clé sera sans doute d'aller plus loin dans la connaissance et la prévention, notamment grâce aux outils

numériques, tout en apportant des réponses intégrées et innovantes dans les aménagements.



Crédit photo : Agam

CHIFFRES CLÉS



95%
des communes
sont soumises
au risque feu de forêt



80%
des communes
sont soumises
aux risques sismiques
et inondation



75%
des communes
sont soumises
au risque mouvement
de terrain



15%
des communes
sont soumises
au risque avalanche



Toutes
les communes
littorales
sont soumises
au risque de
submersion marine



Entre 2011 et 2015
980 m²
d'espaces consommés
par habitant supplémentaire
(5 500 ha au total)

Apprécier le territoire vécu, c'est d'abord connaître et qualifier la population régionale. Les évolutions récentes de la démographie et de la sociologie régionale amènent à dresser le portrait d'une population régionale vieillissante, dans un contexte de faible dynamique démographique et de creusement des inégalités socio-spatiales. Des lignes de fracture apparaissent entre des territoires et des populations aux conditions de vie contrastées.

Apprécier le territoire vécu, c'est également appréhender le territoire au travers de la vie quotidienne : logement, emploi, accès aux soins, déplacements. Alors que l'attractivité régionale semble désormais marquer le pas et que les stratégies résidentielles individuelles paraissent souvent liées à la recherche d'une meilleure « qualité de vie », il s'agit également d'interroger cette notion et ses différents visages en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 |



LE TERRITOIRE VÉCU

Des conditions de vie contrastées,
la qualité de vie en question



UNE ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE RALENTIE

Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la croissance démographique régionale s'est maintenue à un rythme très élevé, notamment dans les communes littorales. Depuis les années 2000, la dynamique démographique connaît un infléchissement notable et peine à demeurer positive. Alors que le solde migratoire ne contribue quasiment plus à la croissance démographique, celle-ci repose donc principalement sur son solde naturel globalement stable depuis les années quatre-vingt.

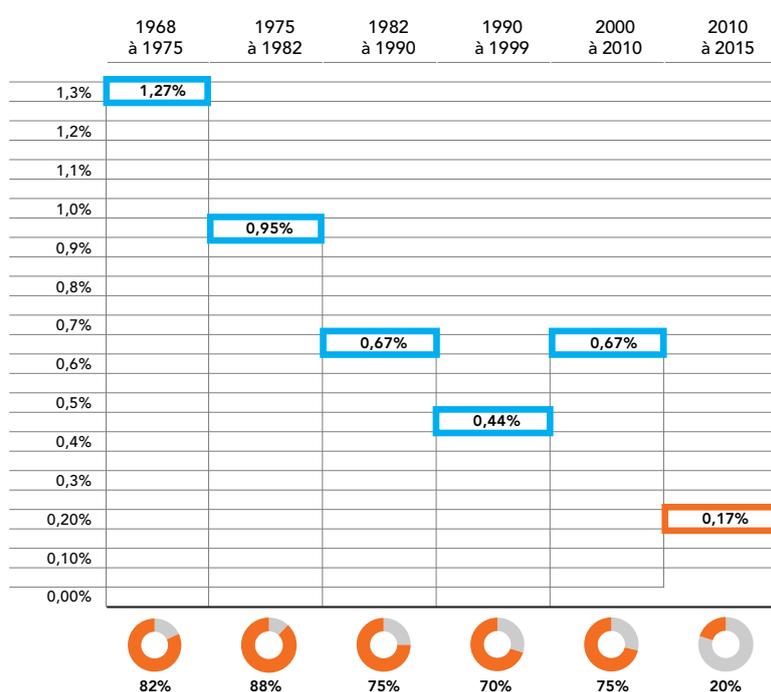
Une attractivité démographique en recul

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu une très forte progression démographique depuis 1962 (plus de 2 millions d'habitants en un peu moins de cinquante ans), ce qui la place, sur cette période, parmi les régions les plus dynamiques. Sa croissance démographique s'est fortement ralentie au tournant des années 2000. Avec une croissance désormais limitée à 0,4% par an sur la période 2010 – 2015, la croissance démographique régionale est désormais inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5%).

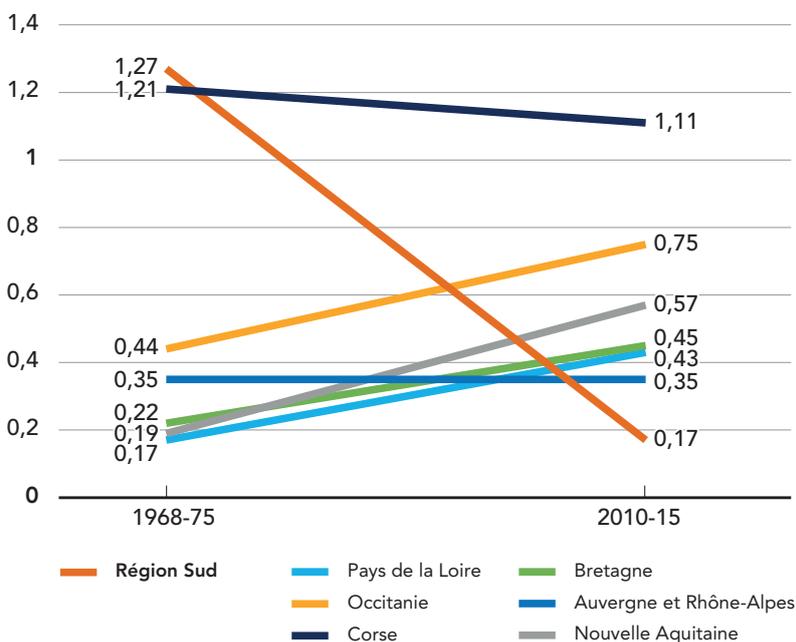
Sur la période récente, la dynamique démographique repose presque uniquement sur le solde naturel (c'est-à-dire sur l'excédent des naissances sur les décès). Le solde migratoire quant à lui diminue en continu sur presque tout le territoire régional et affiche même par endroits des valeurs négatives comme dans les départements des Alpes-Maritimes ou des Bouches-du-Rhône.

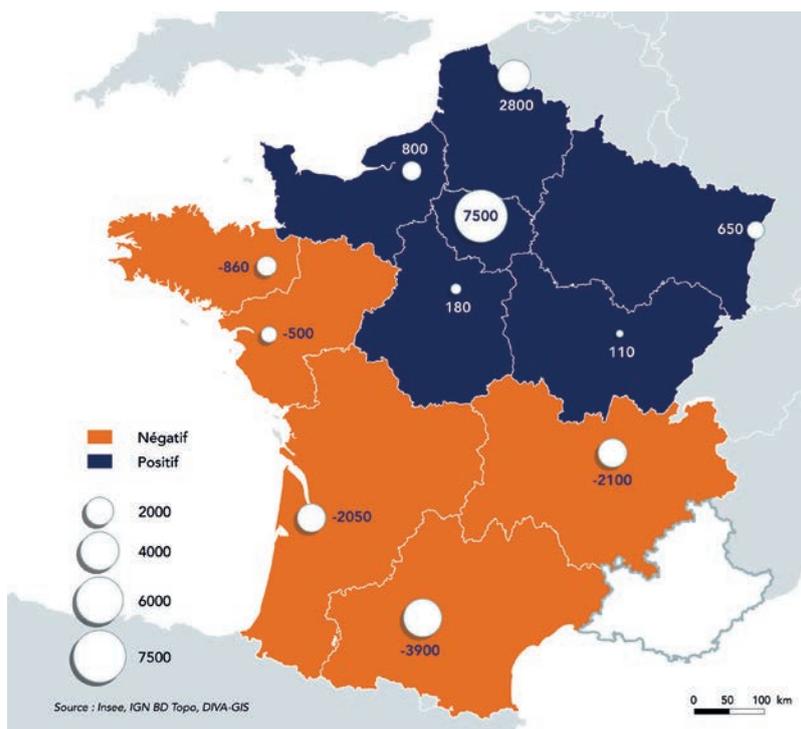
Le renversement de la dynamique démographique résulte donc de la perte d'attractivité du territoire. Devenue moins attractive, la région figure aujourd'hui derrière les autres régions du sud et de l'ouest de la France. Certains territoires conservent néanmoins une forte attractivité résidentielle. C'est le cas des départements alpins ou du Var, par exemple. En revanche, le littoral voit diminuer la part des jeunes dans sa population.

Évolutions dues au solde migratoire par périodes et en comparaison d'autres régions



Guide lecture : Au cours de la période 1968 à 1975, le taux annuel de croissance dû au solde migratoire était de 1,27. Le solde migratoire représentait 82% de la croissance totale.





Solde migratoire de la région Sud avec les autres régions en 2015

Toujours attractive avec la France du nord, mais désormais déficitaire avec la France du sud

En 2015, le territoire régional a accueilli près de 84 000 personnes venant d'autres régions, soit 1 000 de plus que ceux qui ont quitté la région. Il présente donc un solde légèrement positif vis-à-vis de l'ensemble du territoire national. Sommairement, la moitié des flux se répartit avec la France du nord et l'autre moitié avec la France du sud. Pour ce qui concerne les échanges avec les huit régions situées au nord, le bilan est largement positif - +10 600 pour un total de 79 000 -, notamment avec l'Ile-de-France - +7 460 -, et les Hauts-de-France,

+2 800. A noter que le solde migratoire est désormais négatif avec la Bretagne, -860, et les Pays de la Loire, -500. Pour les quatre régions du sud, le solde migratoire est nettement plus négatif, - 9 200 pour un total de 82 600 mouvements. En volume, le déficit le plus important a lieu avec l'Occitanie, -3 940, soit 12% du total des échanges. En intensité, avec la Corse où le déficit est de - 1 100 personnes et représente le tiers des échanges. Le solde migratoire est également négatif avec Auvergne-Rhône-Alpes (- 2 100) et la Nouvelle-Aquitaine (- 2 050). Comme le montre la carte ci-contre, la nouvelle géographie des flux migratoires fait donc apparaître une dorsale allant de la Bretagne à la Corse composée de six régions avec

ÉLÉMENTS CLÉS DES PROJECTIONS INSEE 2030- 2050

- 12 500 habitants supplémentaires en moyenne chaque année d'ici 2030, puis 8 100 habitants par an en moyenne à l'horizon 2050, soit un taux moyen de 0,2% (0,4% au niveau national).
- Baisse du nombre de jeunes et de la population active, notamment dans les territoires azuréens.
- Forte hausse de la part des 65 ans et plus, notamment dans les territoires alpins et rhodaniens.
- Doublement du nombre des 75 ans et plus.

CHIFFRES CLÉS



Taux annuel de croissance réduit de moitié

1999-2010 : + 0,8%
2010-2015 : + 0,4%

Source : INSEE, Statistiques locales



Solde migratoire en baisse

+0,2%

entre 2010 et 2015
contre + 0,5% entre 1999 et 2010
et +0,7% entre 1982 et 1999



Solde naturel

stable depuis trente ans

(évolution annuelle moyenne du solde naturel comprise entre + 0,2 et + 0,3%)

lesquelles la région Provence-Alpes Côte d'Azur présente un solde migratoire négatif. Et une France du nord-est avec laquelle elle présente un solde positif à mettre largement à l'actif des échanges avec l'Ile-de-France qui représente à elle seule les deux tiers du solde positif.

La projection démographique à 2050 de l'INSEE table sur 5,3 millions d'habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La population continuerait d'augmenter mais avec un taux de croissance inférieur à celui de la France métropolitaine. Si le ralentissement de la croissance démographique est donc appelé à se poursuivre, les moteurs de celle-ci devraient s'inverser. Le solde naturel devenu négatif contribuerait négativement à la dynamique démographique mais serait, d'ici 2050, compensé par l'amélioration du solde migratoire (tendance nationale). La capacité de la région à réinventer son attractivité est donc aussi un enjeu pour sa démographie.

UN TERRITOIRE CONFRONTÉ AU FORT VEILLISSEMENT DE SA POPULATION

Le vieillissement de sa population n'est pas une singularité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme toutes les régions méridionales, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à un vieillissement généralisé de sa population. Alors que la part des personnes de plus de 75 ans susceptibles d'être en situation de dépendance connaît une forte augmentation depuis les années 2000, à l'inverse la population en âge de travailler diminue.

Un vieillissement accentué de la population plus fort au sud qu'au nord de la France

Pendant une trentaine d'années (1970-2000), la région a été un territoire particulièrement attractif pour l'ensemble des classes d'âge composant la population. Si le flux de retraités n'a guère été impacté par les évolutions récentes, tant au niveau national que régional, celui des jeunes – plutôt orienté vers les grands pôles urbains – s'est fortement ralenti en raison de la dégradation du marché de l'emploi et des difficultés d'accès au logement. Il en a résulté une déformation de la pyra-

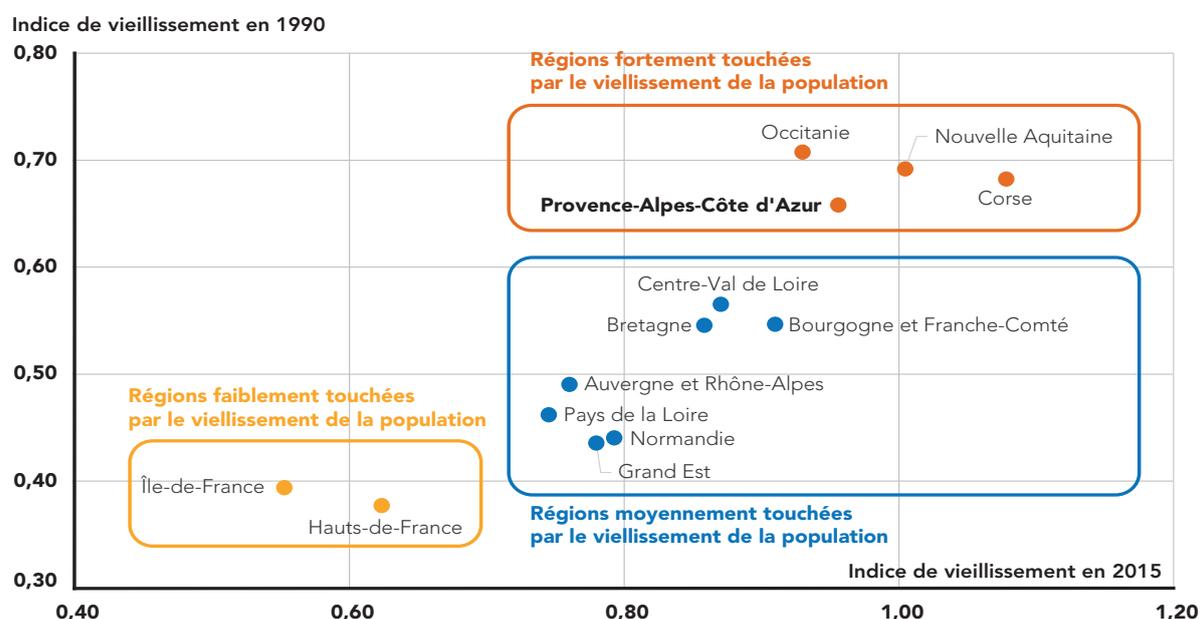
mide des âges régionale qui pose avec une acuité nouvelle la question du vieillissement de la population et du déficit d'attractivité de la région auprès des jeunes actifs.

Si toutes les régions sont concernées par le vieillissement de leur population comme le montre le diagramme ci-dessous, elles le sont à des degrés divers. Les quatre régions méridionales affichent ainsi en 2015 les indices de vieillesse (*) les plus élevés. Avec un indice de 0,96, la région Provence Alpes Côte d'Azur occupe le troisième rang après la Corse (1,08) et la Nouvelle-Aquitaine (1,00) et se situe devant l'Occitanie (0,93). Alors que la part des personnes âgées de plus de 75 ans représentent 10,8%

de la population (soit 540 000 personnes) contre 9,3% au niveau national, leur nombre pourrait augmenter de 44% d'ici 2030 selon les projections de l'INSEE pour représenter jusqu'à 15% de la population (soit 230 000 habitants en plus).

Ce constat est à mettre en relation avec l'attrait des populations du nord de la France (actives et/ou retraitées) vers les régions les plus ensoleillées. En concernant surtout les retraités en quête d'un lieu de résidence sur la bande littorale méditerranéenne et atlantique, ce phénomène, connu sous le terme d'héliotropisme, pose comme nouvel enjeu de politique publique celui de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Indice de vieillissement, rapport de la population âgée de plus de 65 ans sur la population âgée de moins de 20 ans
Source : INSEE RP-2015



CHIFFRES CLÉS

En Région Sud

La moyenne d'âge est de
42,1 ans
39,8 au début des années 2000

En 2015



28,1%
ont moins de 25 ans
29% en 2010



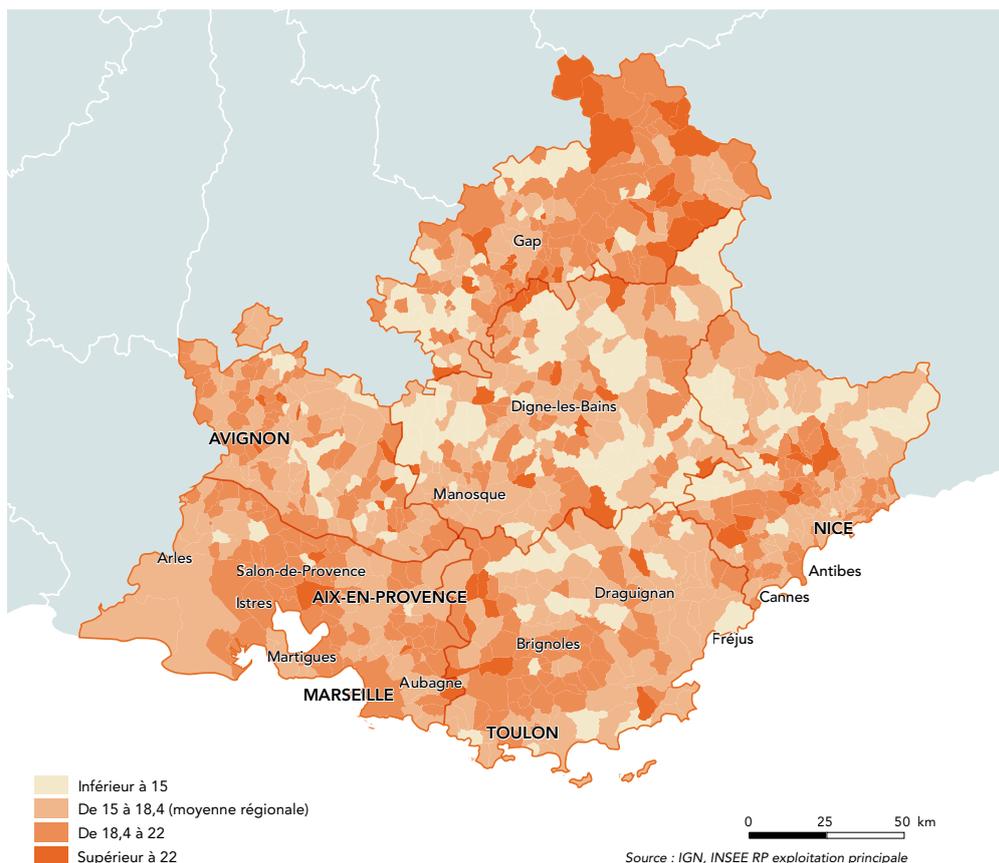
50,2%
ont de 25 à 64 ans
51,3% en 2010



21,7%
ont de plus de 65 ans
19,8% en 2010



10,8%
ont 75 ans ou plus
10,3% en 2010



Part des 30-44 ans

La population âgée de 30 à 44 ans, une catégorie à enjeu pour l'avenir du territoire

Le vieillissement de la population et la baisse de la part de la population en âge de travailler (15-64 ans), dite « population d'âge actif », pose à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale des questions en matière de politique des âges. Le levier des migrations résidentielles peut constituer un élément de réponse à la dégradation du ratio ; cependant, les tendances actuelles démontrent que l'attractivité régionale s'exerce de façon plutôt neutre sur l'ensemble des classes d'âge. Parmi la population en âge de travailler, les « jeunes » actifs – âgés de 30 à 44 ans – constituent une composante essentielle car elle concerne des actifs déjà formés en pleine activité. Or, cette catégorie de la population a tendance à diminuer.

En 15 ans (2000-2015), la France a perdu un demi-million de jeunes actifs, ce qui représente une perte de 4%. Seules quelques régions ont connu une croissance brute au cours de cette période : la Corse (+9%), l'Occitanie, les Pays de la Loire (+3%) et l'Île-de-France (+1%). Quant à la région Provence-Alpes Côte d'Azur, le nombre de jeunes actifs a baissé dans la même proportion que celle observée au niveau national : - 4%, soit 18 000 personnes. Ainsi, en 2015 la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe au 9^{ème} rang avec une part des 30 à 44 ans qui s'établit à 18,3% contre 21,2% en 1999.

LE PARADOXE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La région présente le paradoxe d'être une des régions les plus performantes en termes de création d'emploi, tout en étant l'une des régions les plus touchées par le chômage.

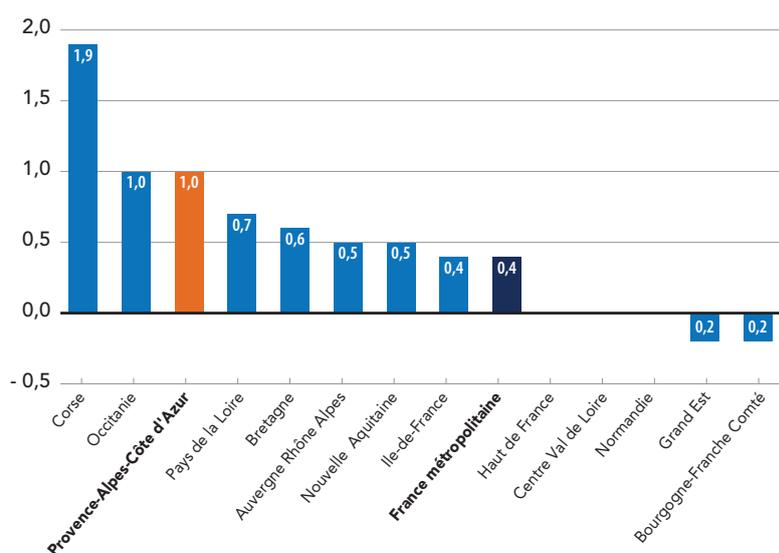
La région Sud se classe au 3^e rang pour la dynamique récente de l'emploi...

Depuis 2000, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur connaît un taux annuel de croissance de l'emploi de l'ordre de + 1% (environ +18 000 emplois par an) ce qui représente plus du double de celui observé à l'échelle nationale (+0,4%). Elle se classe au troisième rang après la Corse (+1,9%) et juste après l'Occitanie (+1,0%). Depuis la crise de 2007, la croissance de l'emploi (+ 6 000 emplois par an) s'est nettement ralentie dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour autant, celle-ci ne sous-performe pas par rapport aux autres régions de France dans lesquelles l'emploi stagne voire diminue pour presque la moitié d'entre elles.

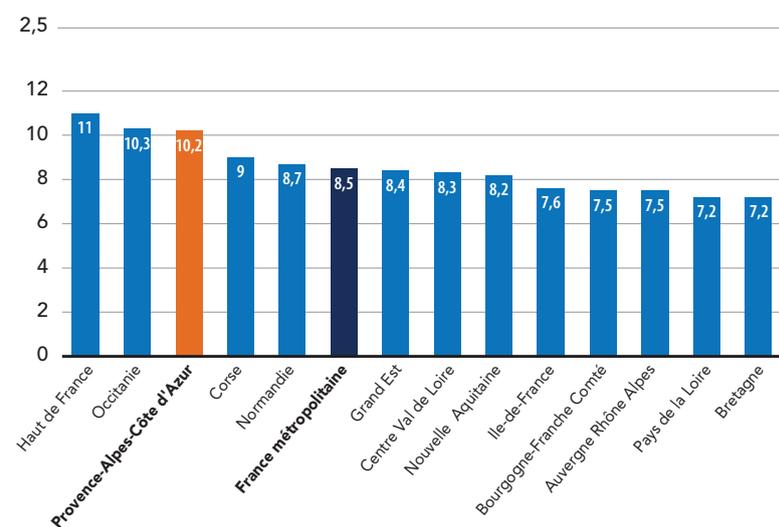
... mais aussi au troisième rang pour le taux de chômage

Malgré une croissance de l'emploi restée dynamique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de chômage peine à refluer et reste supérieur au niveau national. Fin 2018, le taux de chômage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élevait ainsi à 10,2%, soit 1,7 point de plus que la moyenne nationale. Seules les régions Hauts-de-France et Occitanie présentaient un taux de chômage supérieur. Les autres régions méridionales ont des taux inférieurs notamment Rhône-Alpes-Auvergne (-2,9 points) et la Nouvelle-Aquitaine (-2,2 points). Quant à l'Occitanie,

Emploi : Taux annuel de croissance au cours de la période 2010-2015
Source : INSEE, RP

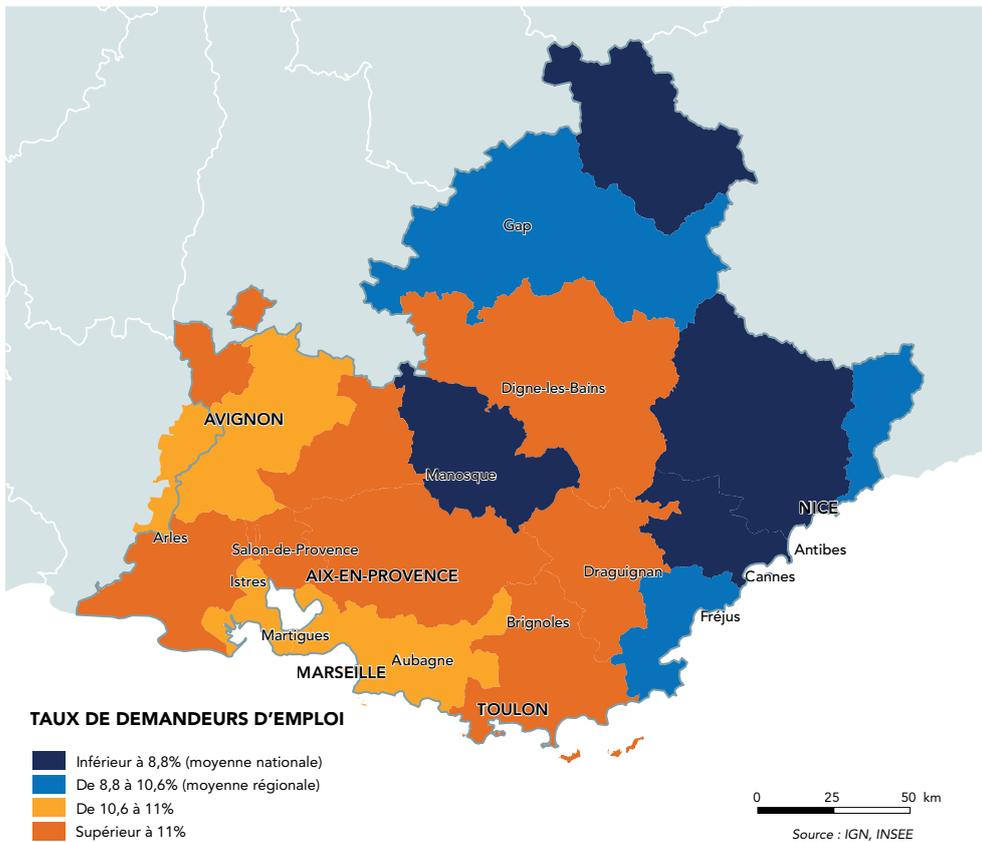


Taux de chômage fin 2018 en région - Source : INSEE



elle possède un profil proche de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur puisque qu'elle a le même taux de croissance que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le même taux de chômage... Il est intéressant de noter que le différentiel du taux de chômage entre le niveau national et

le niveau régional s'est accru entre 1982 et 2000 en passant de 1,3 point à 3,5 points...alors qu'il s'est réduit depuis à 1,9 point aujourd'hui. Le ralentissement de la croissance démographique, plus marqué que celui de l'emploi, semble ainsi avoir profité au marché du travail.



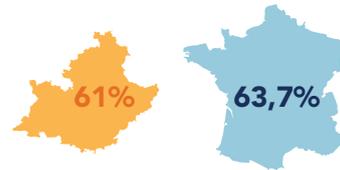
TAUX DE DEMANDEURS D'EMPLOI

- Inférieur à 8,8% (moyenne nationale)
- De 8,8 à 10,6% (moyenne régionale)
- De 10,6 à 11%
- Supérieur à 11%

Taux de demandeurs d'emplois fin 2018 (par zones d'emplois)
Source : Direccte - PACA

CHIFFRES CLÉS

Taux d'emploi¹ des 15-64 ans
en 2015



¹ Rapport entre le nombre de personnes en emploi d'une classe et le nombre total de cette classe

Chômage
Situation fin 2018

Taux de chômage



Soit **500 000** demandeurs d'emplois



Crédit photo : région Sud / Paul Veronique

Travailler à une meilleure adéquation des compétences et des besoins en main d'œuvre des entreprises

Le nombre d'emplois non pourvus dans notre région est estimé à 20 000. Cela peut paraître peu, comparé aux 1,9 millions d'emplois régionaux, mais beaucoup au regard des 300 000 personnes qui cherchent à travailler. Pour comprendre cet apparent paradoxe, un travail d'identification des métiers en tension pour lesquels il existe un déséquilibre structurel entre offre et demande

d'emplois a été effectué par l'ORM (Observatoire Régional des Métiers). Celui-ci a identifié 54 métiers dits en « tension structurelle », c'est-à-dire en déséquilibre sur une période de 10 ans, dont 15 ont été jugés prioritaires. Cette situation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : la mauvaise qualité des emplois proposés (emplois de courte durée...), la difficulté des petites entreprises à formuler leurs besoins, à concrétiser leur processus de recrutement, la complexification des métiers et des compétences attendues...



Caractéristiques des demandeurs d'emploi

- 42 %** inscrits depuis **plus d'un an**
- 23%** ont des droits ouverts **au RSA**
- 13%** ont **moins de 25 ans**
- 25%** ont de **plus de 50 ans**

Source : Direccte - PACA

NIVEAU DE VIE, DE FORTES INÉGALITÉS SOCIALES ET UNE FRACTURE TERRITORIALE QUI S'ACCENTUE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des inégalités de niveaux de vie particulièrement marquées. Le taux de pauvreté, supérieur à la moyenne nationale, atteint même des niveaux très importants dans certaines aires urbaines. Celles-ci constituent des poches de pauvreté qui concentrent un grand nombre de difficultés socioéconomiques.

D'importantes disparités de revenus au niveau régional

La région se distingue par de fortes inégalités de revenus. La distribution des revenus est l'une des plus dispersée de France métropolitaine avec des écarts particulièrement marqués dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Le phénomène de creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales de la région : les mobilités résidentielles

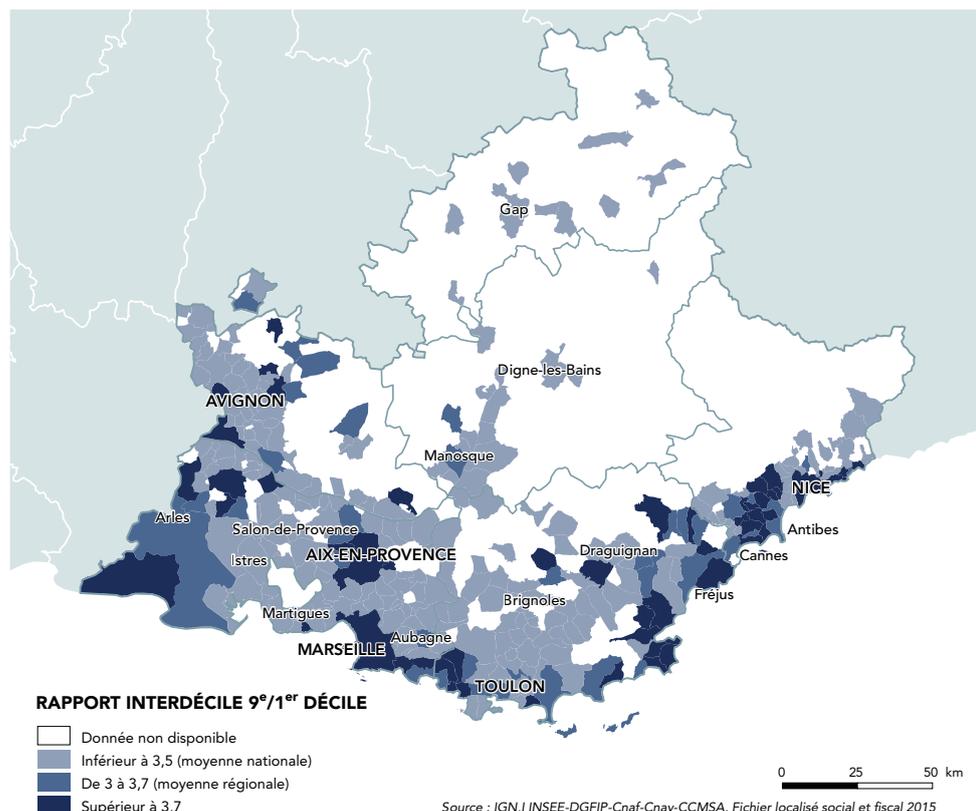
contribuent en effet à renforcer les processus de ségrégation ou « fracture territoriale ». Elles s'expliquent par un double mouvement de flux de populations. D'une part, les territoires à faibles ressources fiscales accueillent des populations fragiles et voient partir leurs populations favorisées, notamment les couples bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires. D'autre part, les territoires les plus riches voient partir leurs populations fragiles, notamment les familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau

de formation plus faible, et arriver des populations plus aisées.

Le processus de « fracture territoriale » se manifeste en Provence-Alpes-Côte d'Azur par une présence plus importante des populations fragiles dans les pôles urbains et ruraux que dans les espaces périurbains et résidentialisés. Inversement, les populations plus aisées contribuent au phénomène de périurbanisation par le choix du cadre de vie et de la maison individuelle. Le périurbain demeure ainsi plus riche que les villes.

De manière générale, tous les quartiers prioritaires présentent un cumul de facteurs défavorables, souvent liés entre eux : non-emploi massif, sur-représentation de populations vulnérables (familles monoparentales, familles d'origine étrangère, familles nombreuses, mauvaises conditions de logement, insécurité, etc...). La région présente ainsi quelques poches de très grande pauvreté aussi bien dans les grandes villes (Marseille, Nice, Toulon), des villes moyennes comme Carpentras ou dans certains territoires périurbains ou ruraux (communautés de communes du Ventoux Sud et des Alpes-Provence-Verdon) où plus de 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Disparités de revenus en 2015. Source INSEE

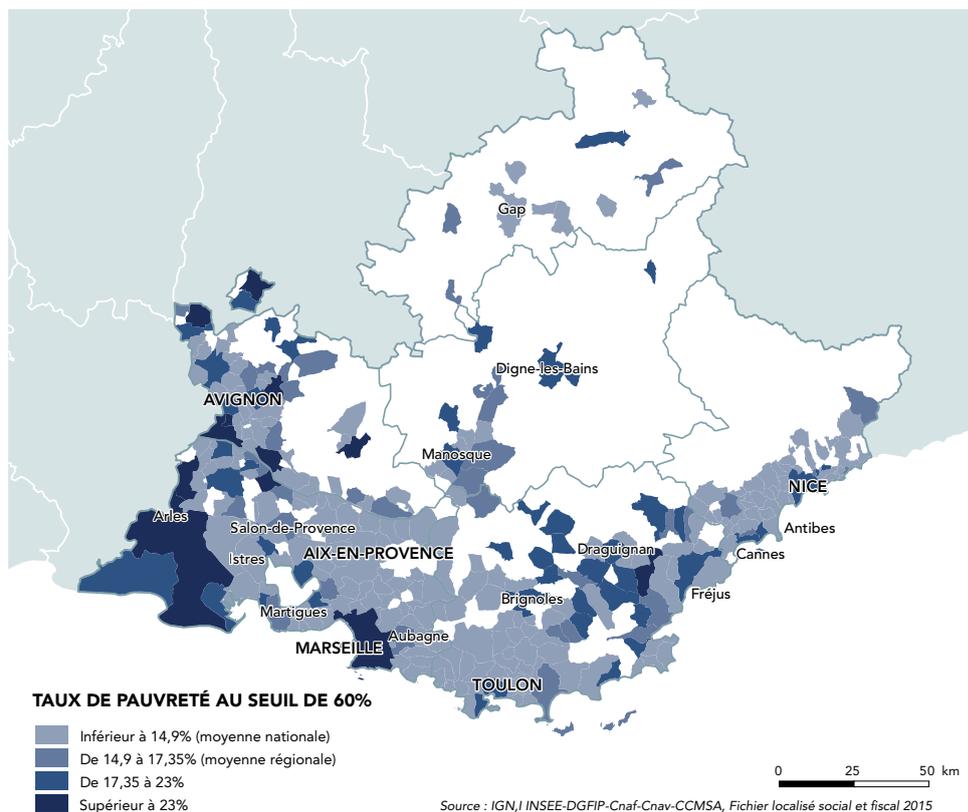


Un niveau de pauvreté élevé qui concerne une grande partie du territoire

Avec un taux de pauvreté de 17,4%, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région la plus touchée par la pauvreté, derrière la Corse et les Hauts-de-France. Elle concerne plus de 850 000 habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté et touche d'avantage les jeunes et les familles monoparentales comme sur le plan national.

Dans tous les départements de la région à l'exception des Hautes-Alpes, il est supérieur à la moyenne nationale. Les situations de pauvreté apparaissent ainsi présentes de façon significative partout sur le territoire régional mais sans que leur intensité n'atteigne celle mesurée dans certains territoires d'Occitanie ou de Corse.

Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2015



CHIFFRES CLÉS



17,4%

le Taux de pauvreté dans la région en 2015

25%

parmi les jeunes de moins de 30 ans



3,74

le niveau de disparités des revenus (*)

Valeur régionale la plus élevée après l'Île-de-France (4,52)

(*) Rapport entre le niveau de vie des 10% les plus pauvres et des 10% les plus aisés

33%

parmi les familles monoparentales



CONDITIONS D'HABITAT, LE LOGEMENT À LA CROISÉE DES CHEMINS

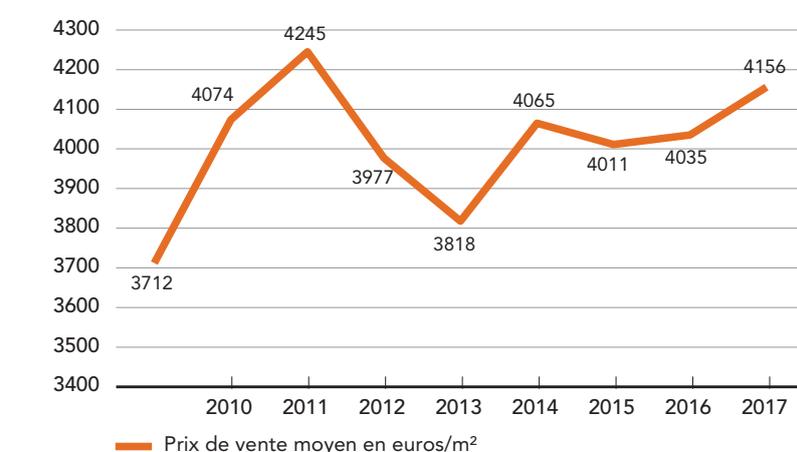
Le logement, au cœur des préoccupations des habitants, concentre une grande partie des enjeux régionaux. Le taux d'effort consenti par les ménages pour se loger résulte des problématiques foncières régionales et de la difficulté à satisfaire la demande. Le foncier constructible est rare et convoité pour différents usages, renchérisant les difficultés rencontrées par les ménages dans l'accès au logement. La région se heurte donc à une problématique qui freine l'attractivité du territoire.

Une offre de logements insuffisante et décalée par rapport aux besoins

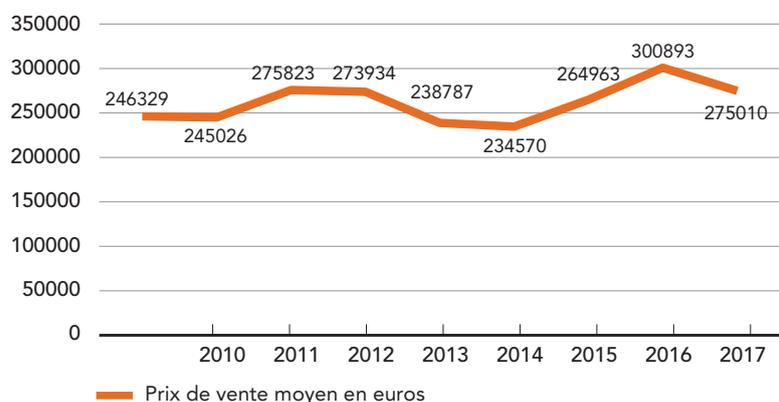
Malgré la croissance du parc, l'offre de logements demeure insuffisante au regard d'une population régionale en légère croissance et d'un phénomène de desserrement des ménages lié au vieillissement et à l'évolution des modes de cohabitation. D'ici à 2030, il faudrait construire chaque année 30 600 à 36 400 logements pour répondre aux besoins et aux évolutions de la demande.

Dans un contexte de marchés immobiliers particulièrement coûteux, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région la plus chère après l'Île-de-France, en termes de loyers dans le privé et d'acquisitions dans le neuf et l'ancien. Les parcours résidentiels sont souvent bloqués et nombre de ménages deviennent captifs de leur logement.

Les logements sociaux sont peu nombreux. Ils représentent 13,3% en Provence-Alpes-Côte d'Azur du parc des résidences principales contre 16,7% en moyenne pour la France métropolitaine, et sont concentrés dans les territoires de Marseille, Avignon, ainsi qu'à l'ouest de l'étang de Berre. Aujourd'hui 70% de la population y serait éligible, mais la production annuelle moyenne reste inférieure à 5 logements pour 1 000 habitants. L'accès au logement est donc une cause importante d'exclu-



Appartements neufs : prix de vente moyen en euros/m²



Maisons individuelles dans le neuf : Prix de vente moyen en euros

sion et de relégation socio-spatiale. Ainsi, alors qu'en France 58% des ménages sont propriétaires de leur logement, ils ne sont que 54% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Considérant que les territoires où la part de propriétaires est importante sont ceux qui présentent la meilleure adéquation entre les revenus et les

prix immobiliers, il apparaît donc une nette déconnexion pour les ménages provençaux.

CHIFFRES CLÉS

LE PARC DE LOGEMENTS C'EST 3 MILLIONS



74,7%
de résidences
principales



17,7%
de résidences
secondaires
(Moyenne France : 10%)



7,6%
de logements
vacants

STATUT D'OCCUPATION



1 200 000
Logements occupés
par des propriétaires

Soit

54%
du parc de résidences
principales
(Moyenne France : 58%)



298 000
Logements
locatifs sociaux
Soit

13,3%
du parc



Manque **76 000**
logements locatifs
sociaux pour être
au niveau
national (16,8%)

DYNAMIQUES RÉCENTES

Évolution du parc de résidences
principales entre 2010 et 2015 :

+4,2% 
augmentation similaire
à celle de l'ensemble
de la France (+4,3%)



Construction neuve
36 000/an
logements autorisés
entre 2013 et 2017

COÛT DU LOGEMENT

Prix moyen
des loyers dans
le parc locatif privé en 2016

13,1 €/m²

Le plus élevé de toutes les régions
(hors Ile-de-France)



Prix moyen
des appartements
neufs en 2017

4 156 €/m²



Prix moyen
des maisons neuves
en 2017

275 000 €

Des vocations résidentielles et touristiques qui se concurrencent

Le logement reflète également la difficulté à concilier les vocations résidentielles et touristiques du territoire, avec de nombreuses résidences secondaires qui accentuent la tension sur le marché immobilier. Ces dernières représentent 17,7% des logements au 1^{er} janvier 2015, soit presque le double de la moyenne nationale (9,5%). Dans les communes littorales de La Londeles-Maures à Roquebrune-sur-Argens, les résidences secondaires représentent entre la moitié et les trois quarts des logements. Dans les Alpes, elles comptent pour environ

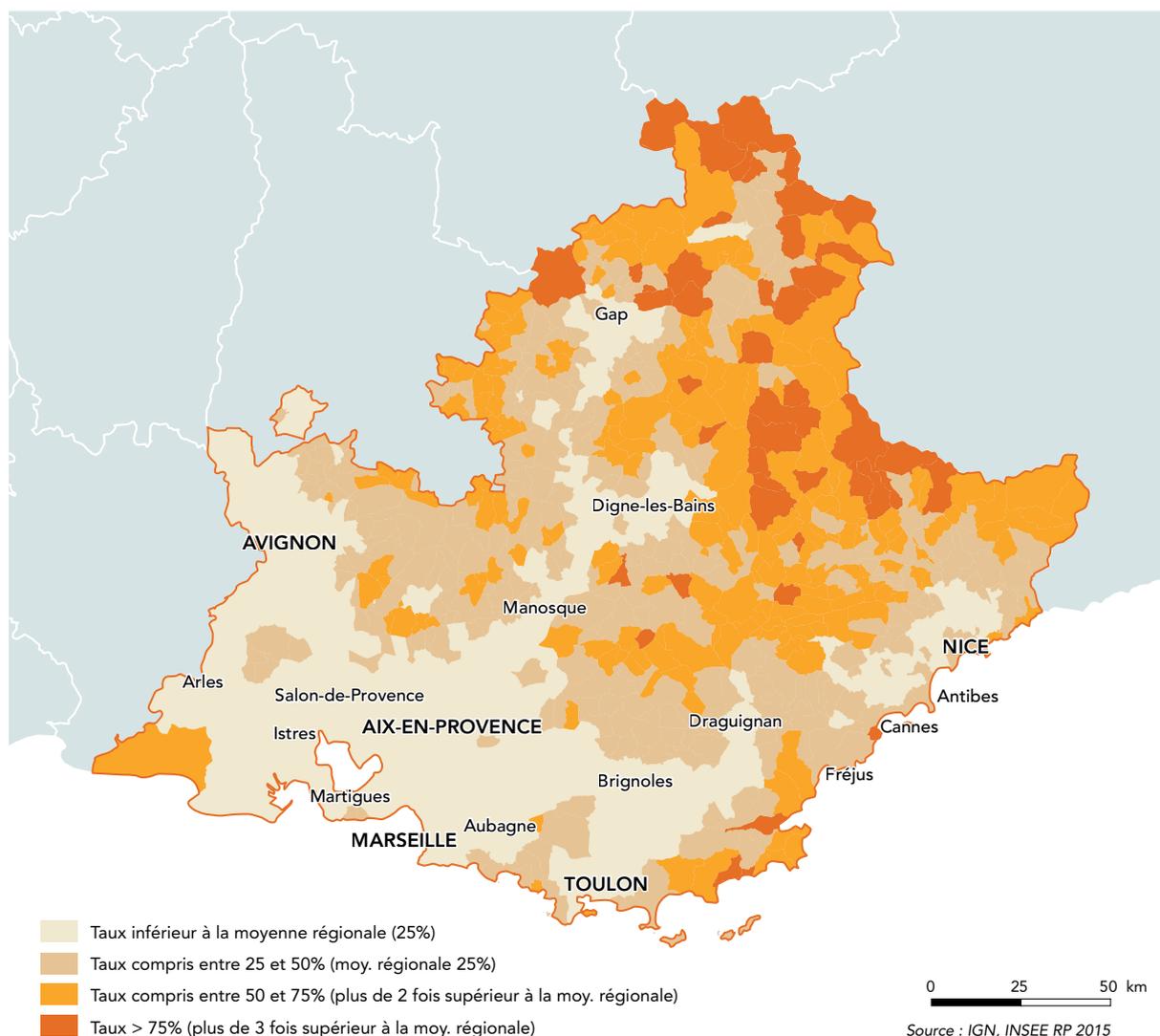
50 % du parc de logements à Briançon et Barcelonnette. L'amplitude du phénomène sur le littoral entraîne un effet d'éviction au détriment de l'habitat principal et met en danger la cohésion sociale.

logement décent que de la vétusté d'une partie du parc. Il en résulte notamment que 12% des ménages, principalement dans les territoires alpins, sont en situation de « vulnérabilité écologique ».

Le problème de vétusté du parc concerne un logement sur quinze

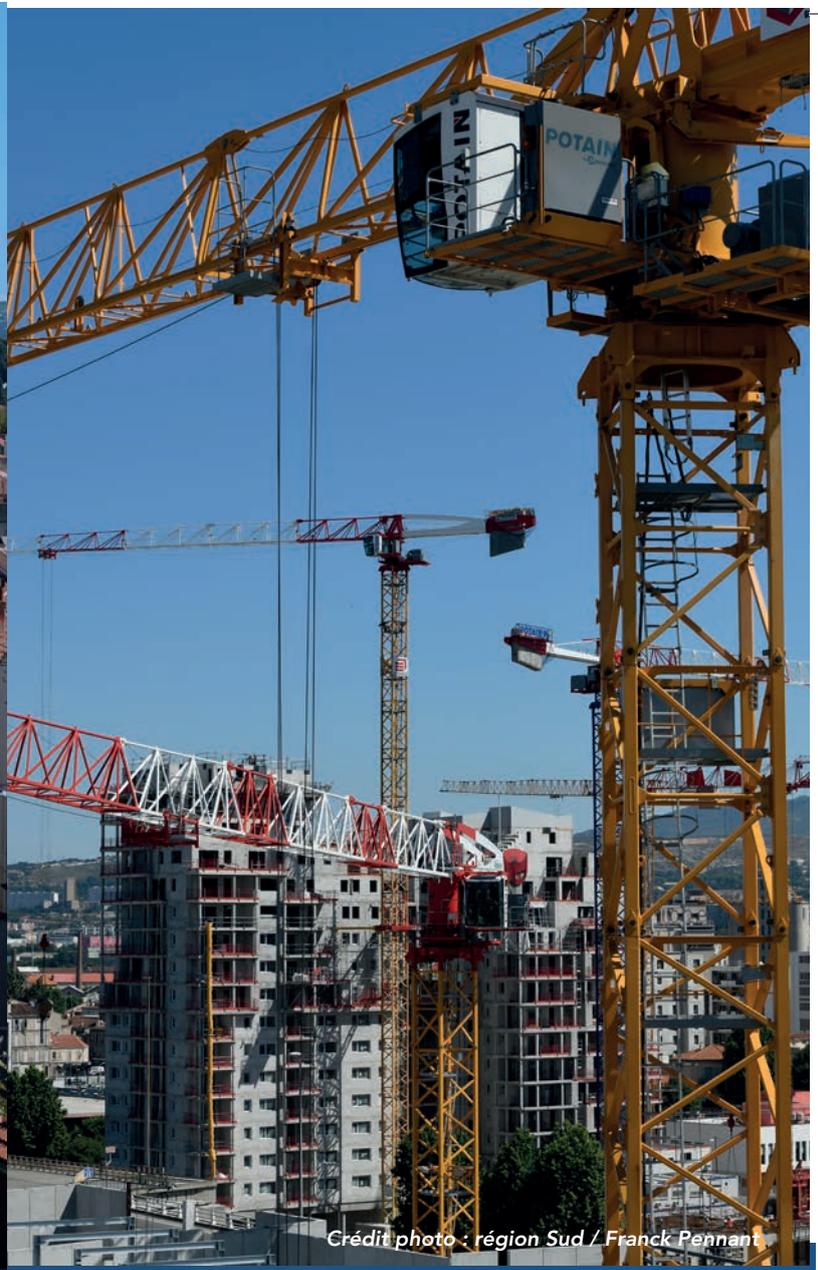
Selon l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, 6,6% des résidences principales privées sont potentiellement indignes en 2013 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet état rend compte autant de la précarisation des ménages qui n'ont pas les moyens d'accéder à un

Part cumulée des logements vacants et des résidences principales dans le parc de logements en 2015





Crédit photo : Agam



Crédit photo : région Sud / Franck Pennant



Crédit photo : région Sud / Paul Véronique

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES, UNE OFFRE SATISFAISANTE MAIS À RÉÉQUILIBRER GÉOGRAPHIQUEMENT

L'attractivité de la région, son rayonnement, son cadre et qualité de vie, que ce soit pour les habitants ou les entreprises, reposent pour une part non négligeable sur son niveau d'équipements et de services : commerce, santé, administration, enseignement, formation, sport, culture, tourisme, etc. En nombre et accessibles dans les villes, ils viennent toutefois à manquer dans certaines zones rurales ou périurbaines, voire dans certains quartiers de villes. Un équilibre territorial est donc à rechercher en lien avec d'autres démarches, telles que la politique de la ville, les mobilités et l'habitat.

Une offre d'équipements et de services accessible pour la majorité des habitants

L'accessibilité aux équipements et aux services touche à l'égalité des territoires et à la capacité des politiques publiques d'apporter un niveau de service adapté à ses habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux

services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de post). Cette bonne accessibilité est d'abord la conséquence d'une forte urbanisation, 83 % de la population régionale vivant dans des espaces à forte densité. Les communes de moindre densité sont également bien équipées, en particulier lorsqu'elles ont une vocation touristique ou lorsqu'elles sont situées à proximité d'un pôle d'emplois. Malgré ce constat général, certaines

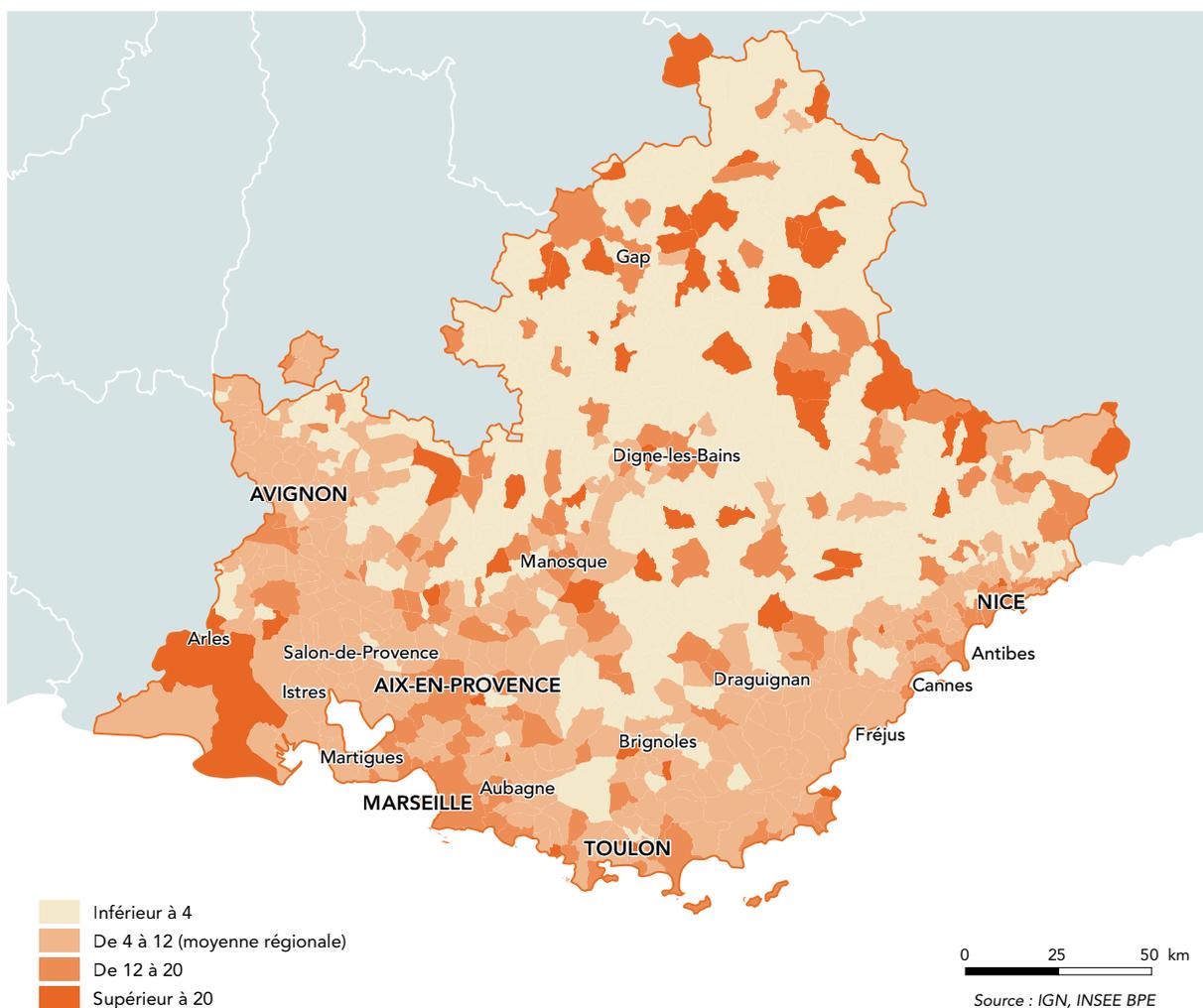
communes plus enclavées, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, restent très éloignées des services.

Une offre de soins inégalement répartie sur le territoire

Si elle est importante à l'échelle régionale, l'offre de soins est inégalement répartie sur le territoire. Le domaine ambulatoire (activité libérale et salariée) compte 347 médecins pour 100 000 habitants, contre 309 pour l'ensemble de la France. Mais l'accès aux soins reste difficile pour les départements alpins en raison de la topographie, de la longueur des trajets et de la faiblesse de l'effectif médical. La part des médecins généralistes de plus de 60 ans est particulièrement élevée dans les zones de montagne déjà faiblement dotées. Leur effectif risque ainsi de se réduire fortement dans les années à venir. L'offre hospitalière est plus abondante que l'offre nationale et se concentre dans les grands centres des départements du littoral. Le temps d'accès aux services d'urgences est inférieur à 30 minutes pour plus de 96% de la population. Des mesures spécifiques sont prévues par le SAMU dans les territoires ruraux, alpins et les zones les moins peuplées.

Crédit photo : Agam





Nombre de médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants en 2016

La région Sud, une des régions les mieux dotées en équipements culturels

Au-delà des équipements et services de la vie courante, les territoires ont renforcé au fil des décennies leur offre d'équipements culturels. Désormais, Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les régions les mieux dotées en la matière, hors Île-de-France. Selon l'INSEE, la région se positionnait en 2015 au troisième rang national, hors Île-de-France, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, pour ce qui concerne les équipements culturels de gamme supérieure. Malgré ce maillage dense, l'accès à la culture demeure difficile pour des milliers d'habitants des vallées encaissées de Haute-Provence ou de l'ar-

rière-pays niçois. L'offre culturelle ne se limite cependant pas à la présence d'équipements culturels. Festivals, manifestations et animations diverses contribuent aussi à la vie culturelle des territoires, notamment par le biais d'un tissu associatif important. Certains grands événements participent ainsi au rayonnement national et international de la région.

La formation, un puissant vecteur d'ascension sociale et d'accès à l'emploi

La formation constitue un puissant vecteur d'ascension sociale et d'accès à l'emploi. L'offre en formation révèle de nombreux points d'achoppement. Le territoire régional pré-

sente une situation paradoxale à certains égards : fort d'un écosystème d'enseignement supérieur de qualité, il permet à une partie importante de la population d'acquérir une qualification élevée et exerce son attractivité au-delà des limites régionales auprès d'un public qualifié. En revanche, une partie importante des jeunes restent à l'écart de la réussite scolaire et l'offre de formation ne permet pas de contrer les tendances observées sur un axe Fréjus-Orange, où l'insertion professionnelle des jeunes est difficile. La formation et l'élévation du niveau de qualification demeure un enjeu majeur pour la Région en prise avec un taux de chômage supérieur à 11%, dépassant les 25% chez les jeunes.

CHIFFRES CLÉS

FORMATION

478 
collèges
dont 45 avec internat

206
lycées d'enseignement*
général ou technologiques
dont 88 avec internat

146
lycées d'enseignement
professionnel dont 54 avec internat 4 universités


63 500 étudiants


27 500 étudiants

 UNIVERSITÉ
DE TOULON
9 500 étudiants

 AVIGNON
UNIVERSITÉ
7 000 étudiants

39 
Instituts Universitaires

48 
centres de formation
et de recherche

69 
écoles de formation
de la santé

19 
écoles d'ingénieurs

20 
écoles de formation
de commerce

8 
GRETA
(formation continue des adultes)

SANTÉ

130 
établissements
de court séjour

162 
établissements
de moyen séjour

43 
établissements
de long séjour

60 
urgences

38 
maternités

6 100 
médecins
généralistes

5 100 
médecins
spécialistes

4 050 
chirurgiens-dentistes

13 250 
infirmiers

7 450 
kinésithérapeutes

CULTURE

196 
cinémas

72 
théâtres

123 
musées labellisés
« Musée de France »

32 
conservatoires
à rayonnement communal
ou intercommunal,
départemental ou régional

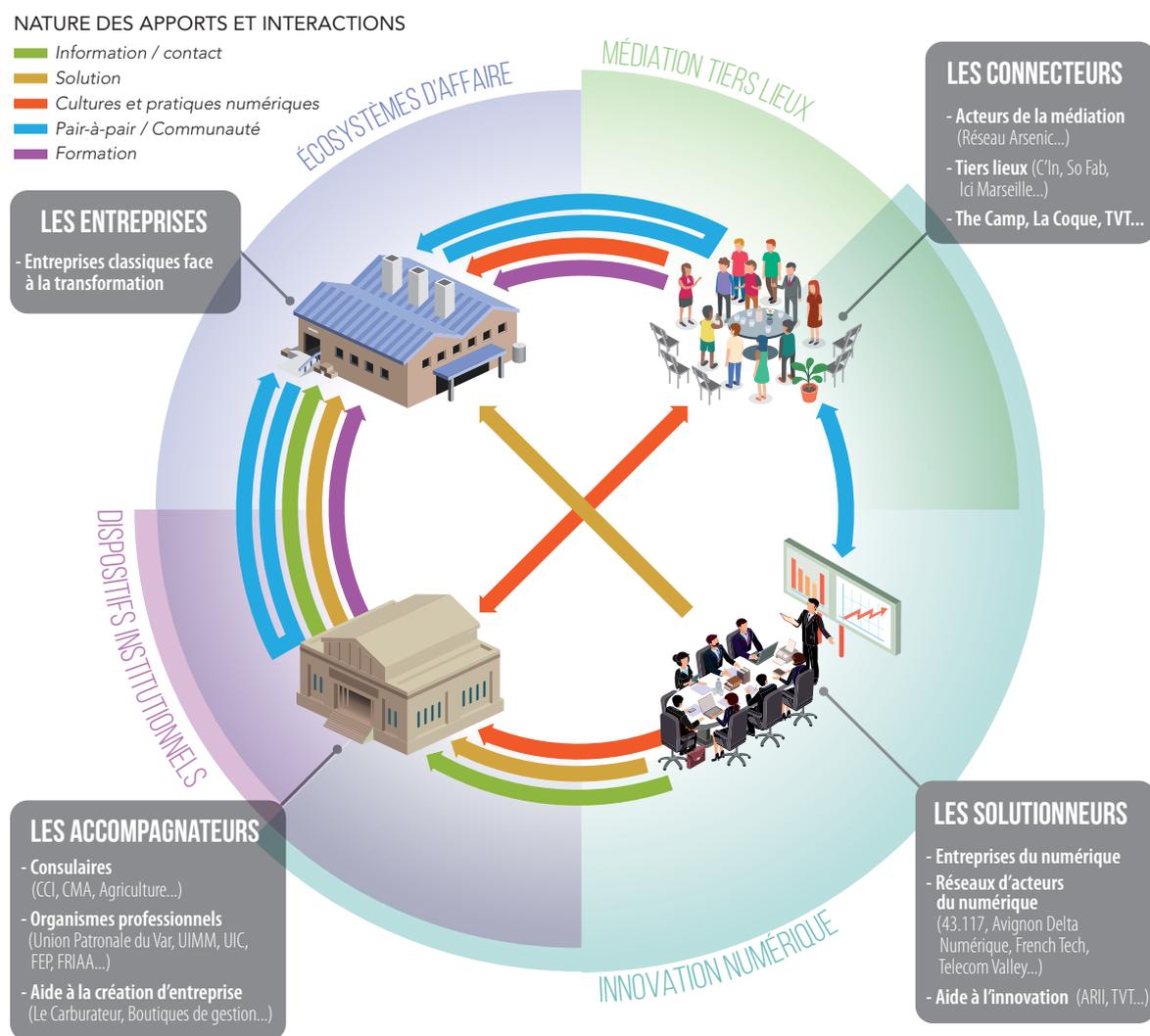
Le numérique, une opportunité pour le désenclavement

Enfin, l'accès au numérique peut constituer un facteur aggravant en matière d'inégalité des territoires et une opportunité pour le désenclavement. L'accès au très haut débit et le déploiement d'une offre de services numériques performants (e-administration, commerce, éducation, for-

mation, culture, co-working, santé, etc.) est en effet susceptible de renforcer l'attractivité de territoires non métropolisés et de concourir au maintien ou à l'installation d'activités économiques comme de population. L'état des lieux régional du déploiement des réseaux très haut débit fixes révèle une offre inégale selon les départements. L'offre en très haut débit fixe couvre près de 40 % des locaux en Provence-Alpes-

Côte d'Azur, mais seulement 20 % dans les Hautes-Alpes contre 54% dans les Alpes-Maritimes. Il reste donc un effort important à fournir pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (haut débit pour l'ensemble du territoire en 2020, très haut débit pour l'ensemble du territoire en 2025).

Nouveaux liens, nouvelles alliances dans l'accompagnement à la transformation numérique



INFOGRAPHIE © AGAM

Schéma basé sur les informations recueillies au cours des auditions d'experts. Liste en fin de publication.

UNE QUALITÉ DE VIE ALTERÉE, LE MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ENRAYÉ ?

À l'image d'une région très diversifiée, la qualité de vie varie fortement selon les territoires. Six profils de territoires ont été identifiés dans une étude réalisée par l'INSEE sur la qualité de vie*. On note des facteurs de dégradation différenciés selon les territoires : pollution, difficultés d'accès au logement, disparités sociales concernent plutôt les territoires fortement urbanisés tandis que les territoires périurbains pâtissent surtout des problèmes d'accès à l'emploi, mais aussi de l'accès aux services et à une mobilité quotidienne contraignante. Quant aux territoires montagnards et ruraux, lorsqu'ils ont une vocation touristique, ils offrent plutôt une bonne qualité de vie et quand ils en sont dépourvus, souffrent d'un enclavement qui les rendent peu attractifs. Plus globalement, l'étalement urbain et la dévitalisation des centres anciens ont également contribué à dégrader la qualité de vie.

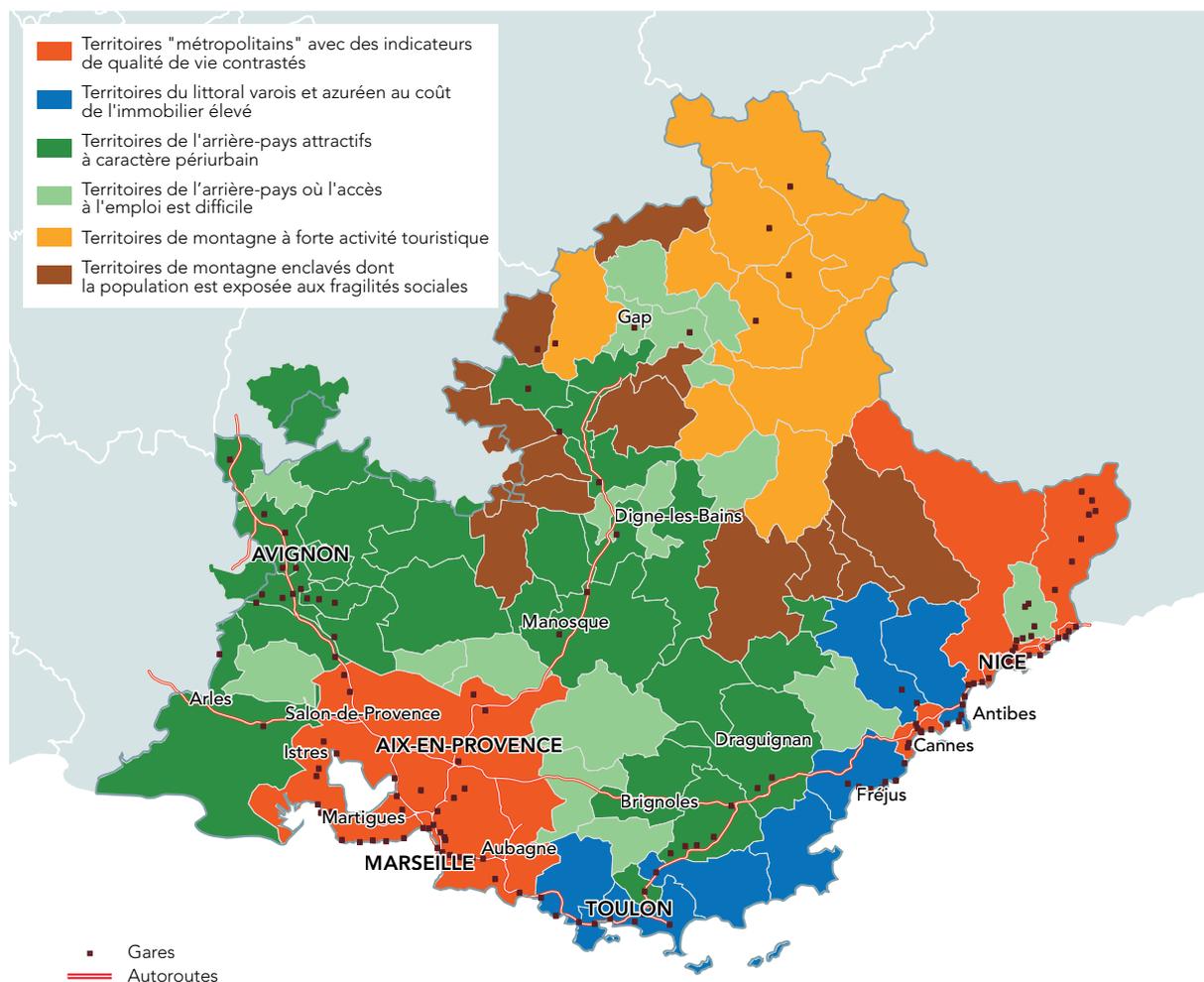
Une qualité de vie différenciée selon les territoires

Une étude de l'INSEE identifie six profils différenciés en matière de qualité de vie dans la région.

- Les espaces métropolitains de

Nice et Aix-Marseille, où la notion de qualité de vie apparaît contrastée : elle est jugée positive si l'on s'attache aux facteurs emploi, revenus

Qualité de vie en Provence-Côte d'Azur : logement, emploi, revenus et cadre de vie différencient les territoires.
*INSEE Analyses n°43, mars 2017



ou services de proximité, et négative selon les indicateurs d'artificialisation des sols, d'accès au logement et de prix du foncier, et de cadre de vie.

- Le littoral varois et azuréen, qui présente de forts atouts en matière de bien-être. Seul le coût du foncier apparaît comme un facteur négatif.
- Le secteur attractif de l'arrière-pays des métropoles, qui regroupe quelque 300 000 habitants et présente les plus forts taux de croissance démographique. Les indicateurs positifs de la qualité de vie y sont l'accès au logement et à la propriété, l'emploi et la rémunération ; les indicateurs négatifs sont liés à l'accessibilité aux équipements et services, à la vulnérabilité énergétique et aux déplacements quotidiens

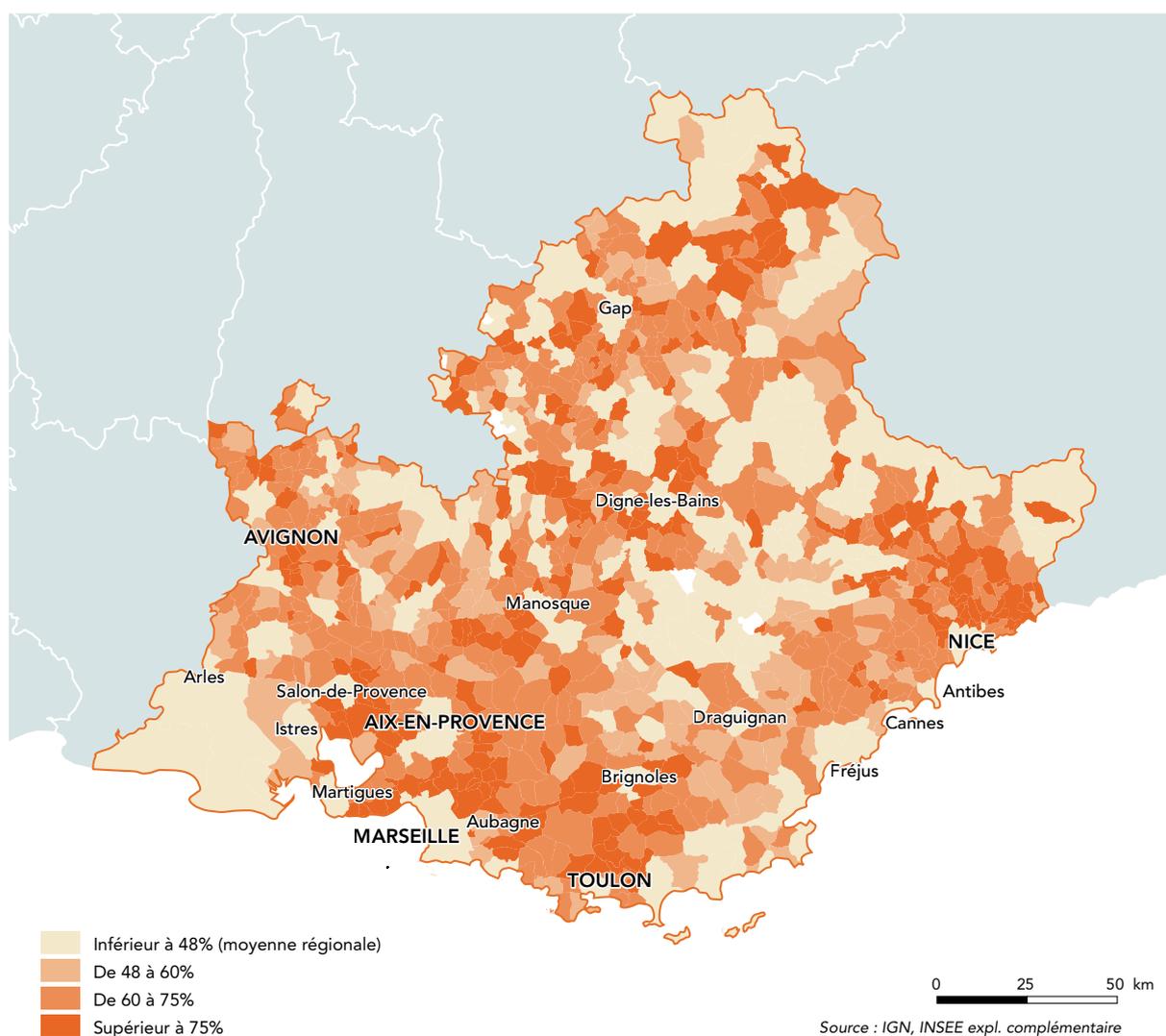
- L'arrière-pays attractif côtoie un arrière-pays où l'accès à l'emploi est plus difficile. On retrouve ici l'axe Fréjus-Orange identifié plus haut en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Néanmoins ces indicateurs sont compensés par un coût de l'immobilier modéré, un cadre de vie très souvent qualitatif en lien avec une artificialisation relativement faible des sols.

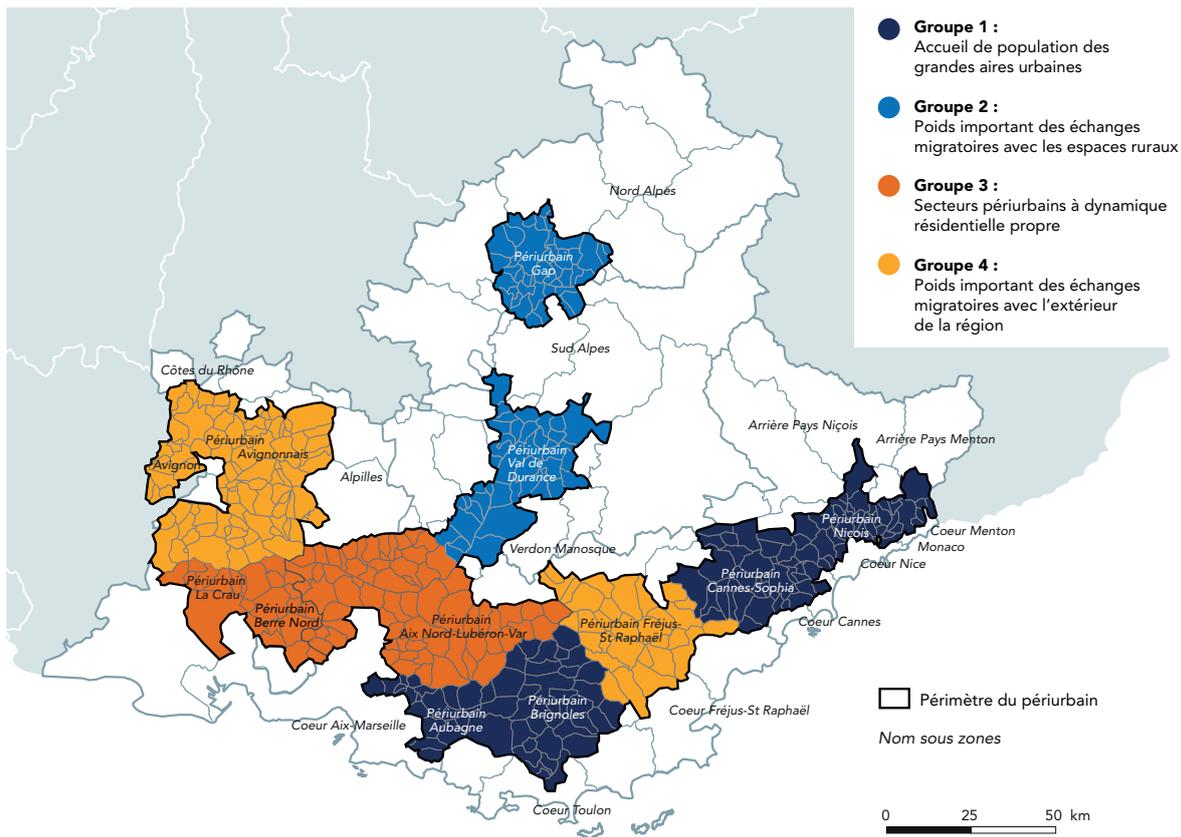
- Enfin les massifs alpins constituent le dernier ensemble identifié par l'INSEE. Ceux-ci présentent deux visages distincts liés à la présence ou non d'une industrie touristique de montagne.

Les effets indésirables du périurbain : toujours plus loin pour habiter et encore plus de déplacements pendulaires

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été particulièrement touchée par le phénomène de l'étalement urbain en raison de sa forte attractivité résidentielle des années passées, accompagnée d'une évolution des modes de vie (les ménages aspirant à s'installer en maison individuelle, en périphérie, pour un coût moindre). La forte croissance démographique du « périurbain » exprime le choix des populations résidant dans la région, en premier lieu celui des familles en quête d'espace et de prix du foncier attractifs.

Population active travaillant hors de sa commune de résidence en 2014





Les typologies d'espaces périurbains selon la nature des échanges migratoires

Ce modèle a généré plusieurs effets négatifs : désaffection des centres des pôles métropolitains devenus difficiles d'accès, accroissement des mobilités et effets sur la qualité de l'air, dégradation des espaces et des paysages. De manière générale, il participe à des dysfonctionnements majeurs dans l'organisation du territoire et la structuration des bassins de vie par la dévitalisation des centres-villes.

Les choix en matière de parcours résidentiels ont des conséquences directes sur les temps de trajets domicile-travail pour lesquels, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 72% des habitants utilisent leur voiture. C'est beaucoup plus qu'en Île-de-France (41 %) et légèrement supérieur à la moyenne nationale (69,8%). Si, à Marseille et Nice, 25% des habitants ayant un emploi utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail, la proportion tombe à 15% au mieux dans les autres grandes villes de la

région (Toulon, Avignon, Antibes, Cannes...).

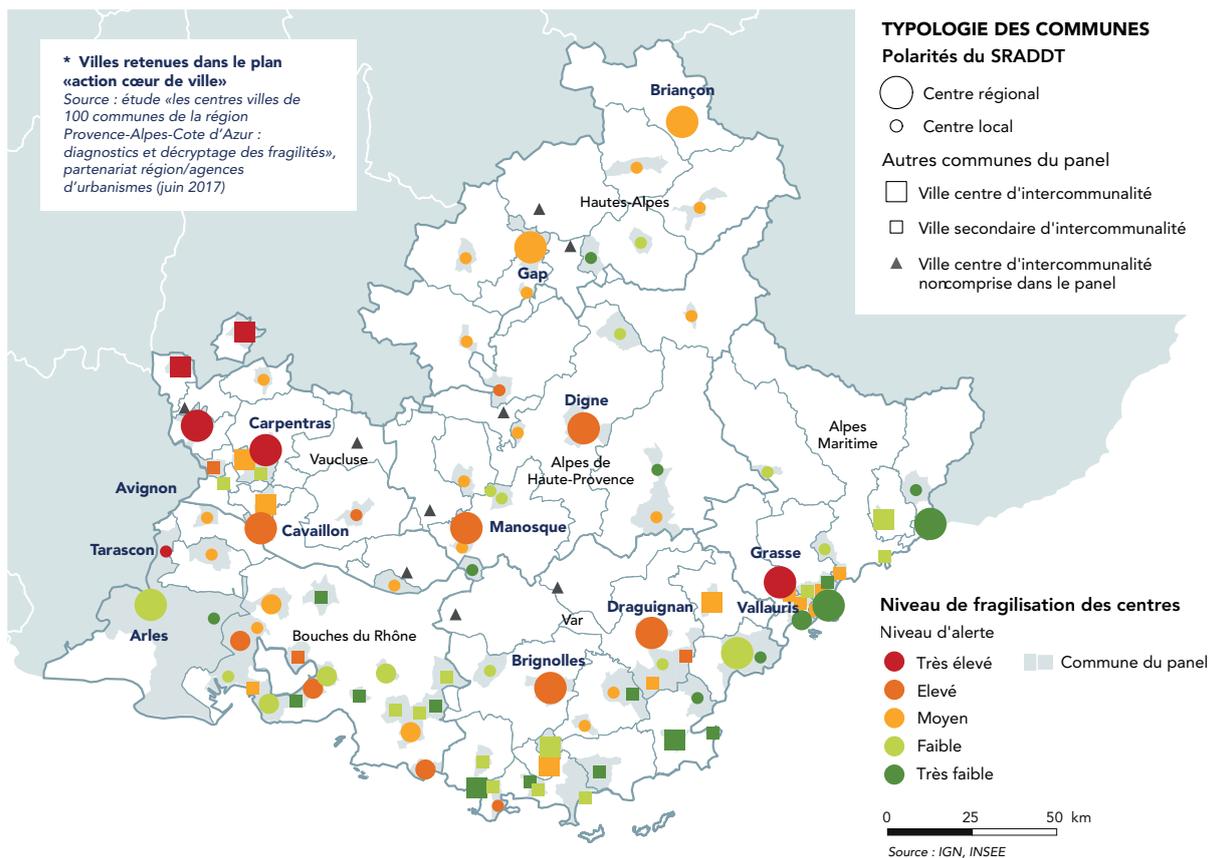
Le déficit d'offres d'emploi du périurbain induit un nombre important de déplacements, avec une part modale de la voiture qui atteint 84 % dans ces territoires hors périmètre des AOT (Autorités Organisatrices des Transports). Cette multiplication des flux sur des axes peu voire pas desservis par des systèmes performants de transports en commun est un véritable enjeu de développement durable et de coopération entre territoires.

Les territoires urbains génèrent de nombreux déplacements, qui, concentrés en heure de pointe, tendent à saturer fortement les réseaux routiers comme de transports en commun. La part modale élevée de la voiture dans ces territoires, malgré l'importance des modes alternatifs, marche à pied et transports en commun notamment, génère non seulement des problématiques de saturation, mais

entraîne également des externalités négatives (dégradation de la qualité de l'air, nuisances sonores, besoin en espace important pour le stationnement des véhicules, etc.).

La qualité de vie urbaine mise à mal par la dévitalisation des centres anciens

Le poids démographique des centres anciens de la région n'a cessé de s'éroder depuis plusieurs décennies, avec des dynamiques qui restent cependant différenciées (selon le caractère touristique notamment). Les centres anciens perdent en effet des habitants, contrairement à leurs communes d'appartenance. Le parc de logements est marqué par une vacance importante (17%) et en progression, ainsi que par des situations de suroccupation lourde plus répandues qu'ailleurs (4%). Ces difficultés se conjuguent avec une détérioration



Niveaux de fragilisation des centres en région Sud.
 Source : "La dévitalisation des centres anciens en Provence-Côte d'Azur", juin 2017

de l'environnement sociodémographique (taux de chômage en hausse de 2,5 points) et s'accompagnent de difficultés pour le commerce de proximité, mis à mal par le développement exponentiel des grandes surfaces en périphérie.

Au-delà, c'est la centralité comme espace du vivre-ensemble qui semble menacée. Les enjeux pour les centres résident notamment dans le maintien de la mixité sociale et leur capacité d'adaptation aux modes de vie contemporains. Il est ainsi nécessaire de susciter le renouveau des centres anciens, qui ont des atouts à faire valoir en matière de qualité de vie : échelle resserrée de la vie quotidienne, mobilités douces, nouvelles formes de commerce. Ils devront redevenir attractifs, notamment auprès des couples avec enfants qui participent à la vitalité des centres, ou encore auprès d'une population de retraités et de personnes âgées dont les besoins sont liés à la proximité, à l'accessi-

bilité et aux sociabilités du quotidien. Les villes moyennes les plus importantes de la région – répertoriées comme centres régionaux dans le Schéma Régional d'Aménagement Durable 2013-2030 – sont les territoires dont les centres sont les plus fragilisés. Pour plus de la moitié d'entre eux, le niveau d'alerte est élevé ou très élevé. Ce constat est d'autant plus préoccupant que ces centres-villes en situation difficile sont les cœurs urbains de villes qui, le plus souvent, manquent également d'attractivité et de dynamisme tout en étant fragiles sur le plan social. Il pose la question de leur capacité à remplir pleinement leur rôle d'animation de leurs bassins de vie en concentrant le développement urbain et économique et en limitant l'étalement urbain.

Si les centres régionaux sont particulièrement touchés, la Fédération du commerce spécialisé, Procos, montre, qu'à l'échelle de la France, il n'y a pas de fatalité face à la dévita-

lisation des centres-villes et que certaines caractéristiques contribuent à protéger les petites villes moyennes : une fonction administrative historique (préfecture ou sous-préfecture) ; l'éloignement des grands centres urbains ; une concentration d'activités industrielles qui a permis l'emploi local ; une fonction touristique notable même si le tourisme n'est pas une activité économique dominante ; une faible structuration commerciale de la périphérie. D'autres facteurs liés au coût du foncier, à la difficulté à construire en périphérie et à l'attractivité du centre-ville (aménagement urbain, marchés, stationnement) jouent également un rôle dans l'offre proposée aux consommateurs.

L'approche par le territoire organisé amène à interroger les aires urbaines et les flux qui structurent le territoire, et à identifier dans cet ensemble multipolarisé des problématiques sous-jacentes en matière de déplacements. Adossé à des locomotives métropolitaines, l'écosystème économique régional fait l'objet d'une politique de structuration des filières et de rééquilibrage territorial visant à donner toute leur place aux potentialités de développement endogènes des territoires. Enfin les territoires de projet qui s'affirment en région constituent des vecteurs privilégiés d'un développement intégré et durable du territoire.

4 |



LE TERRITOIRE ORGANISÉ

Un territoire polycentrique
à organiser



QUATRE ENSEMBLES TERRITORIAUX, PORTEURS DE DYNAMIQUES SINGULIÈRES

L'espace régional est largement modelé par les relations domicile-travail, les déplacements résidentiels des habitants, les mouvements économiques... Ces mouvements ainsi que les liens fonctionnels entre villes dessinent des relations particulières entre les aires urbaines de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des logiques de proximité entre aires urbaines sont clairement identifiées, affirmant un fonctionnement en réseau à l'échelle de quatre espaces infrarégionaux : l'espace provençal, azuréen, alpin, rhodanien.

Polycentrique, le territoire régional s'organise autour de ces quatre espaces relativement autonomes et, à la fois, liées par de nombreuses complémentarités, que l'on trouve également au sein des métropoles régionales.

Quatre réseaux d'aires urbaines infrarégionales dessinant des espaces aux dynamiques singulières

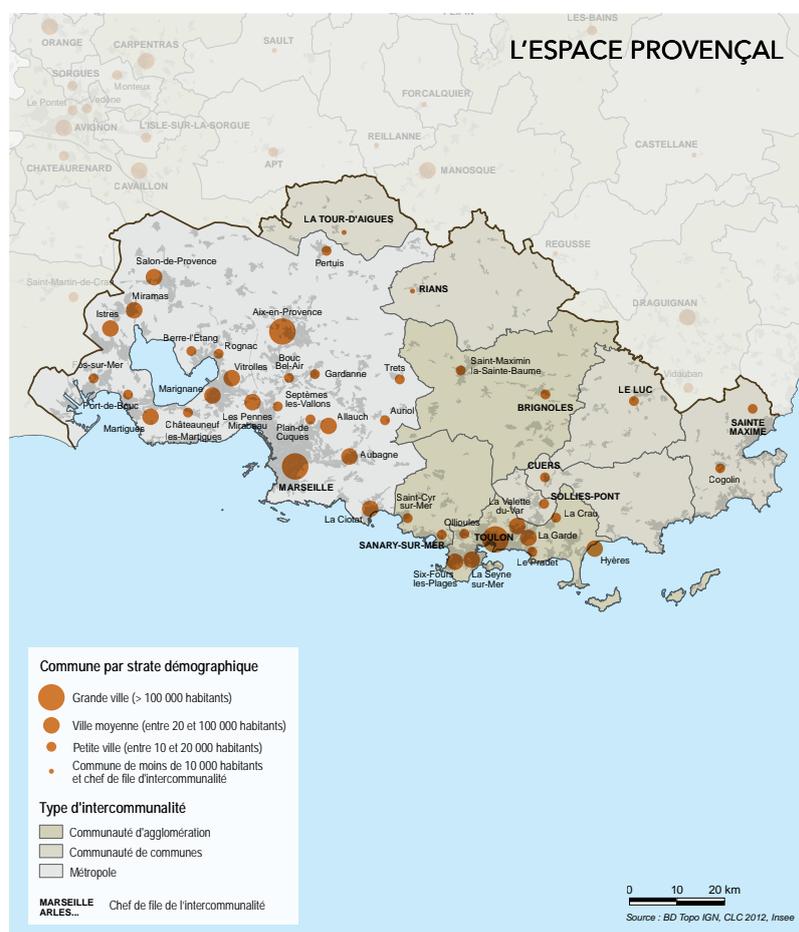
L'intensité des liens entre aires urbaines telles que définies par l'INSEE permet d'identifier quatre grands espaces régionaux : l'espace provençal, l'espace azuréen, l'espace alpin et l'espace rhodanien. Ces 4 espaces sont très affirmés dans la mesure où 90% des actifs en emploi résident et travaillent au sein du sous-réseau. Pour les transferts d'établissements, ces « taux de stabilité » bien que moins élevés, sont nettement supérieurs à 50% : la grande majorité des transferts d'établissements ont lieu au sein du même sous-réseau.

Les 4 espaces se distinguent par l'organisation très différenciée de leur maillage territorial et le niveau de polarisation plus ou moins fort des échanges par une ville. L'espace provençal par exemple présente un système urbain très polarisé par la ville principale (Marseille) mais où les autres villes grandes (Toulon, Aix-en-Provence) ou moyennes (La Seyne, Hyères, Martigues, Aubagne, Salon-de-Provence, Istres, etc...) échangent aussi significativement entre elles.

L'espace provençal, marqué par une forte métropolisation

En 2014, le système provençal représente un peu plus de la moitié de la population de la région. Les trois grandes villes de ce territoire représentent presque la moitié de

la population et connaissent une faible croissance sur la période la plus récente (2009-2014). Parmi celles-ci, Marseille est la principale contributrice car les deux autres villes, Aix-en-Provence et Toulon, sont proches de la stagnation. La croissance démographique dans l'espace provençal est essentielle-

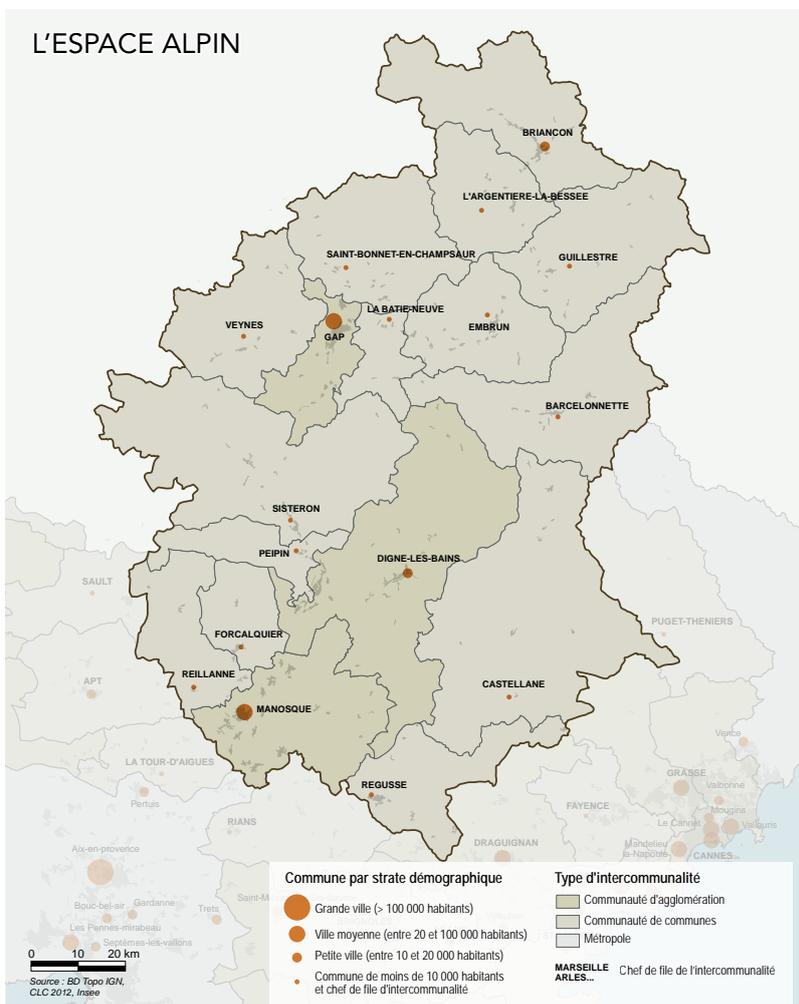
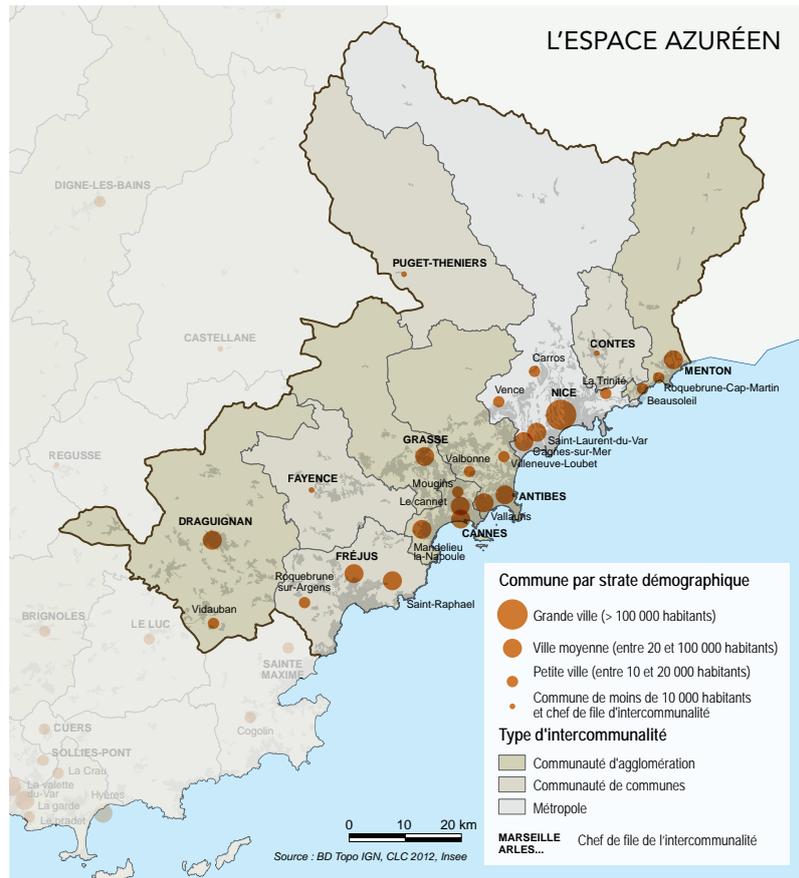


ment portée par les villes petites et moyennes, avec des logiques de périurbanisation toujours en cours face à la trop faible attractivité des grands pôles urbains.

Cet espace présente un positionnement géostratégique majeur du fait de son positionnement sur les corridors internationaux et son ouverture sur la Méditerranée. Les enjeux de recentrage du développement urbain sur les aires métropolitaines d'Aix-Marseille et de Toulon sont prégnants avec une nécessité croissante de renforcement de l'offre de transports en commun entre les villes ainsi que des liaisons inter-cités et à l'échelle de l'arc littoral méditerranéen.

L'espace azuréen, de la mer à la montagne, un espace de rayonnement international à forts enjeux d'aménagement

En 2014, l'espace azuréen représente près de 28% de la population régionale. Ce territoire qui a pendant 40 ans fortement contribué à la croissance régionale, connaît au cours de la période 2009-2014 un fort ralentissement démographique. Entre mer et montagne, porte aéroportuaire mondiale, cet espace joue un rôle majeur dans le positionnement international régional et les coopérations transfrontalières. Marqué par sa géographie contrainte et la densité de sa conurbation littorale dans laquelle s'insère la métropole niçoise, le territoire est confronté à des enjeux d'aménagement majeurs (notamment structuration du Haut Pays). Face à la baisse d'attractivité résidentielle, ce territoire doit jouer de nouveaux atouts en valorisant son fort dynamisme en termes de projets innovants sur le plan économique, scientifique ou environnemental.



L'espace alpin, un espace qui se distingue par son fort potentiel de développement

En 2014, le système alpin représente 6% de la population régionale (idem qu'en 1968). Dans un contexte régional de forte baisse de la croissance, le système alpin résiste mieux que les autres territoires. Les quatre principales villes du système alpin (Gap, Manosque, Digne, Briançon) concentrent 30 % de la population mais ce sont surtout les communes rurales qui apparaissent récemment les plus dynamiques sur le plan démographique. L'espace alpin se singularise par ses liens forts avec l'Italie et les régions voisines, par son tourisme d'hiver et d'été en plein croissance, l'importance du parc de résidences secondaires, et une très grande ruralité qui côtoie des communes en croissance urbaine générant des modes de développement consommateur d'espace. Le couloir de développement durancien est un territoire soumis à de fortes pressions avec en même temps des centralités de grandes villes en situation de fragilité (Digne) et d'autres qui connaissent un certain dynamisme (Gap, Briançon).

L'espace rhodanien, un espace charnière à l'échelle méditerranéenne et interrégionale

En 2014, l'espace rhodanien représente près de 15% de la population régionale. Des quatre espaces, celui-ci présente la croissance la plus régulière sur une longue période (entre 1975 et 2009). De fait, son poids démographique en 2014 est pratiquement le même qu'en 1968, autour de 14%.

Comme les autres territoires, l'espace rhodanien accuse une baisse de la croissance démographique entre 2009 et 2014 puis une reprise



depuis 2015, mais de moindre intensité avec un réseau de petites villes très contrastées en termes d'évolutions démographiques. Tarascon, Cavaillon et Monteux enregistrent une évolution démographique supérieure à la moyenne régionale. D'autres au contraire sont en situation de déprise démographique (Carpentras, Arles, Saint-Rémy de Provence).

Avignon, ville de près de 95 000 habitants, est une polarité métropolitaine majeure pour structurer le développement régional, aux côtés d'Aix-Marseille, Nice et Toulon. L'accroissement du rôle d'Avignon dans son rôle de centralité métropolitaine, l'affirmation de grands centres urbains et de centres locaux dans une logique de réseau ainsi que la préservation de ses espaces agricoles sont des enjeux majeurs à l'échelle de l'espace.

LE LITTORAL ET L'AXE RHODANIEN, UN TERRITOIRE FORTEMENT METROPOLISÉ

Du fait d'un relief très contraint, la population régionale se concentre sur les étroites plaines côtières le long du littoral, dans la vallée de la Durance et surtout dans la basse vallée du Rhône. Outre les contraintes géographiques, les dynamiques économiques et urbaines ont induit une structuration singulière de l'armature territoriale. La population et les emplois sont intensément localisés sur un axe Rhône-Méditerranée : les quatre plus grandes aires urbaines (Marseille - Aix-en-Provence, Nice, Toulon et Avignon) rassemblent près de 80% de la population régionale.

La métropolisation comme marqueur du développement régional

Le territoire régional a été marqué ces dernières décennies par deux phénomènes urbains concomitants et interdépendants : la métropolisation et la périurbanisation.

La métropolisation a généré une conurbation littorale allant de Menton à l'Ouest de l'Étang de Berre mais discontinue en raison de ruptures imposées par la présence de grands massifs naturels.

La conurbation littorale s'organise autour des trois métropoles (Nice et Aix-Marseille, Toulon). Les zones d'influence de ces métropoles au sein de l'espace provençal (pour Aix-Marseille et Toulon) et de l'espace azuréen (Nice) forment de « grands bassins de vie métropolitains » dont l'aire est de plus en plus étalée. L'essentiel de la croissance démographique régionale (54%) s'est en effet réalisée en dehors des métropoles et de du Grand Avignon entre 2010 et 2015 bien que ces territoires représentent 60% de la population régionale.

Cette conurbation concentre encore et de loin le plus fort potentiel humain et économique et constitue le moteur du développement de la région. Elle se prolonge le long de la vallée du Rhône jusqu'à l'aire métropolitaine avignonnaise dont le fonctionnement en réseau avec les

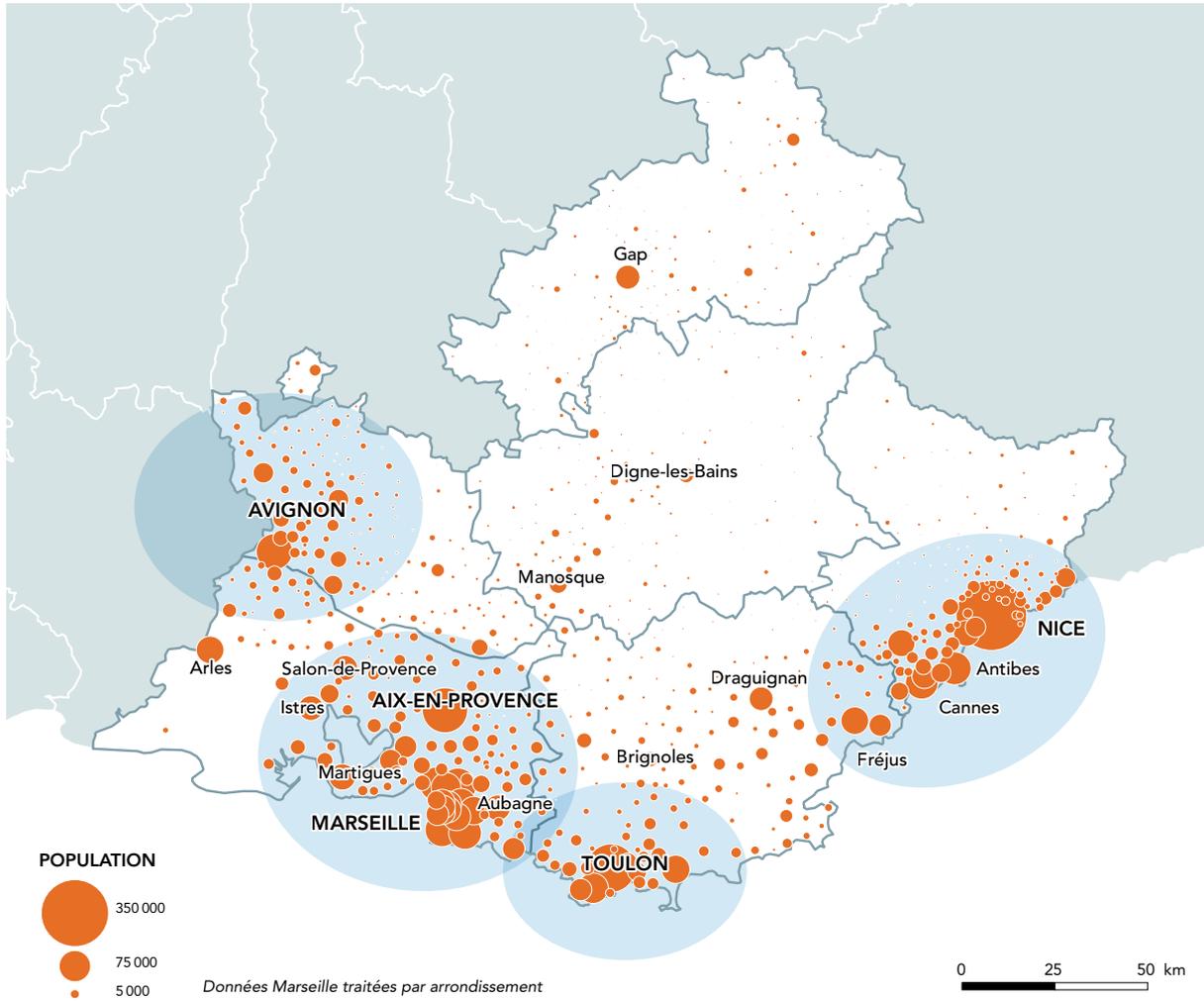


Crédit photo : Agam

aires métropolitaines d'Aix-Marseille et Toulon dessine un vaste système urbain dont le rayonnement national et méditerranéen est majeur, et repose sur une excellente accessibilité multimodale (routière, maritime et aéroportuaire).

Quatre espaces fortement métropolisés face à des défis communs

Le SRADDET identifie les centralités métropolitaines d'Aix-en-Provence, Marseille, Nice, Toulon et Avignon et autour d'elles des espaces métropolisés correspondant plus au moins au périmètre des métropoles ou de l'aire urbaine avignonnaise. Ils



correspondent à des espaces de très forte intensité urbaine et économique, qui, aujourd'hui et à l'horizon 2030, ont vocation à jouer un rôle majeur pour le développement régional.

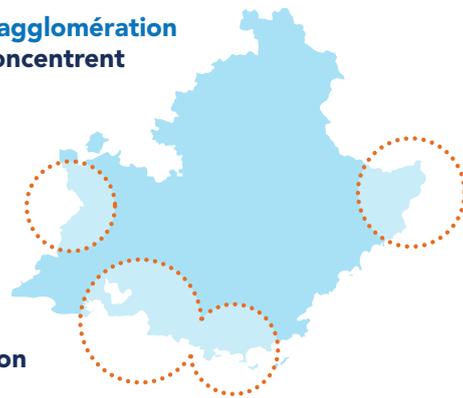
Pôles de concentration (services, emplois, population...) et d'attraction (économique, culturelle, sociale...), ces centralités métropolitaines se développent selon des logiques spécifiques, jouant leurs atouts propres, mais concourent ensemble au dynamisme régional par un jeu croissant de liens et de complémentarités notamment sur le plan économique. Trois d'entre elles s'appuient sur un statut métropolitain : la métropole de Nice Côte d'Azur, celle d'Aix-Marseille-Provence et de Toulon Provence Méditerranée.

CHIFFRES CLÉS

Les trois métropoles et la communauté d'agglomération du Grand Avignon concentrent



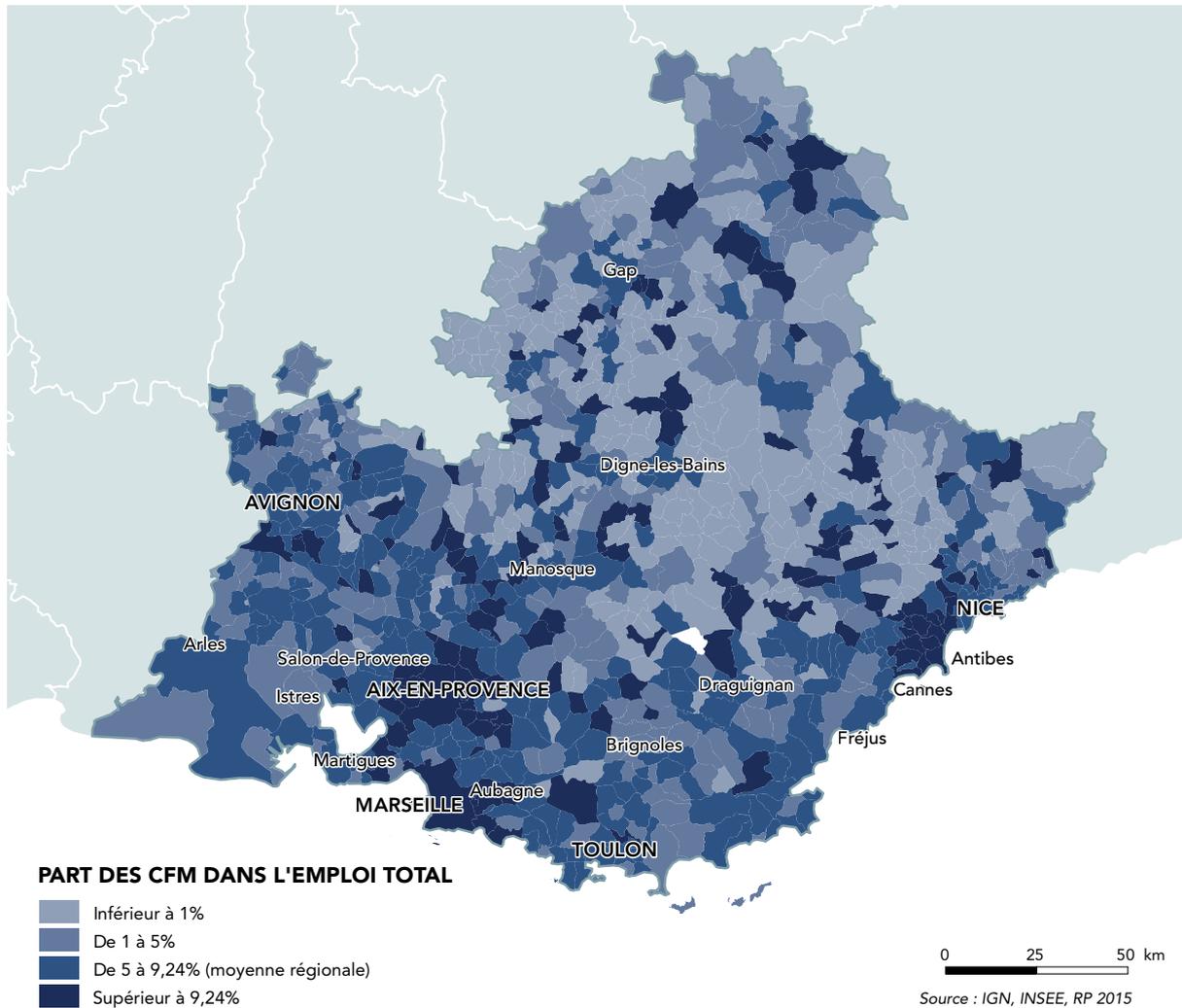
60% de la population



64% de l'emploi de la Région



17% de sa superficie



Récemment constituées, elles élaborent leurs projets métropolitains et font face à un triple défi :

- déployer une gouvernance métropolitaine ;
- construire et déployer des politiques publiques contribuant à structurer le territoire métropolitain ;
- assumer un rôle moteur, notamment en matière économique, et porter un développement capable de bénéficier plus largement aux habitants de la région et aux autres territoires.

La centralité de la communauté d'agglomération du Grand Avignon présente par son positionnement géostratégique, ses fonctions administratives, culturelles, d'enseignement supérieur et de santé, des caractéristiques qu'il conviendrait de renforcer à l'horizon 2030- 2050,

de même que l'intensité des liens entre Avignon et les centralités voisines d'Arles ou de Nîmes.

Des fonctions métropolitaines à conforter, et des complémentarités à rechercher

Le projet de SRADDET désigne les centralités métropolitaines et les espaces les plus métropolisés comme les lieux privilégiés d'accueil de la croissance démographique et ambitionne de conforter leur rôle moteur en matière de développement exogène du territoire. Ce développement doit s'accompagner d'un effort particulier en matière de production de logements abordables.

Les centralités métropolitaines ont vocation à contribuer à l'ambition démographique régionale et doivent développer en ce sens des stratégies d'attractivité économique et résidentielle, notamment à destination des jeunes, des étudiants et des catégories d'actifs les plus fragiles.

La population active devrait y trouver les conditions de vie permettant de se loger, se former, travailler, consommer, se déplacer, et une « qualité de vie » susceptible de contribuer à un ancrage durable des habitants tout en limitant les phénomènes de périurbanisation.

UN TERRITOIRE RURAL, À LA FOIS FRAGILE ET BOOSTÉ PAR LE TOURISME, PRÉDOMINANT DANS L'ESPACE ALPIN

Les territoires ruraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupent en proportion moins d'habitants que dans les autres régions françaises mais connaissent un dynamisme démographique sans équivalent. Souvent sous influence périurbaine, ils bénéficient également du tourisme comme moteur économique. Cette situation dessine un portrait social modeste mais des indicateurs de qualité de vie plutôt positifs, à l'exception d'une forte vulnérabilité énergétique, en particulier liée aux déplacements automobiles.

Un fort dynamisme démographique et des piliers économiques variés

Les habitants des territoires ruraux représentent 12 % de la population régionale, part la plus faible après l'Île-de-France. Surtout alpines, les grandes communes rurales périurbaines regroupent 72% de cette

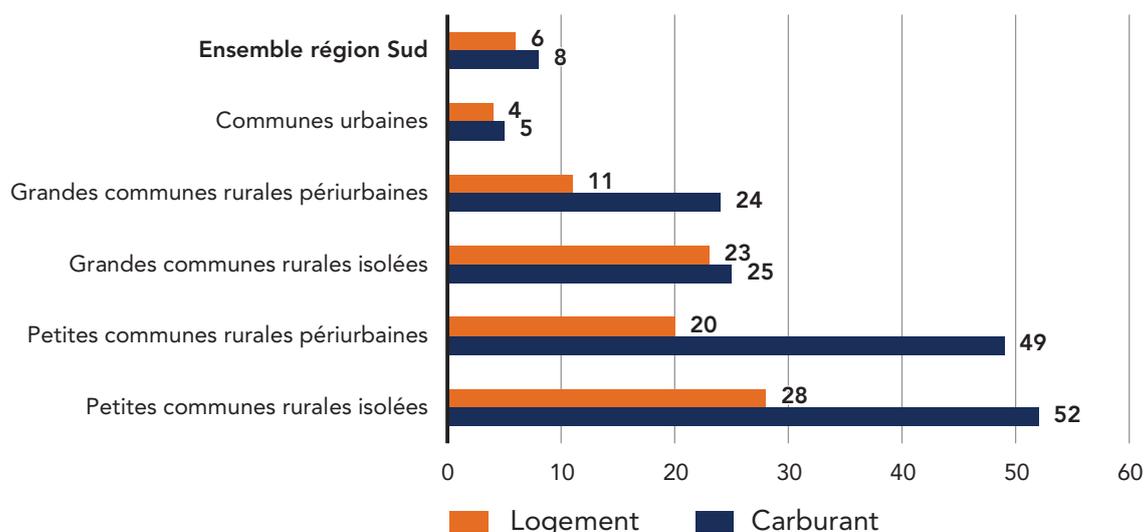
catégorie de population, les petites 18% et les communes isolées 10%. L'ensemble, même les plus isolées, a connu en 50 ans une croissance démographique de 119%, nettement plus soutenue que dans le rural français (27% seulement).

Ces territoires bénéficient de la proximité des pôles d'emplois urbains, d'une présence marquée de

l'emploi public (23% des emplois) et de l'économie présentielle à toutes les échelles de territoire, d'un maintien de l'économie agricole (9%) et, surtout dans les communes isolées, de la manne que constitue l'économie touristique (12%).

Crédit photo : Region-Sud / Almodovar-Claude





CHIFFRES CLÉS

576 000
habitants
dans les espaces ruraux
de la région
dont 90% sous influence périurbaine



Le tourisme
1 emploi sur 9



1 ménages sur 2
vivant dans des communes isolées
est touchée par la
vulnérabilité énergétique

Revenus consacrés au chauffage du logement
et à l'eau chaude est élevée, au sens où elle
atteint le double de l'effort médian

Une qualité de vie entamée par une forte vulnérabilité énergétique

La densité en équipements de proximité y est forte grâce à la présence du tourisme et à l'existence de véritables polarités de proximité dans les espaces les moins influencés par le périurbain. Se conjuguent à cela une forte participation citoyenne, une pratique sportive élevée et des situations d'inégalité sociale et de chômage moins fortes que dans les cœurs d'agglomération, dans des espaces plutôt préservés de la consommation de terres agricoles et naturelles.

Néanmoins, ces espaces, comptant moins d'emplois que d'actifs, connaissent des migrations domicile travail de longue distance. La conjugaison de ce déséquilibre avec le rigoureux climat alpin entraîne une vulnérabilité énergétique des ménages liée au carburant et à l'habitat trois fois plus forte (37%) que la moyenne régionale.

LA MOBILITÉ, ÉLÉMENT-CLÉ POUR UN TERRITOIRE RÉGIONAL POLYCENTRIQUE

La mobilité suscite des enjeux importants à trois échelles : externe, régionale et locale. Elle constitue avec l'habitat et l'économie le socle du développement local. Si la région est bien connectée au reste du monde, elle connaît des difficultés liées à l'usage trop important de la voiture dans le cadre des déplacements quotidiens.

L'accessibilité externe et longue distance de la région

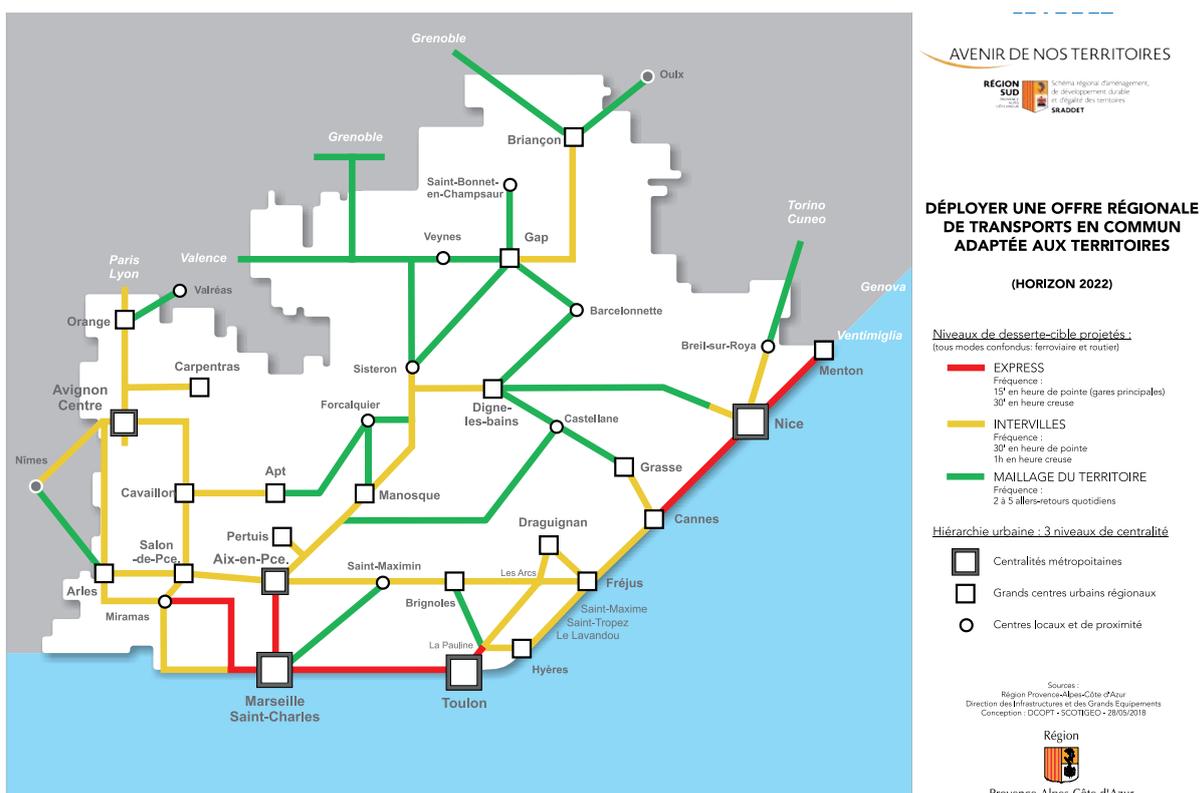
La région est globalement bien connectée au reste du monde notamment pour ce qui concerne ses quatre grands pôles urbains. Près de 40 millions de passagers, soit l'équivalent de huit fois sa population, utilisent ses différentes portes d'entrées qu'elles soient aéroportuaires, ferroviaires ou maritimes. L'accessibilité externe et longue distance de la région conditionne son rayonnement, sa compétitivité économique et implique son raccordement aux grands réseaux de transport

nationaux et internationaux, cela concerne l'ensemble des modes de transport. Plusieurs infrastructures sont supports et leviers de cette accessibilité externe : les quatre aéroports dont deux d'intérêt international (Nice et Marseille), les ports maritimes, dont le Grand Port Maritime de Marseille, ceux de Toulon et de Nice, les portes d'entrées ferroviaires constituées des neuf gares d'intérêt national et enfin les portes d'entrées routières consolidées autour des grands axes autoroutiers, notamment A7 (en direction de Lyon), A8 (Menton, Vintimille - Italie) et A9 (Perthus - Espagne).

Une accessibilité régionale centrée sur les pôles d'échanges multimodaux et affaiblie par un réseau ferré et des autoroutes urbaines trop souvent saturés

L'accessibilité régionale, liée à la qualité des pôles d'échanges multimodaux, est essentielle pour le renforcement de l'offre de transport multimodale régionale.

Une des particularités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réside donc dans sa structure polycentrique. La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organi-



sation polycentrique génère des déplacements en constante progression, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour aller vers plus d'efficacité et de fluidité.

Le réseau routier est partiellement dédoublé entre le littoral et l'arrière-pays entre Arles et Fréjus. Il n'en reste pas moins qu'il est totalement saturé dans les espaces métropolitains, entraînant plusieurs centaines d'heures d'embouteillages sur une année pour les habitants.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a tout intérêt à se désenclaver dans un espace européen de plus en plus interconnecté. Le potentiel de développement de l'arc méditerranéen, dont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait être un pivot central (cf. Chapitre « positionnement géostratégique ») dépend largement des conditions de dépla-

acements. Seul le doublement de la ligne littorale existante, qui permettra de constituer un réseau maillé et performant, apportera une réponse efficace et durable au fonctionnement du système ferroviaire. La réalisation d'une ligne nouvelle permettra de libérer de la capacité sur la ligne historique, de doubler à terme les services de transport du quotidien et d'apporter une plus grande fiabilité du réseau ferroviaire sur les sections les plus fréquentées.

Les marges d'augmentation du TER sont de leur côté assez limitées, soit parce que les voies ferrées voient passer un grand nombre de TER, TGV, Grandes Lignes et trains de fret (sur l'armature ferrée régionale Miramas / Marseille / Toulon / Les Arcs / Cannes / Nice / Monaco). Ou alors les voies ferrées ne sont pas aptes à se développer (voie unique, infrastructure dégradée...). Les nœuds ferroviaires de Marseille Saint-Charles et Nice centre sont aussi deux points de blocages majeurs du réseau.

CHIFFRES CLÉS



196
gares ferroviaires



150
aires de covoiturage



15
gares routières



28
parking-relais



AVENIR DE NOS TERRITOIRES



STRATÉGIE DES PEM

Pôle (gare ferroviaire ou routière)

- Pôle de forte affluence en milieu urbain dense
- Pôle à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense
- Pôle à faible fréquentation en secteur peu dense

Horizon de réalisation

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Réalisé
- Non concerné

Réseau ferré :

- TGV
- Voie ferrée
- CFP

Repères :

- limite de région
- limite de département

Fonit GEOLA © - IGIN
Sources : TTX, STRATE, KOMODITE, TRANSTEC, CEREMA
Réalisation : DCOPT - SCOTIGEO - 17/07/2018



L'échelle des déplacements quotidiens marquée par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle

L'échelle des déplacements quotidiens est marquée par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle. Le recours limité aux transports en commun est accentué dans les villes principales comme Toulon, Antibes, Cannes (seulement 15% des habitants ayant un emploi utilisent les transports en commun), comme dans les pôles secondaires des grandes aires urbaines où cette part se situe en deçà de 10% (Istres, Marignane, Vitrolles, La Penne-sur-Huveaune, Rousset, Le Pontet, Montoux, Carros, Valbonne, La Garde...). L'usage généralisé de la voiture individuelle entraîne la surcharge des axes et des nœuds de circulation, affectant la qualité de vie et la santé des habitants (du fait de la pollution). En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un peu plus de 7 actifs sur 10 utilisent leur voiture pour se rendre au travail malgré le très fort taux d'urbanisation. Toutefois, c'est la part la plus faible (72%) parmi toutes les régions hors Ile-de-France où la part

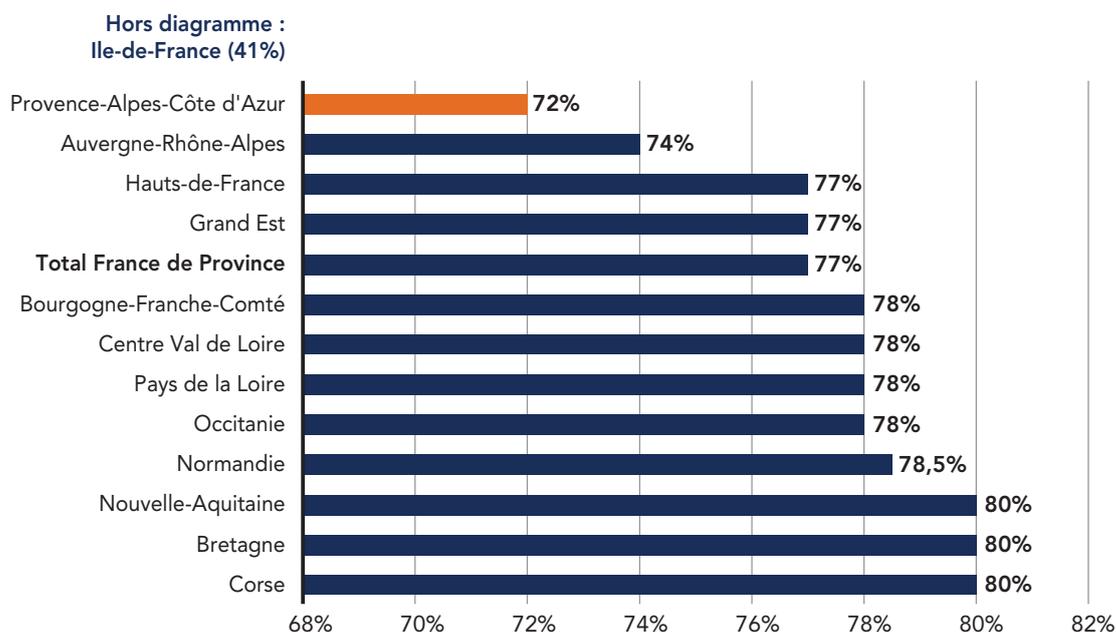
n'est que de 41% (voir diagramme ci-dessous). Ce bon résultat s'explique surtout par la concentration de la mobilité sur les principaux pôles urbains qui permet à 85% de la population régionale d'avoir un arrêt de transports urbains ou régionaux à moins de 500 mètres. L'essentiel de la population qui n'est pas à distance de marche d'un arrêt de transport a potentiellement accès à un parc-relais à moins de 10 minutes en voiture. Il est aussi à mettre à l'actif des deux grandes métropoles où l'usage de la voiture recule sous l'effet du développement et de la modernisation des transports en commun. En revanche dans la plupart des villes moyennes régionales ; la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail dépasse souvent 90%

Si le taux d'usage des transports en commun reste globalement faible, il a cependant évolué positivement depuis la fin des années 2000 lorsque l'augmentation de l'offre à haut niveau de service (fréquence, fiabilité,...). Le plus souvent, ce haut niveau de service s'appuie sur de grands projets, à Nice avec le tramway qui a permis un doublement de l'usage des TC), en tramway ou en

métro à Marseille (+20% d'usage des TCSP) ou la gratuité et le tramway à Aubagne.

Pour les transports de plus grande échelle, le TER a aussi vu son usage augmenter de 22% entre 2008 et 2016, soit en moyenne 30 000 usagers du TER en plus par jour. Le principal axe ferroviaire régional reste celui des Alpes-Maritimes Cannes / Nice / Vintimille, avec plus de 50 000 usagers par jour, en progression de 17% en neuf ans.

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail selon les régions



LA GRANDE ACCESSIBILITÉ POUR LES QUATRE GRANDS PÔLES URBAINS RÉGIONAUX PRINCIPALES PORTES D'ENTRÉES DES TERRITOIRES

AIX-MARSEILLE / NICE CÔTE D'AZUR

Guide de lecture , exemple pour Aix-Marseille

Vingt millions de passagers entrent dans le territoire annuellement, 45% via les deux gares TGV (Marseille-Saint-Charles et Aix-TGV), 42% par l'aéroport Marseille-Provence et 13% par le port.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

20 millions de passagers



45%

Grandes lignes

MARSEILLE SAINT-CHARLES



5 millions de passagers « grandes lignes »

AIX TGV

>

3,45

millions de passagers (61 TGV quotidiens)



42%

Aéroport

AÉROPORT INTERNATIONAL DE MARSEILLE-PROVENCE

8,5 millions de passagers

>

59%

l'international terminal « low-cost » (MP2)

5^e rang au plan national



13%

Port

GRAND PORT MARITIME

2^e rang au plan national pour le fret

site des « bassins Ouest » dédié au trafic des marchandises et site des « bassins est » consacré aux passagers

MÉTROPOLE NICE-CÔTE D'AZUR

13,7 millions de passagers



3%

Grandes lignes

GARE NICE VILLE

> **95%**

desservie par des TER



90%

Aéroport

AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR

8,5 millions de passagers

>

2^e rang au plan national (Paris 1er)

12,4

millions de passagers (en 2016 dont 64% à l'international)

Il est desservi par **61** compagnies régulières et propose **111** destinations



7%

Port

PORT DE NICE

Le port de Nice est centré sur le trafic de passagers et les activités de yachting et de plaisance

Source: Convention Région-agences d'urbanisme, Diagnostic mobilité-transport, juin 2017, Mobilité des portes d'entrée régionales

LA GRANDE ACCESSIBILITÉ POUR LES QUATRE GRANDS PÔLES URBAINS RÉGIONAUX PRINCIPALES PORTES D'ENTRÉES DES TERRITOIRES

Toulon-Provence-Méditerranée / Grand Avignon

Guide de lecture , exemple pour Toulon-Provence-Méditerranée

3,3 millions de passagers entrent dans le territoire annuellement, 46% via la gare Grandes Lignes-TGV, 9% par l'aéroport de Toulon-Hyères et 45% par le port.

MÉTROPOLE TOULON- PROVENCE-MÉDITERRANÉE

3,3 millions de passagers



46%
Grandes lignes

GARE DE TOULON



50% desservie par des TER



09%
Aéroport

AÉROPORT TOULON HYÈRES

0,5 million de passagers



AÉROPORT GOLFE DE SAINT-TROPEZ

8000 passagers



Plus à vocation nationale (87% du trafic) et l'essentiel des vols est à destination de Paris (77%) et de Brest (6%). Il compte plus de lignes saisonnières (10) que de lignes régulières (3)

Essentiellement destiné à l'aviation d'affaire et de tourisme de luxe



45%
Port

PORT DE TOULON

2 millions de passagers

PORT MILITAIRE

plus grande base navale de France

MÉTROPOLE GRAND AVIGNON

4 millions de passagers



99%
Grandes lignes

AVIGNON TGV

2H30 de Paris

Elle constitue la porte d'entrée du Comtat Venaissin, de la basse Vallée du Rhône et les lieux de villégiature du Lubéron et des Alpilles.



01%
Aéroport

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE

13 000 passagers



Depuis l'arrêt de la ligne Air France vers Paris en 2010, Avignon-Provence est devenu un aéroport exclusivement tourné vers quelques destinations britanniques (Londres, Birmingham, Southampton) et une seule destination nationale, Bastia.

Source: Convention Région-agences d'urbanisme,
Diagnostic mobilité-transport, juin 2017, Mobilité des portes d'entrée régionales

UN PROFIL ÉCONOMIQUE ATYPIQUE EN VOIE DE RECOMPOSITION

La principale caractéristique de l'économie régionale tient à l'importance de son économie présente. Si sa sphère productive est moins développée que dans les autres régions, elle a mieux résisté à la désindustrialisation et elle a su s'inscrire dans la dynamique de réindustrialisation dans les secteurs les plus performants et innovants de l'industrie.

Une région moins touchée par la désindustrialisation

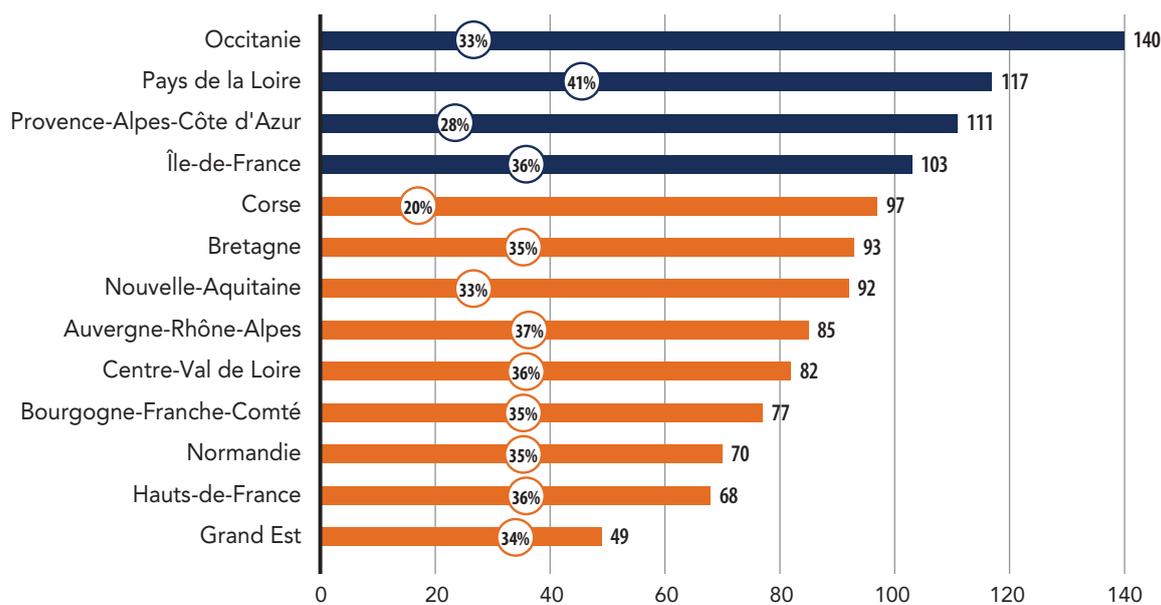
Depuis le début des années 1970, la désindustrialisation a fortement impacté l'ensemble du territoire national. Ainsi, en quarante ans, sur la période 1975-2015, la base productive a perdu 11% de ses emplois. En 2015, seulement trois régions ont un nombre d'emplois liés à la sphère productive supérieur à celui de 1975 : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec plus de 10%, l'Occitanie avec plus de +8% et l'Île-de-France avec plus de +3%. Certaines régions, comme la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et les

Hauts-de-France, durement affectées ont perdu près de 30% de leurs emplois « productifs ».

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est celle qui a été moins affectée par la désindustrialisation même si certains territoires ont subi de fortes pertes comme Toulon, la Seyne-sur-Mer et la Ciotat pour le secteur de la construction navale, Marseille pour les industries agroalimentaires et le pays d'Arles. Mais sa base industrielle était moins importante que dans les autres régions dans les années 1970 et la part de la sphère productive demeure en dessous de la moyenne nationale : 28% contre 34%.

Toutefois, cette résilience est aussi liée au fait qu'elle s'est inscrite dans la dynamique de réindustrialisation mise en œuvre par l'Etat depuis le début des années 2000 avec les pôles de compétitivité. Leur création s'inscrit dans le cadre d'une politique industrielle volontariste visant notamment à booster la compétitivité française, à créer de l'emploi et à rapprocher recherche publique et privée. Elle a été complétée récemment par le programme industriel de l'Etat « Territoires d'industrie » présenté fin 2018, qui prévoit un soutien de 7 territoires en région.

Évolution de l'emploi de la sphère productive: 1975, année de base du nombre d'emplois, indice correspondant en 2015



Guide de lecture

Occitanie  33%
 Guide de lecture: le nombre d'emplois de la sphère productive entre 1975 et 2015 a augmenté de 40% en région Occitanie. En 2015, la sphère productive de cette région représente 33% du total des emplois

Une sphère présentielle très développée

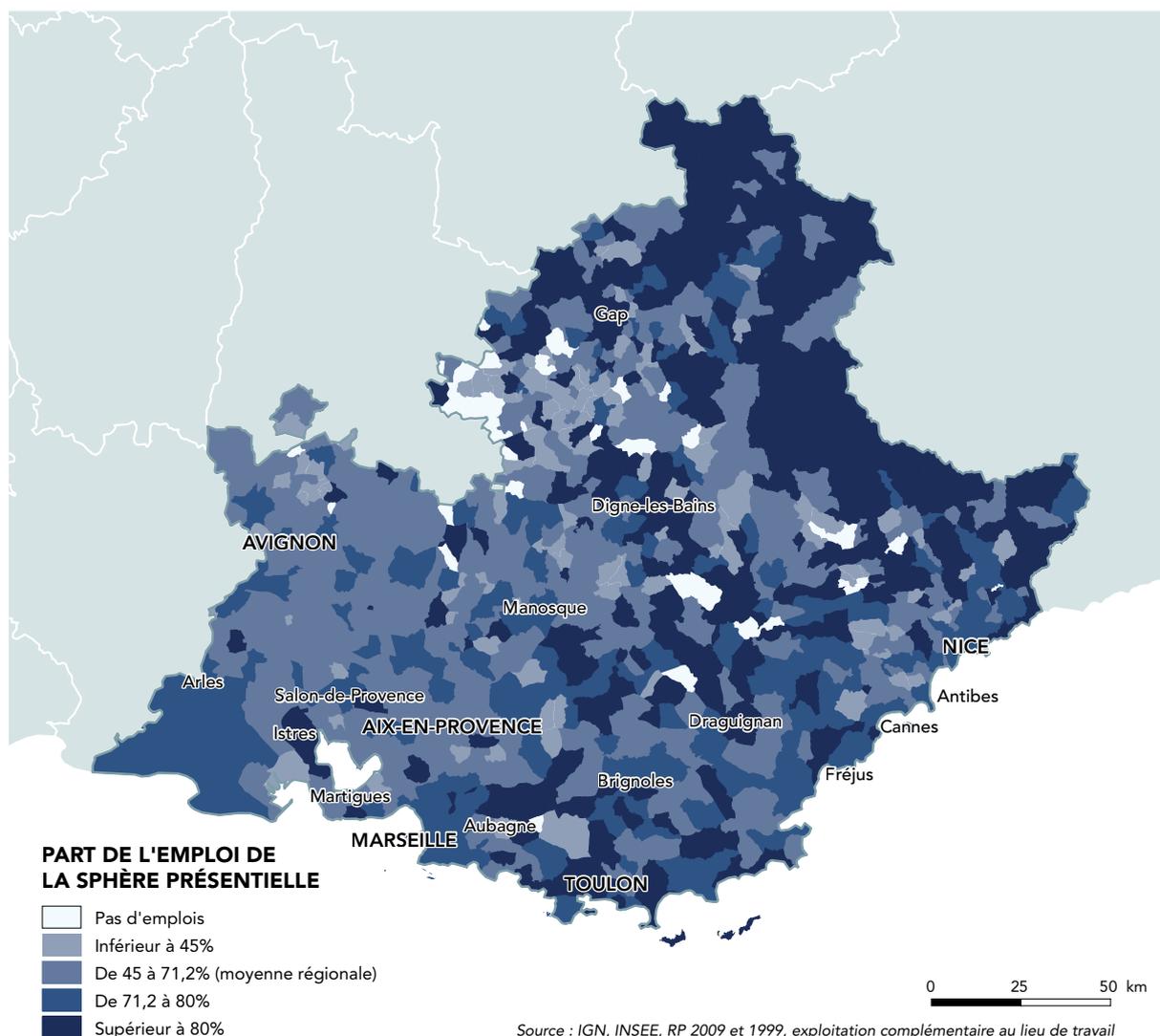
La sphère présentielle constitue un facteur de stabilité car elle permet la captation de revenus extérieurs et elle moins exposée aux fluctuations liées au marché mondialisé. Cependant, elle présente l'inconvénient d'offrir des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle représente 72% des emplois, soit une part sensiblement plus forte que celle des régions voisines : 69% pour Occitanie et 64% en Auvergne-Rhône-Alpes. Seule la Corse possède une économie présentielle plus importante liée au tourisme à

80%. Elle emploie près de 1,4 million d'emplois dont 60% dans le secteur privé. Elle est très développée dans les zones les plus touristiques : dans les Alpes et sur le littoral.

De manière générale, l'économie présentielle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a une structure d'activité relativement proche de celle de la France. Néanmoins, certains secteurs d'activité y sont un peu plus présents, comme l'administration publique, la santé notamment liée aux projections de vieillissement de la population, le commerce de détail, la construction et les secteurs fortement liés au tourisme : hôtels et restaurants en particulier, spécificité du territoire régional.

La dynamique de l'emploi présentielle résulte en premier lieu des évolutions démographiques. C'est pourquoi la région Sud ne se classe qu'au septième rang en termes de croissance au cours de la période 1975-2015 (+62%), sa croissance démographique s'étant fortement ralentie depuis une quinzaine d'années. Toutefois, d'autres facteurs comme la hausse du niveau de vie et le développement du tourisme contribuent à dynamiser l'emploi présentielle, ce qui explique que son niveau de croissance se situe tout de même au-dessus de la moyenne nationale (+56%).

Les emplois de la sphère présentielle en 2014



Vers un profil remodelé alliant spécialisations traditionnelles et nouvelle économie

Dans le contexte de compétition exacerbée par la mondialisation et de changements rapides, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini, dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), une politique de spécialisation pour permettre aux territoires et aux acteurs de s'adapter au nouveau monde économique. A partir du potentiel identifié sur les territoires, la stratégie économique régionale se concentre sur des lignes de force et des segments différenciant. Cette spécialisation intelligente cible sept filières d'excellence et se décline de manière opérationnelle par le déploiement d'Opérations d'Intérêt Régional (OIR).

Le développement économique prend également appui sur une économie diversifiée au cœur des territoires. Avec 1 245 zones d'activités, les territoires sont mobilisés pour favoriser l'accueil des activités économiques et des emplois. Malgré cela, les nombreuses demandes d'implantations exogènes ne se concrétisent pas, en raison du manque de disponibilité foncière à court terme et du vieillissement des zones d'activités. Par ailleurs, l'objectif 36 du SRADDET consiste à faire revenir l'activité économique des centres-villes et centres bourgs (certaines activités économiques commerciales ou encore d'artisanat). La remise à niveau des zones existantes constitue donc une urgence pour le développement économique local et une opportunité pour faire monter en gamme l'offre foncière et immobilière, ainsi que pour privilégier des modes d'aménagement durables et économes en ressources.

CHIFFRES CLÉS

Energie de demain et écotechnologies



6 500
établissements



55 000
emplois

Aéronautique, spatial, naval et défense



190
établissements



50 000
emplois

Agriculture, industries agroalimentaires



27 000
établissements



80 000
emplois

Silver économie



4 000
établissements



60 000
emplois

Santé



700
établissements



4 400
chercheurs

Industrie maritime, portuaire et logistique



120 000
emplois

Tourisme, culture, art de vivre et sport



Tourisme :
55 000
emplois

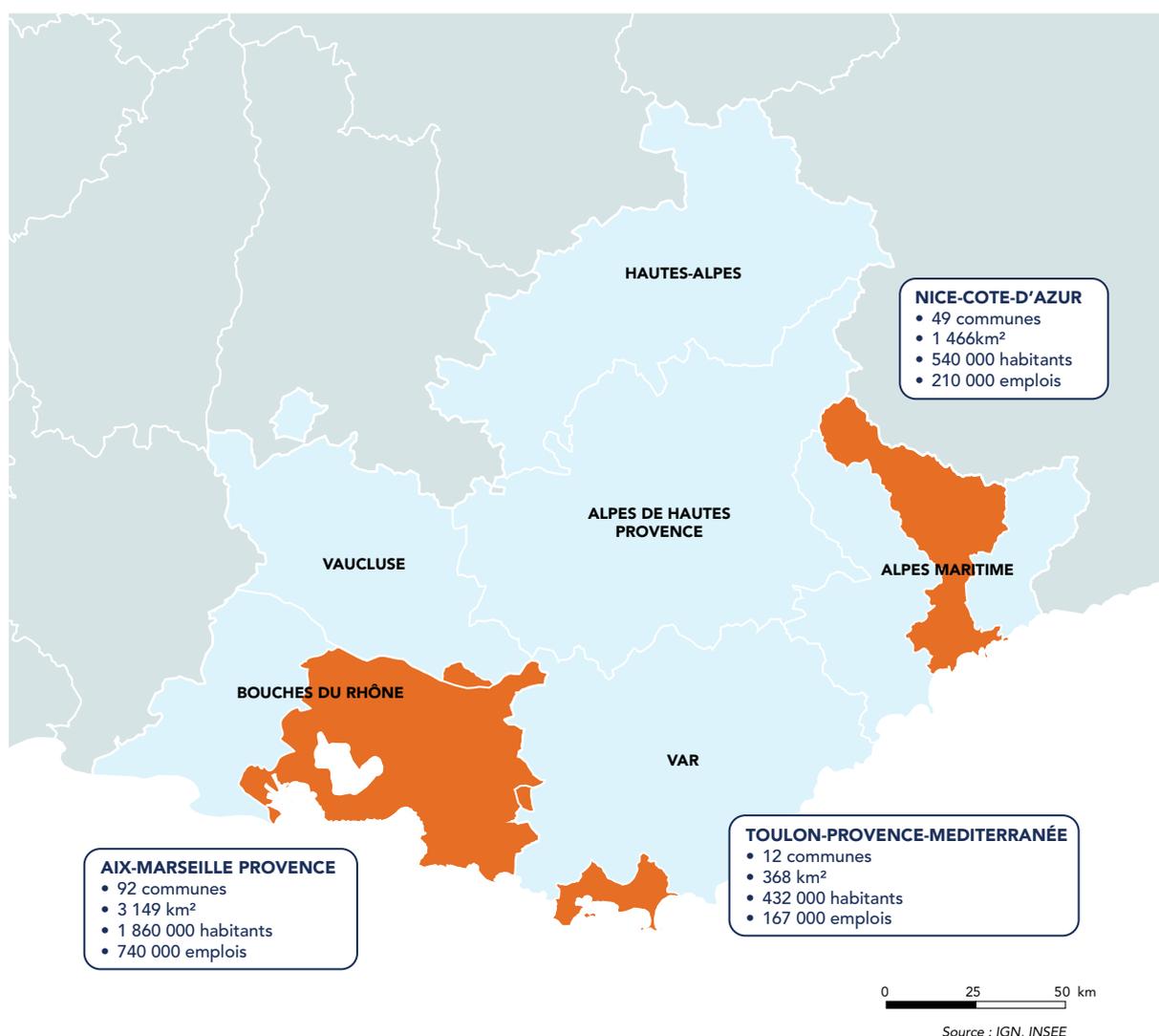
Industries créatives et numériques



26 000
établissements

UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE S'APPUYANT SUR L'ORGANISATION SPATIALE DES MÉTROPOLES

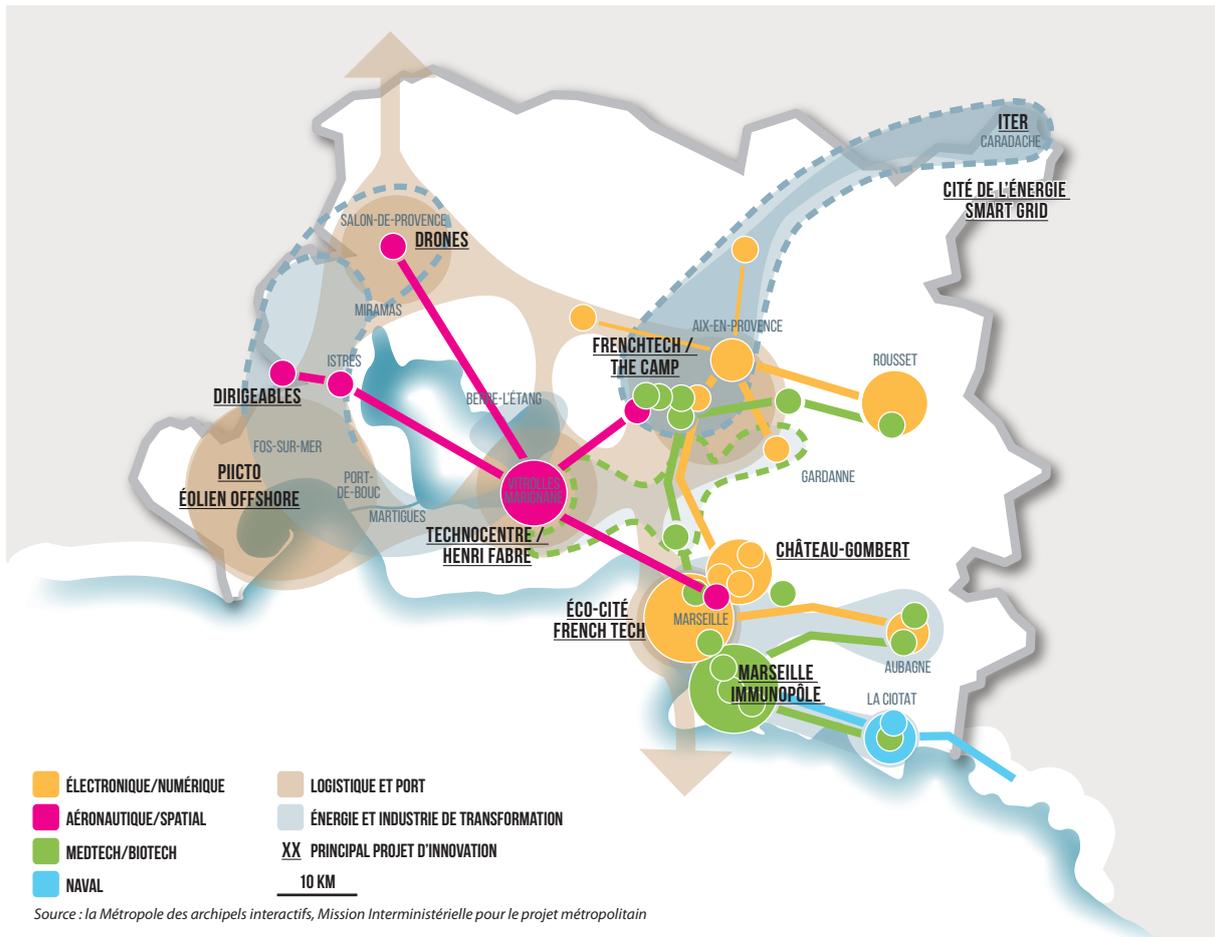
L'écosystème économique régional s'appuie sur l'organisation spatiale de métropoles jouant un rôle moteur pour le développement régional. Pôles de concentration de services, d'emplois, de population notamment, et d'attraction économique, culturelle, sociale, elles se développent selon des logiques sensiblement différenciées.



Le renouveau de l'attractivité de la métropole Aix-Marseille-Provence, un enjeu-clé pour la plus importante des métropoles régionales

La métropole Aix-Marseille-Provence fait face à des enjeux de développement socio-économiques, de création d'emplois et d'amélioration de l'environnement urbain. Elle déploie des politiques visant à soutenir ses filières d'excellence

historiques -portuaires, logistiques, industrielles-, et émergentes -santé, aéronautique, industries numériques et créatives, énergie, environnement-, et à conforter l'enseignement supérieur et l'innovation. Le développement économique et



Filières d'excellence: les grands projets qui vont dynamiser le tissu productif de la métropole Aix-Marseille-Provence

urbain du territoire métropolitain est accompagné par de grandes opérations matérielles et immatérielles. L'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, lancée en 1995, couvre une surface de 480 hectares, en faisant la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe. Reconvertissant d'anciens sites industriels, l'opération vise à adapter un tissu urbain et portuaire aux modes de vie contemporains et à porter l'aire marseillaise au niveau des plus grandes agglomérations européennes, au travers de projets structurants comme la Cité de la Méditerranée, le pôle Média de la Belle de Mai, le quartier d'affaires de la Joliette ou encore le campus urbain Porte d'Aix-Saint Charles. Ces mutations de l'espace urbain se doublent d'un volontarisme en matière de changement d'image, dont Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture,



Crédit photo : Région-Sud / Garufi-Jean-Pierre

constitue un exemple. Le succès de cette opération a conduit à prolonger l'impulsion à travers une vaste saison culturelle dite « MP2018, Quel Amour ! ».

Le renouveau de l'attractivité de la métropole Aix-Marseille-Provence constitue un enjeu clé, notamment dans sa capacité à être mené de manière durable et inclusive, au bénéfice de ses habitants.

L'Eco-Vallée Plaine du Var, le repositionnement économique de la métropole Nice-Côte d'Azur

La métropole Nice - Côte d'Azur s'est engagée, durant les années 2000, dans une stratégie économique et urbaine visant à diversifier sa fonction touristique par le développement du tourisme d'affaires et de congrès notamment, et à miser sur les technologies vertes, la santé et l'autonomie, ainsi que les thématiques liées à la ville intelligente. L'innovation est au cœur du positionnement de la métropole Nice - Côte d'Azur, qu'elle érige comme mode de gouvernance.

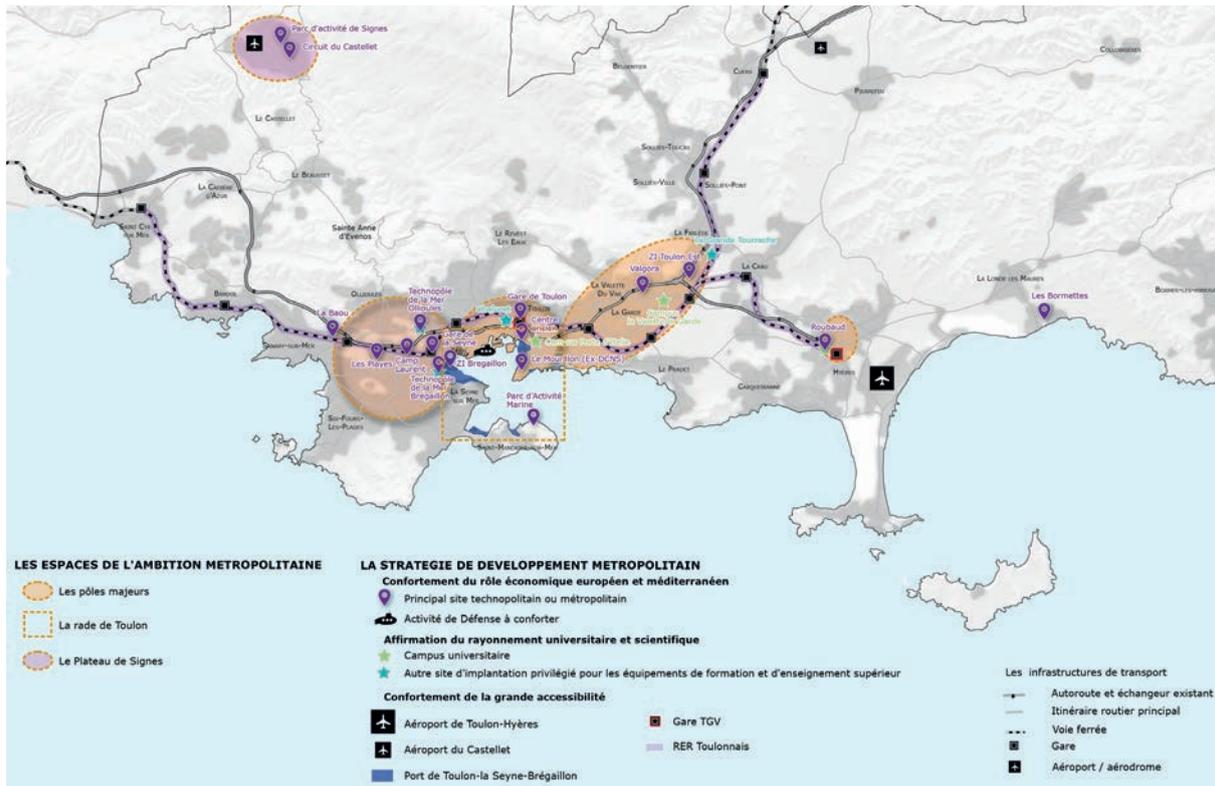
L'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée Plaine du Var traduit cette stratégie au travers d'un vaste projet d'aménagement initié en 2008. L'émergence d'une cité européenne de la santé autour d'une douzaine d'établissements de recherche, de formation et de soins, ainsi que les projets de l'Eco-Vallée redessinent l'avenir du territoire niçois, notamment à travers les quartiers du Grand Arénas et de Nice Méridia, têtes de pont de l'OIN.



Crédit photo : Nice Eco Vallée



L'OIN au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur : Un territoire stratégique et un espace aménagé d'environ 110 hectares, accueillant 5 200 logements et 30 000 emplois nouveaux à terme.



Carte extraite du SCoT Provence Méditerranée arrêtée le 26 octobre 2018

La métropole toulonnaise fertilise sa spécificité économique centrée sur la fonction navale et militaire

Le levier historique de développement de la métropole toulonnaise est la fonction navale et militaire. Toulon reste aujourd'hui le premier port militaire européen de défense et de sécurité. Par ses emprises urbaines, son rôle économique et son influence sociale et culturelle, la marine nationale y joue encore un rôle considérable. Cette spécificité toulonnaise a engendré un écosystème économique articulé autour de la Direction des Constructions Navales (DCNS) et du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée ».

Depuis une vingtaine d'années une restructuration urbaine est aussi à l'œuvre, avec d'importantes opérations de réaménagement : tunnel ouvert en 2014 pour décongestionner le centre, l'opération « Grand Projet Rade », la requalification du centre-ville, et à un processus de diversification économique et indus-



Crédit photo : Audat

trielle avec le nouveau technopole de la mer.

Le développement de la métropole toulonnaise s'accompagne également d'investissements renforcés dans les champs de l'enseignement supérieur, de la recherche, mais également de la culture, au cœur notamment du quartier Chalucet dédié à la créativité et la connaissance.

PROJETS COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT, 52 TERRITOIRES DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Dotés de compétences renforcées en fonction de leur niveau d'intégration, ils couvrent aujourd'hui l'ensemble de la région qui compte au 1^{er} janvier 2019 cinquante-deux EPCI à fiscalité propre regroupant neuf cent quarante-sept communes.

En 2017, le nombre d'EPCI a été réduit d'un tiers

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'EPCI à fiscalité propre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est passé de quatre-vingts à cinquante-deux. Cette diminution (-35%) est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions et de recomposition des périmètres intercommunaux résultant de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, les Communautés de communes enregistrent une diminution en passant de soixante-quatre à trente-trois tandis que les Communautés d'agglomération augmentent en passant de quatorze à dix-sept.

Une refonte importante de la carte intercommunale concernant surtout l'espace alpin

Au 1^{er} janvier 2017, l'espace alpin s'est largement recomposé : il compte désormais seize EPCI contre près d'une quarantaine auparavant. La plus importante réorganisation concerne la Communauté Provence-Alpes-Agglomération dont le centre régional, Digne, est désormais chef de file d'un territoire intercommunal proche des 50000 habitants. Ce nouveau territoire résulte de la fusion de cinq Communautés de communes. Ainsi, parmi les quatre centres régionaux,

trois d'entre eux sont chefs de file de communautés d'agglomération - Gap, Manosque, Digne -, ayant une taille conforme à leur statut de « centres régionaux » (48000 à 62000 habitants). Le dernier centre régional alpin, Briançon, est la ville-centre du Briançonnais constitué en Communauté de communes.

L'espace provençal est le territoire où la rationalisation des périmètres des intercommunaux est la plus concentrée, à la suite de la forte intervention de l'Etat pour ce qui concerne la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence -MAMP- en 2016. Forte de 92 Communes et de 1860000 habitants, MAMP est devenue la première Métropole régionale. En février 2017, le Parlement a autorisé la création de sept nouvelles Métropoles parmi laquelle figure Toulon-Provence-Méditerranée - MTPM- créée le 1^{er} janvier 2018. Dans l'arrière-pays provençal, la recomposition de la carte intercommunale est aussi active avec la création, en 2017, de la Communauté d'agglomération « Provence Verte » -fruit de la fusion de trois communautés de communes- qui est proche du seuil des 100000 habitants.

Pour ce qui est de l'espace azuréen, la carte intercommunale n'a guère changé. Une Communauté de communes a disparu -Artuby-Verdon- et les huit Communes qui la composaient ont été réparties à parité égale entre la Communauté d'Agglomération Dracéni-

CHIFFRES CLÉS



pour une superficie de
4 983 km²

Soit
56%
de la population régionale
sur 16% du territoire



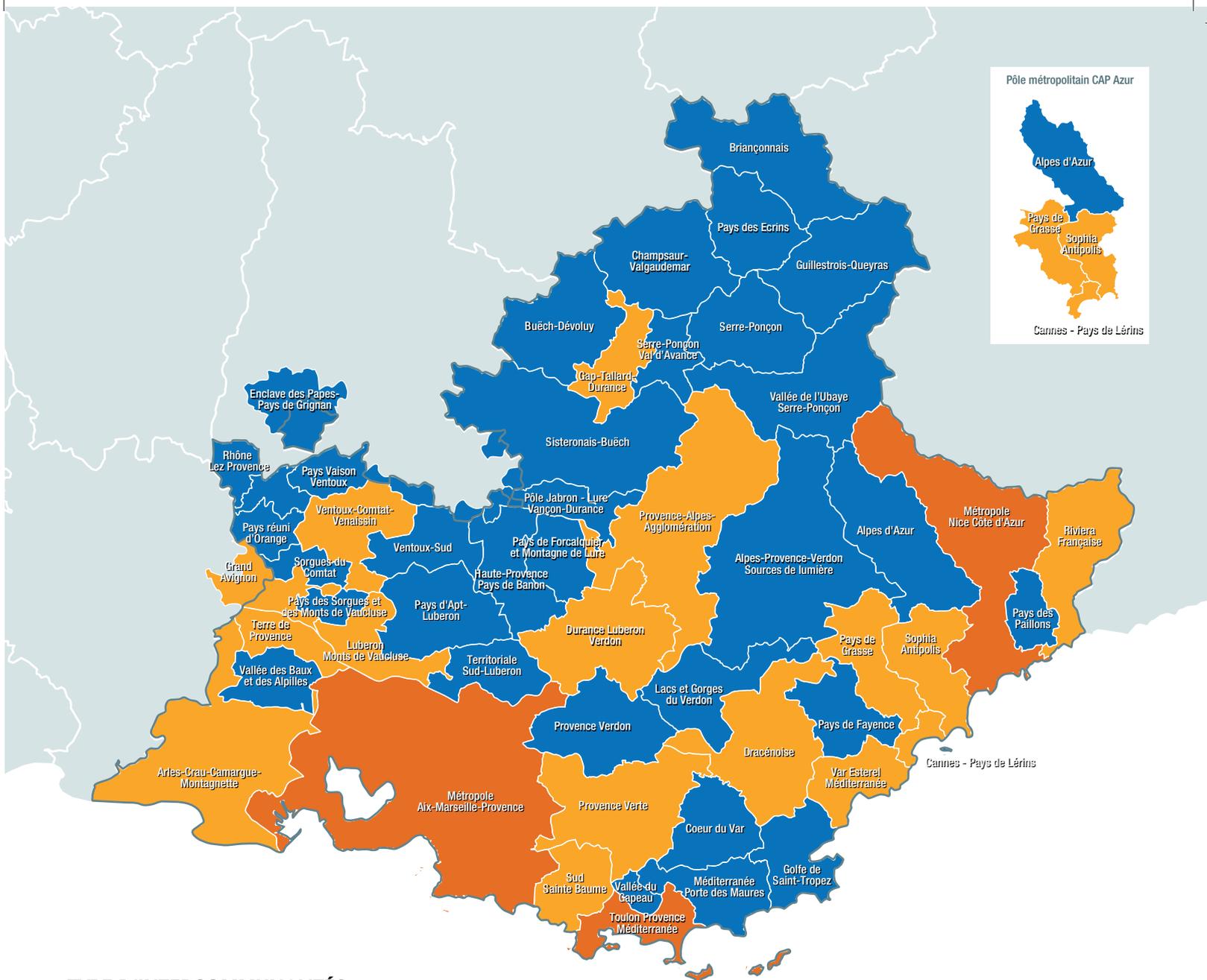
Pour une superficie de
8 603 km²

Soit
37%
de la population régionale
sur 27% du territoire



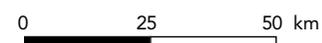
Pour une superficie de
17 844 km²

Soit
7 %
de la population régionale
sur 57 % du territoire



TYPE D'INTERCOMMUNALITÉS

- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes



Source : IGN, INSEE

Provence-Verdon qui passe de dix-neuf à vingt-trois communes et la Communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon qui passe de douze à seize communes.

Ce territoire, très urbain sur la partie littorale, se distingue du fait de son organisation territoriale avec une Métropole -Nice Côte d'Azur et six Communautés d'agglomérations qui concentrent 91% de la population, 52% pour les agglomérations et 39% pour la métropole. Les cinq Communautés de communes qui complètent la carte intercommunale, totalisent à peine 9% de la population, soit 127 000 habitants.

Enfin, la carte intercommunale de

l'espace rhodanien n'a guère évolué ces dernières années et la réforme de 2017 s'est limitée à quelques mouvements de Communes entre Intercommunalités. Ce territoire présente une fragmentation institutionnelle encore forte avec quinze intercommunalités, soit trois de plus que dans l'espace azuréen, pour deux fois moins d'habitants. La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon constitue la principale Intercommunalité regroupant 17 communes et 193 500 habitants.

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

